

Mercur

de letzebuenger

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

4/2003 • mai

Berufsausbildung

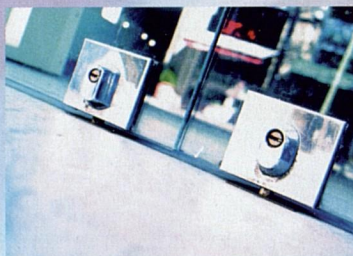
2003/2004

Dossier

- **Berufsausbildung 2003/2004**

Chronique juridique

- **Liquidation et faillite d'une société**



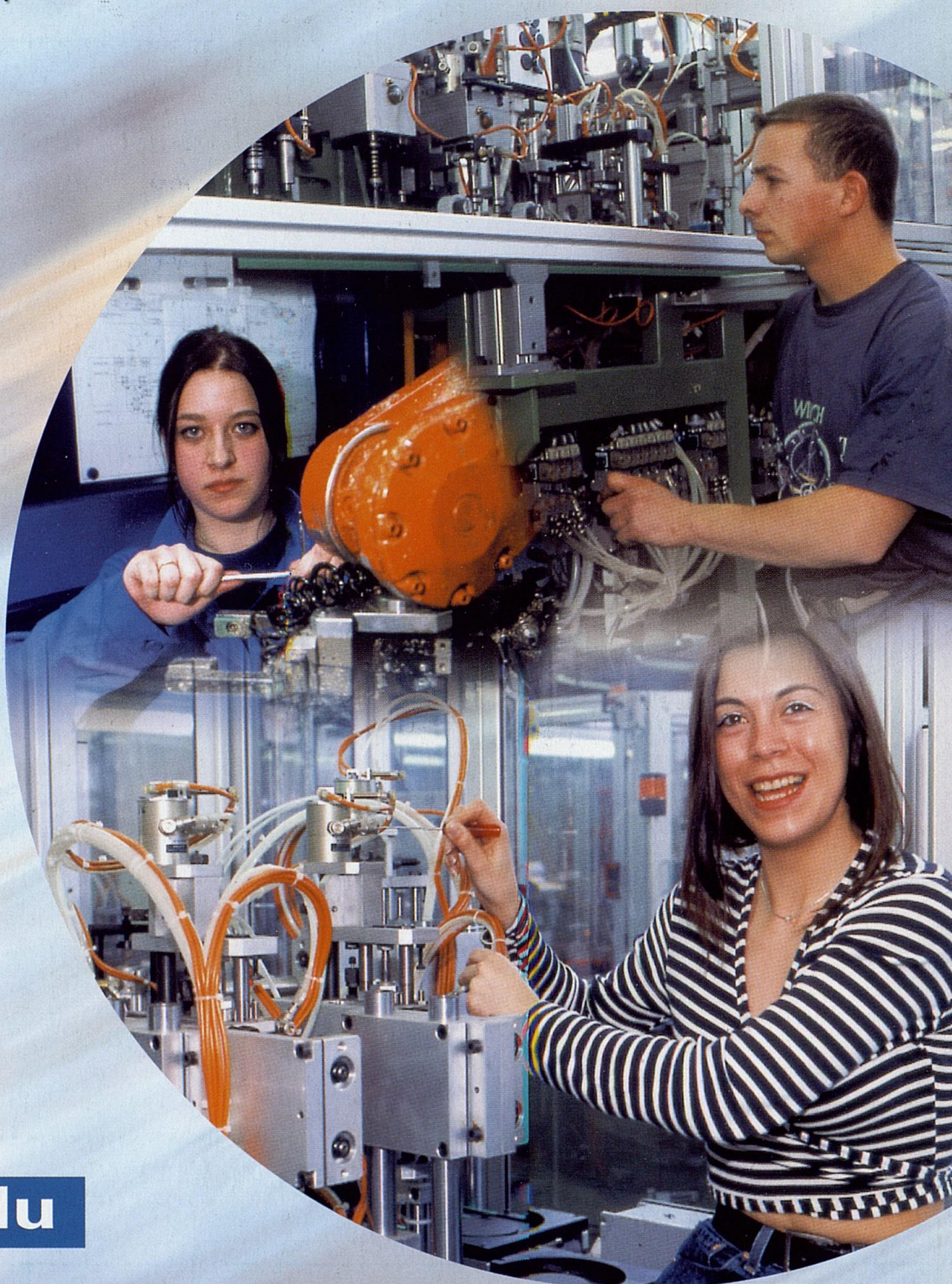
Economie

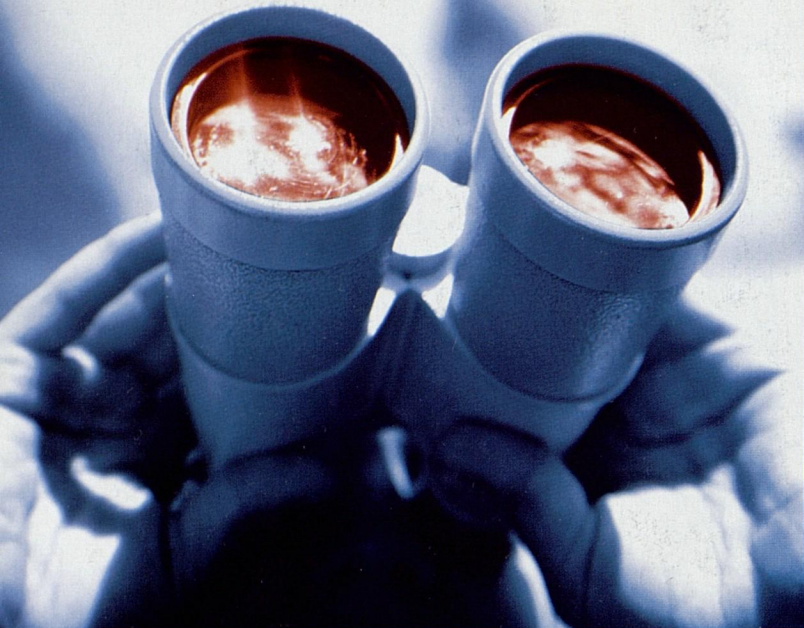
- **Croissance du PIB de 1.1% en volume**

Commerce

- **Nouvelle série: Le commerce luxembourgeois et ses acteurs**

www.cc.lu





Voir loin ...

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

... voir mieux



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Croissance au ralenti

Dans son avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays (2003), le Conseil économique et social (CES) note que l'économie luxembourgeoise a été affectée en 2002 par le ralentissement sensible de la demande internationale. L'activité économique s'est progressivement érodée dans la plupart des secteurs et surtout dans le secteur financier, dont dépendent de nombreux autres secteurs de l'économie luxembourgeoise et qui représente une part importante dans les recettes fiscales de l'Etat.

Le CES observe que le PIB luxembourgeois a quasiment stagné, après une année 2001 qui s'était déjà caractérisée par une faible performance économique. Si le Statec tablait encore dans ses prévisions d'automne sur une croissance du PIB de 0,5 % pour l'année 2002, il vient de corriger cette estimation à 1,1 % dans sa dernière note de conjoncture.

Dans le contexte actuel, l'intérêt national exige que l'ensemble des forces vives de la nation prennent leurs responsabilités.

Les prévisions pour 2003 ne sont guère plus réjouissantes; le Statec prévoit une croissance du PIB en volume se situant entre 1,0 et 1,5 % et rejoint ainsi les prévisions du FMI et de la Commission européenne.

Selon le CES, la détérioration de l'activité économique au Luxembourg, amorcée en 2001, résulte principalement du recul enregistré par les activités financières au niveau international et par l'affaiblissement progressif de la demande internationale de biens et de services, mais aussi de l'affaiblissement de la consommation des ménages, affaiblissement qui aurait pu être sensiblement plus prononcé sans la hausse des revenus disponibles engendrée notamment par la baisse des impôts, répartie sur les années 2001 et 2002.

Le CES note encore que le coût salarial unitaire réel du Luxembourg a sensiblement augmenté entre 2000 et 2002. Même si fin 2002, la tendance à la hausse du coût salarial unitaire semble avoir été interrompue, il n'en reste pas moins que l'écart positif de l'économie luxembourgeoise en termes de compétitivité par rapport aux pays voisins diminue depuis 1999.

En phase de ralentissement du secteur financier, son poids dans l'économie luxembourgeoise joue en défaveur de celle-ci. Ainsi, le CES plaide-t-il pour une diversification de l'économie et a essayé d'identifier les secteurs qui pourraient, à l'avenir, contribuer, dans une optique de développement durable, à la croissance. A cet effet, il propose d'analyser aussi bien les activités existantes (cf. le secteur des finances, le secteur de l'industrie, etc.) que les activités nouvelles et prometteuses (cf. biotechnologies, nanotechnologies, etc.), et les actions nécessaires pour favoriser leur développement.

Le CES estime que l'action politique doit être focalisée sur une diversification économique ciblée, étant donné que le Luxembourg, de par sa taille, ne peut pas être un «global player». Il rappelle cependant qu'en menant une politique de diversification économique résolue par l'exploitation de nouveaux créneaux,

le Luxembourg devra forcément prendre des paris sur l'avenir, ce qui comporte toujours des risques. Or, si l'on doit s'attendre à connaître quelques échecs, ceux-ci ne doivent pas remettre en cause l'objectif global, qui doit rester celui du développement durable dans l'intérêt économique général.

Les défis à relever au cours des prochaines années sont de taille: dynamiser la diversification économique, maintenir les finances publiques en équilibre, moderniser et adapter les infrastructures, assurer le financement à long terme de la protection sociale, améliorer le système éducatif, etc. Ces défis, qui exigent des décisions politiques prévoyantes et courageuses, se présentent sur la toile de fond d'une évolution économique largement en deçà des performances de croissance historiques du pays. De ce point de vue, on peut regretter que l'avis du CES ne contienne – consensus oblige – pas de propositions plus incisives et courageuses dans les domaines sus-mentionnés. Or, dans le contexte actuel, l'intérêt national exige que l'ensemble des forces vives de la nation prennent également leurs responsabilités.

Sommaire

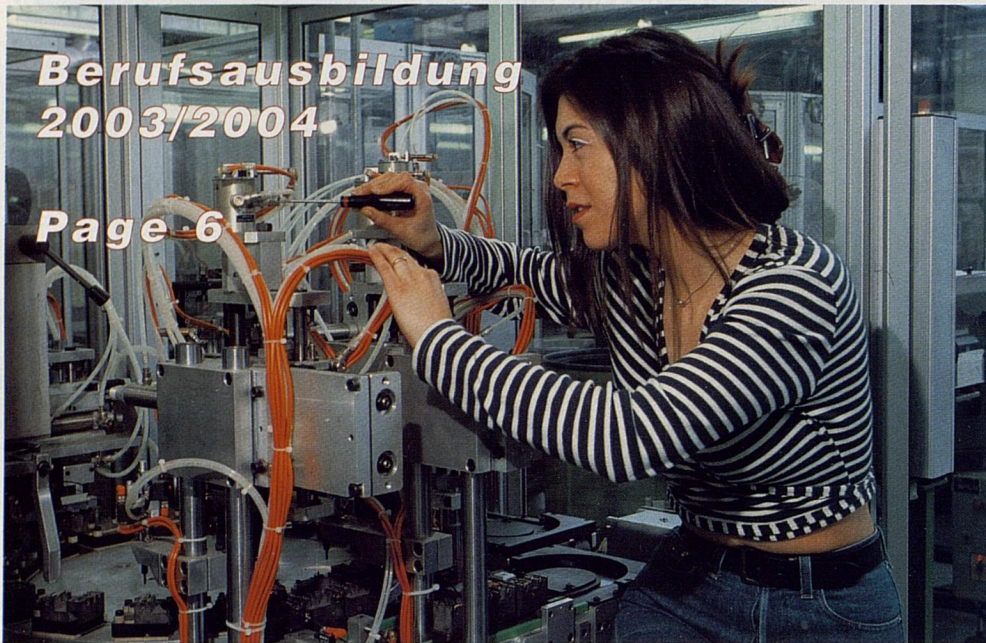
Edito

- Croissance au ralenti

Page 3

Dossier

- Berufsausbildung 2003/2004



**Berufsausbildung
2003/2004**

Page 6

Page 6

Commerce extérieur

- The American Chamber of Commerce in Luxembourg
- Calendrier CE

Page 14

- Récupération de la TVA espagnole

Page 15

- Séminaire «Grands projets d'investissements au Grand-Duché de Luxembourg»
- Propositions d'affaires
- Concours pour entreprises actives sur le marché néerlandais

Page 16

Foires et Salons

- Luxemburger Gemeinschaftsstände auf der Hannover Messe

Page 18

- Messen und Ausstellungen im Juni 2003

Page 19

- Fachbesucher prüften Weine und Spirituosen auf der ProWein
- Leipziger Zuliefermesse Z auf Erfolgskurs

Page 20

- Financial One 2003: 300 Professionnels du Secteur Financier
- 23 juin 2003: Colloque Alsace Franchise 2003

Page 21

Formation

- Certificat e-commerce: la confiance en marche



Page 22

- Nouvelle édition des Conférences Spiral

Page 24

- Une typologie des actions de formation

Page 24

- Séance d'information: L'entrepreneur, l'expert-comptable et le réviseur d'entreprise
- Formation en accueil hôtelier



Page 27

- Calendrier des formations

Page 28

N° 4 - 2003

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, boulevard Konrad-Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 31 000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur

Mise en page et impression:

saint-paul luxembourg

Conception graphique:

Millenium - Bertrange

Crédit photographique:

MEV, Agence Blitz

Innovation

- Offres de technologies du réseau des Innovation Relay Centres (IRC)

Page 30

- Women and Science: Invitation to submit expressions of interest in the field of Science and Society
- Industrie: Charte de collaboration en matériaux

Page 31

Economie

- Note de conjoncture: Croissance du PIB de 1.1% en volume

Page 32

- Recommandations concernant les grandes orientations des politiques économiques du Luxembourg

Page 34

- Balance courante: Stabilisation de l'excédent structurel

Page 36

- Les principaux employeurs luxembourgeois

Page 37

- Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Page 38

- Les relations économiques extérieures du Luxembourg de 1995 à 2001

Page 39

Chronique juridique

- Liquidation et faillite d'une société

Page 40

- Lois et règlements publiés au Mémorial

Page 44

- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Page 45

Législation

- Appel de la Commission Nationale pour la protection des données

Page 46

Commerce

- Réussir l'intégration du commerce dans la ville

Page 48

- Prolongation des heures d'ouverture des magasins

Page 51

- Le commerce luxembourgeois et ses acteurs

Page 52

Affaires européennes

- OIE – Opportunités d'internationalisation via l'élargissement



Page 56

- Séminaire: «Promotion et référencement de sites web: enjeux et perspectives»

Page 58

- Séminaire: «L'hygiène des denrées alimentaires»

Page 59

- Le Marché intérieur: 10 ans sans frontières

Page 60

Fédérations

- La clc attend de la tripartite des signaux positifs

Page 62

- Zankapfel Ladenschluss
- FLEAA: Die Veranstalter von Busreisen bleiben in der Spur

Page 63

Entreprises

- En bref
- Cargolux steigert Nettogewinn um fast 220%

Page 64

- Randstad Outplacement propose une transition professionnelle aux licenciés

Page 65

- IEE: 3D Hybrid Kamera sieht Wageninsassen

Page 66

- RTK und Sales-Lentz gründen RTK International

Page 67

- Das Casino 2000 feiert sein 20-jähriges Bestehen

Page 68

- Acquisition de Hertz Lease/Axus International par la Société Générale

Page 69

- Launch of the CCLux consultation Portal

Page 70

Bourse d'entreprises

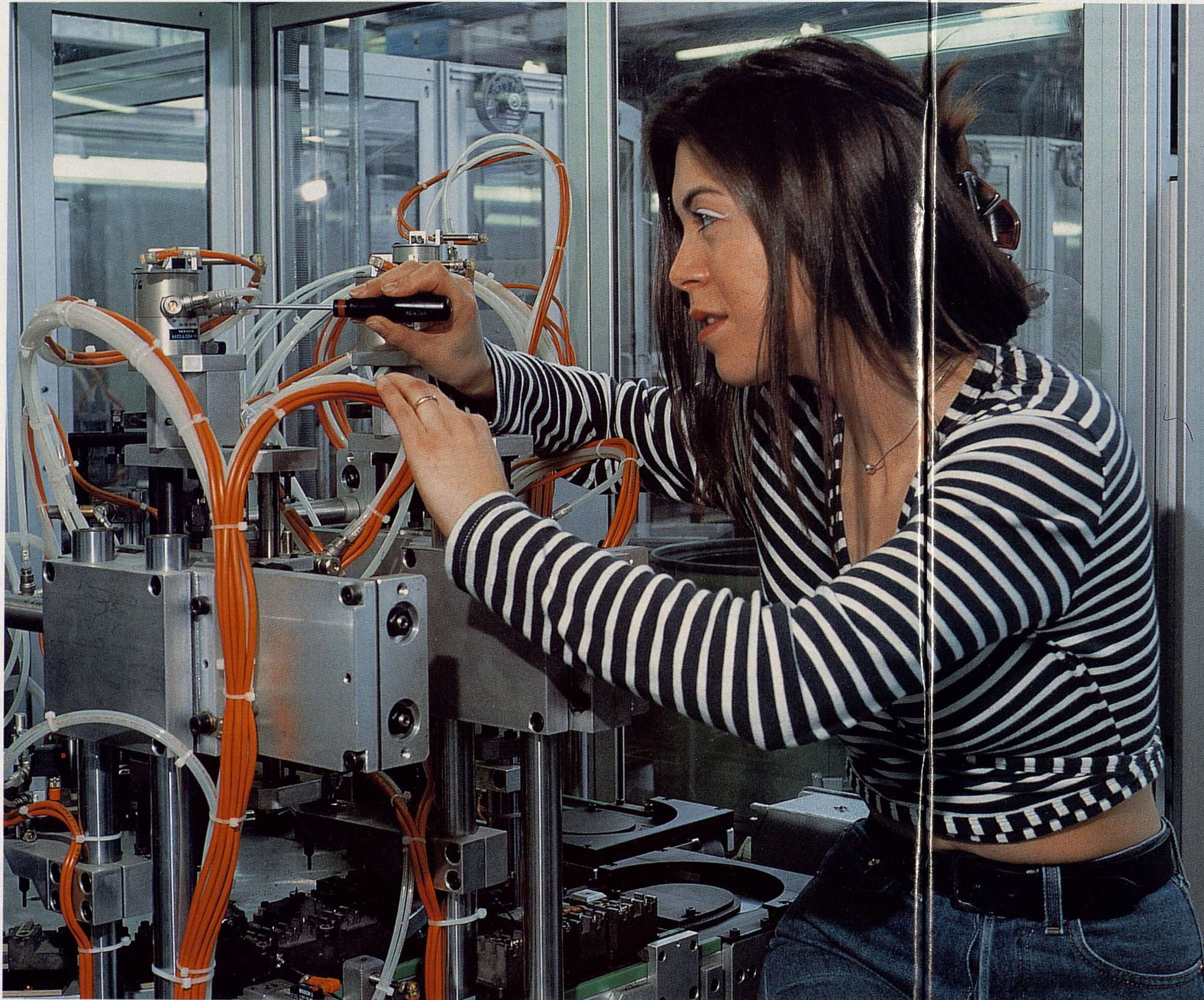
Page 72

Liquidations

Page 74

Berufsausbildung

2003/2004



Unter Berufsausbildung (Lehre) versteht man die Erlernung eines bestimmten Berufes. Diese Lehre umfaßt eine drei- bzw. zwei- oder einjährige praktische Ausbildung in Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- und Gaststättenbetrieben, begleitet von theoretischen Kursen in den technischen Sekundarschulen (Lycées techniques). Sie schließt mit einem Befähigungsnachweis ab (CATP - Certificat d'aptitude technique et professionnelle).

Daneben wird im Handel und im Gaststättengewerbe eine Lehre angeboten, die sich als Ziel setzt, lernschwierige Jugendliche einerseits in zwei Etappen zu einer beruflichen Qualifikation zu führen, oder andererseits ihnen den Eintritt ins Berufsleben zu erleichtern. In dieser Lehre von 2 Jahren wird den Kandidaten eine Basisausbildung vermittelt, welche mit einem Einführungszeugnis abschließt (CITP - Certificat d'initiation technique et professionnelle). Dieses Zeugnis ermöglicht ihnen, entweder in einer zweiten Etappe in das normale erste oder zweite Lehrjahr einzusteigen oder ins Berufsleben einzutreten (diesbezüglich nimmt der Klassenrat eine verbindliche Entscheidung).

Die Lehre erfolgt nach Abschluss eines Lehrvertrags zwischen dem Ausbildungsbetrieb und dem Lehrling. Der Lehrvertrag läuft bei bestandener Lehrabschlussprüfung (theo-

retischer und praktischer Teil), also bei erfolgreich abgeschlossener Lehre, automatisch aus.

■ Bildungsvoraussetzungen, um eine Lehre anzutreten

Je nachdem welche Berufsausbildung bzw. Lehre ein Jugendlicher nun antreten will, muss er folgenden Schulabschluss vorzeigen:

Technische Industrierberufe

Technische Industrierberufe wie z.B. Mechaniker, Elektroniker, Bauzeichner: im allgemeinen Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. Die Handelskammer empfiehlt den Betrieben jedoch, den Abschluß einer 9^e polyvalente bzw. einer 9^e théorique zu verlangen. Die Kandidaten, welche eine Lehre als Bauzeichner angehen möchten, sollten vor Vertragsabschluss eine unverbindliche

Berufsausbildung 2003/2004

Befähigungsprüfung absolvieren, welche von der Handelskammer in Zusammenarbeit mit der Examenkommission organisiert wird.

Handelsberufe

- Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP): Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Verkaufshelfer mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.
- Reisebüroagent: im Allgemeinen Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. Die Handelskammer empfiehlt den Reisebüros jedoch, den Abschluss einer 9^e polyvalente bzw. einer 9^e théorique zu verlangen.
- Büroangestellter: im Allgemeinen 11 abgeschlossene Schuljahre (11. Klasse Fachrichtung Verwaltung und Handel)

Koch, Kellnerpersonal im Gaststättengewerbe

- Koch und Kellner (Ausbildungsziel CATP): Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Koch- und Kellnergehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.

Zu bemerken sei, dass je nach der schulischen Vorbildung die Möglichkeit besteht, eine verkürzte Lehre durchführen zu können. So kann z.B. der Lehrbetrieb, nach Anfrage bei der Handelskammer, einem Kandidaten, der eine 10. oder eine 11.

Klasse der vollzeitigen Schulausbildung in der entsprechenden Berufssparte besucht hat, die Lehrzeit dementsprechend verkürzen.

■ Welche Bedingungen muß ein Betrieb erfüllen, um einen Lehrling aufzunehmen?

Die Bedingungen sehen vor, dass der Betrieb so geführt und eingerichtet sein muss, dass dem Lehrling die nötigen Fertigkeiten und Kenntnisse des betreffenden Ausbildungsberufes vermittelt werden können. Diese Fertigkeiten und Kenntnisse sind in den praktischen Ausbildungsprogrammen hinreichend beschrieben.

■ Wie wird ein Lehrvertrag abgeschlossen?

1. Bevor der Lehrling seinen Beruf wählt, muss er bei der Arbeitsmarktverwaltung vorsprechen, welche ihn dann an einen Lehrbetrieb vermittelt. Die Handelskammer kann einen Lehrvertrag erst dann eintragen, wenn sie eine Bescheinigung erhalten hat, dass der Lehrling die Arbeitsmarktverwaltung aufgesucht hat (Administration de l'Emploi – Service de l'Orientation professionnelle). Zusätzlich muss der Lehrling sich sofort für die theoretischen Begleitkurse in einem Lycée technique einschreiben lassen.
2. Der Ausbildungsbetrieb muss die offenen Lehrstellen bei der Arbeitsmarktverwaltung melden und darf keinen Lehrling ohne

Benachrichtigung der Arbeitsmarktverwaltung einstellen.

3. Die Lehrvertragsformulare werden automatisch von der Arbeitsmarktverwaltung an die vorsprechenden Lehrlinge weitergegeben oder können bei der Handelskammer schriftlich oder telefonisch vom Lehrherrn angefragt werden (Service de la formation professionnelle, Tel.: 42 39 39-210, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu).
4. Diese Lehrvertragsformulare müssen sofort zu Beginn des Lehrverhältnisses (bei der Einstellung des Jugendlichen) in vierfacher Ausfertigung ausgefüllt werden und von Lehrherrn, Lehrling und von dessen gesetzlichem Vertreter unterschrieben werden.
5. Wichtig sind die Eintragungen der Lehrlingsentschädigungen, welche pro Lehrjahr gestaffelt sein müssen, ebenfalls die Bestimmung, daß die Kosten für Kost und Logis (rémunération en nature) anzulasten sind.
6. Schließlich werden zwei Exemplare der Lehrverträge vom Lehrherrn an die Handelskammer gesandt, die beiden übrigen Exemplare des Lehrvertrages behalten jeweils der Lehrherr und der Lehrling zur Aufbewahrung zurück.
7. Des Weiteren muß sich der angehende Lehrling einer arbeitsmedizinischen Untersuchung unterwerfen. Die Adressen der zuständigen Arbeitsgesundheitsdienste werden auf Anfrage von der Handelskammer mitgeteilt.

■ Wer betreut die Berufsausbildung?

In Zusammenarbeit mit der Handelskammer, den Ausbildungsbetrieben, der Privatbeamten-, respektiv Arbeiterkammer, den Lehrlingen und

ihren Eltern, dem Unterrichtsministerium und den Schulen ist der Ausbildungsberater (conseiller à l'apprentissage) zuständig, um in allen Fragen der Ausbildung zu informieren und zu beraten.

In allen Fragen und Problemen in Bezug auf die Berufsausbildung können sich die Ausbildungsbetriebe sowie die Lehrlinge und ihre Eltern an die Ausbildungsberater (conseillers à l'apprentissage) bei der Handelskammer wenden.

François WALDBILLIG
Tel. portable: 021 227 158,
Tel.: 42 39 39-210,
Fax: 43 83 26, e-mail:
francois.waldbillig@cc.lu;

Michel MAILLIET
Tel. portable: 021 283 938,
Tel.: 42 39 39-210
Fax: 43 83 26, e-mail:
michel.mailliet@cc.lu.

■ Förderungsmaßnahmen für die Berufsausbildung

Der Staat gewährt den Ausbildungsbetrieben und den Lehrlingen folgende Hilfen und Zuschüsse:

- zugunsten des Arbeitgebers:
 - a. Erstattung der sozialen Lasten des Arbeitgebers, betreffend die an jeden Lehrling zu verrichtende Lehrlingsentschädigung.
 - b. Erstattung eines Zuschusses, der sich auf 27% der an den Lehrling ausgezahlten Lehrlingsentschädigung beläuft.
- zugunsten des Lehrlings (vorausgesetzt, daß der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat):

Bewilligung eines Betrags von 117,- € pro Ausbildungsmonat unter Lehrvertrag.

■ Wie ist die Berufsausbildung organisiert?

Technische Industrierberufe

- 3 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
- 24 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
- 16 Wochenstunden theoretische Begleitkurse

Handelsberufe

- *Fachverkäufer und Lagerverwalter* (Ausbildungsziel CATP): 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse. Im zweiten Lehrjahr besuchen die Lehrlinge zusätzlich während des zweiten Semesters neun halbtägige Kurse in Warenkunde. Diese besonderen Kurse werden für das dritte Lehrjahr während des ersten Semesters abgehalten.
- *Schaufensterdekorateur und Werbegestalter* (Ausbildungsziel CATP): 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse. Zusätzlich zu diesen 8 Wochenstunden besuchen die Auszubildenden ein Mal pro Monat einen Spezialkurs in Berufszeichnen (dessin professionnel).
- *Reisebüroagent* (Ausbildungsziel CATP) : Während den ersten beiden Lehrjahren: 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse. Während des dritten Lehrjahres: 28 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 12 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.
- *Verkaufshelfer mit Ausbildungsziel CITP*: 2 Jahre Lehrvertrag, in der Regel. 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden schulischer

Begleitunterricht.

- *Büroangestellte (Fachrichtungen Secrétariat, Services Généraux)*: 1 Jahr Lehrvertrag, 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung, 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

Koch, Kellnerpersonal im Gaststättengewerbe:

- Koch (Ausbildungsziel CATP): 3 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Kellner(in) (Ausbildungsziel CATP): 2 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- Koch-und Kellnergehilfe (Ausbildungsziel CITP): 2 Jahre Lehrvertrag in der Regel

Die praktische Betriebsausbildung wird von theoretischen Kursen ergänzt, welche jährlich in 3 Perioden zu je 3 Wochen vollzeitigem Schulbesuch zusammengefasst sind.

Sowohl für den schulischen Begleitunterricht wie auch für die praktische Betriebsausbildung bestehen Programme, die auf nationaler Ebene durchgeführt werden.

Die Programme der praktischen Betriebsausbildung wurden geschaffen, um den Betriebsauszubildenden ihre Aufgabe etwas zu erleichtern. Sie stellen einen Leitfaden dar, der in der Praxis der Eigenart und den besonderen Verhältnissen des Lehrbetriebes und der Aufnahmefähigkeit des Lehrlings angepasst werden kann.

Die praktische Betriebsausbildung wird vom Betriebsausbilder überwacht und bewertet. Diese Beurteilung – unter der Form der sogenannten „note pratique“ – wird auf dem Schulzeugnis des Lehrlings festgehalten und wird des Weiteren bei der Versetzung des Lehrlings berücksichtigt (Diese Bewertung erfolgt in der Regel ab dem zweiten Semester des ersten Lehrjahres und während des ganzen zweiten Lehrjahres.) Während des zweiten Lehr-



Berufsausbildung 2003/2004

jahres werden die praktischen Kenntnisse in einem Zwischentest geprüft.

Das Berichtsheft (carnet d'apprentissage), das jeder Lehrling in Lehrberufen des Handelsgewerbes führen muss, ist eine wichtige Hilfe bei der betrieblichen Ausbildung. Es soll den allmählichen Fortschritt in der Berufsausbildung, die Beherrschung der vorgeschriebenen Fachgebiete und die Entwicklung der Ausdrucksweise erkennen lassen.

Das Berichtsheft soll:

- den Lehrling zur Ordnung und Gewissenhaftigkeit erziehen, indem es ihn verpflichtet, seinen Ausbildungsgang regelmäßig und sorgfältig einzutragen;
- darüber Auskunft geben, ob der Lehrling die einzelnen Betriebsvorgänge erfasst und verstanden hat;
- dem Lehrling helfen, durch die Aufzeichnung des Erlernten seine Kenntnisse zu vertiefen und zu erweitern, sowie sein Denkvermögen, seine Urteilskraft und seine Ausdrucksweise zu verbessern;
- dem Lehrbetrieb Hinweise geben, wie der Lehrling seine Ausbildung auffasst und welches Interesse er an seiner Ausbildung hat.

Regelmäßig sind Berichte über das Erlernte zu schreiben! Ebenfalls wird den Lehrlingen empfohlen, Dokumente und Formulare ins Berichtsheft einzuordnen und Berichte über deren Zweck und Handhabung zu schreiben.

Um eine einwandfreie Übersicht des Fortschritts in der praktischen Betriebsausbildung zu erlauben,

kreuzt der Lehrling die erlernten Fertigkeiten im Ausbildungsprogramm an. Dieser Ausbildungsnachweis sowie die Berichte müssen monatlich vom Lehrherrn und periodisch vom Ausbildungsberater – bei seinem Besuch im Betrieb – nachgesehen und abgezeichnet werden. Es wird sowohl den Ausbildern als auch den Lehrlingen wärmstens empfohlen, das Berichtsheft mit größter Sorgfalt zu führen, da es sowohl bei der Aufstellung der Ergebnisse der praktischen Betriebsausbildung als auch bei der Lehrabschlussprüfung (CATP, partie pratique) bewertet wird.

Wann fallen die theoretischen Begleitkurse wegen der Schulferien (2003/2004) aus?

Das Unterrichtsministerium hat für das Schuljahr 2003/2004 folgende Schulferienordnung festgelegt:

Das Schuljahr 2003/2004 beginnt am Montag, 15. September 2003 und endet am Donnerstag, 15. Juli 2004.

1. Die Allerheiligenferien beginnen am Samstag, 25. Oktober 2003 und enden am Sonntag, 2. November 2003.
2. Die Weihnachtsferien beginnen am Samstag, 20. Dezember 2003 und enden am Sonntag, 4. Januar 2004.
3. Die Fastnachtsferien beginnen am Samstag, 21. Februar 2004 und enden am Sonntag, 29. Februar 2004.
4. Die Osterferien beginnen am Samstag, 3. April 2004 und enden am Sonntag, den 18. April 2004.



5. Gesetzlicher Feiertag am Samstag, 1. Mai 2004
6. Gesetzlicher Feiertag am Donnerstag, 20. Mai 2004
7. Die Pfingstferien beginnen am Samstag, 29. Mai 2004 und enden am Sonntag, 6. Juni 2004.
8. Schulfreier Tag am Nationalfeiertag, Mittwoch, 23. Juni 2004

9. Die Sommerferien beginnen am Freitag, 16. Juli 2004 und enden am Donnerstag, 14. September 2004.
- Anmerkung: Bei Ausfallen der theoretischen Begleitkurse, sei es wegen den Schulferien oder anderen Ursachen, sind die Lehrlinge verpflichtet, diese Zeit der praktischen Betriebsausbildung zu widmen.

Wie werden die Lehrlinge entschädigt?

MINDESTLEHRLINGSENTSCHÄDIGUNG (brutto/Monat)
(Index 605,61) (règlements ministériels du 10 mars 2000)

Für	Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter,		
	Bauzeichner	Reisebüroagent	Büroangestellte
1. Lehrjahr	390,68 €	463,78 €	
2. Lehrjahr	497,39 €	576,66 €	
3. Lehrjahr	723,64 €	819,57 €	819,87 €

Die Lehrlinge der Berufssparten Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter, Bauzeichner, Reisebüroagent und Büroangestellte haben am Ende eines jeden Ausbildungsjahres Anrecht auf eine Erfolgsprämie in Höhe von 10% der jährlichen Lehrlingsentschädigung unter der Voraussetzung, daß:

- der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat;
- die vom Lehrherrn im Berichtsheft verzeichneten Resultate genügend sind;

- der Lehrling während der jährlichen Referenzperiode nicht mehr als 30 Tage Abwesenheit im Betrieb aufweist.

Diese Erfolgsprämie wird auf den Gesamtbetrag der Entschädigungen, die dem Lehrling während der Referenzperiode vom 1. Oktober bis zum 30. September bewilligt wurden, berechnet. Sie geht zu Lasten des Arbeitgebers und ist spätestens bis zum 31. Dezember auszahlen.

MINDESTLEHRLINGSENTSCHÄDIGUNG (brutto/Monat)
für Auszubildende zum Verkaufshelfen mit Ausbildungsziel C1TP

1. Lehrjahr	351,62 €
2. Lehrjahr	390,68 €

MINDESTLEHRLINGSENTSCHÄDIGUNG (brutto/Monat)
einschließlich der Vergütungen in Naturalien

Für	Köche	Kellner
1. Lehrjahr	568,24 €	523,85 €
2. Lehrjahr	714,80 €	674,83 €
3. Lehrjahr	816,73 €	-

Für Koch- oder Kellnergehilfen (Ausbildungsziel C1TP)

1. Lehrjahr	471,41 €
2. Lehrjahr	523,85 €

MINDESTLEHRLINGSENTSCHÄDIGUNG (brutto/Monat)
für Auszubildende in technischen Industrieberufen

1. Lehrjahr	440,04 €
2. Lehrjahr	577,87 €
3. Lehrjahr	755,32 €

Berufsausbildung 2003/2004

■ Vertragsverlängerung einer Lehre mit Ausbildungsziel CATP

Bei bestandener praktischer, aber nicht bestandener theoretischer Abschlussprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf eine Entschädigung von 1098,21 (Brutto/Monat).

Bei nicht bestandener praktischer Abschlussprüfung haben die

Lehrlinge Anrecht auf die Entschädigung des 3. Lehrjahres, ob sie die theoretische Prüfung bestanden haben oder nicht.

■ Wann ist die Lehre beendet?

Am Ende der Lehrzeit legt der Lehrling die Lehrabschlussprüfung (examen de fin d'apprentissage) ab. Sie stellt den Abschluss der ord-

nungsgemäßen Lehre dar. Zu den Lehrabschlussprüfungen werden nur diejenigen Lehrlinge zugelassen, die ihre Lehre beendet haben und den Nachweis erbringen, daß sie die Schule regelmäßig besucht haben.

Die Lehrabschlussprüfung besteht aus einem theoretischen und einem praktischen Teil, welche nicht unbedingt zum gleichen Zeitpunkt stattfinden.

Für jeden Beruf, beziehungsweise Geschäftszweig wird eine Prüfungskommission einberufen, die aus Vertretern der Arbeitgeber- und Arbeitnehmerschaft besteht. Diese werden vom Unterrichtsminister auf Vorschlag der zuständigen Berufskammern ernannt.

Mit dem Erfolg in der Lehrabschlussprüfung erlischt automatisch der Lehrvertrag. Im Falle eines Misserfolges in der ersten Prüfung verlängert sich der Lehrvertrag automatisch um zirka 6 Monate bis zur darauffolgenden Prüfung. Nach dieser zweiten Prüfung wird der Lehrvertrag in jedem Fall nicht mehr verlängert.

Kandidaten, die das Abschlussexamen zum CATP mit Erfolg bestanden haben und deren Lehrvertrag beendet ist, haben nunmehr Anrecht auf den Mindestlohn für qualifizierte Mitarbeiter = gesetzlicher Mindestlohn + 20%.

Entwicklung der Gesamtzahl der bei der Handelskammer eingetragenen Lehrverträge

	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Total	743	787	808	931	966	978	1073	1220
CATP	689	702	697	772	801	837	940	1025
CITP	54	85	111	159	165	141	133	195
Industrie	89	89	83	86	93	95	111	109
Bâtiment/TP	36	33	38	37	44	61	64	53
Informaticiens							31	44
Commerce								
Total Vente	406	472	509	587	629	611	639	669
CATP-Vente	352	387	412	462	487	488	526	523
CITP-Vente	54	85	97	125	142	123	113	146
Employés adm. et com.	183	166	135	149	141	166	171	246
Horeca								
Total	29	27	43	72	59	45	57	99
CATP	29	27	29	38	36	27	37	50
CITP			14	34	23	18	20	49

Dates des épreuves théoriques des examens de fin d'apprentissage

Cuisiniers et serveurs de restaurant, filière concomitante	mercredi, 4 juin 2003 et vendredi, le 6 juin 2003
Apprentissage industriel	vendredi, 12 juin 2003 à vendredi, 20 juin 2003
Vente et décoration	mardi, 24 juin 2003 et mercredi, le 25 juin 2003
Agent de voyages	mardi, 24 juin 2003 et mercredi, le 25 juin 2003
Employé administratif et commercial	vendredi, 12 juin 2003 à mercredi, 18 juin 2003
Apprentissage ménager	mardi, 24 juin 2003 et mercredi, le 25 juin 2003

Veuillez noter que les épreuves pratiques des apprentis Cuisiniers, Serveurs, Vendeurs qualifiés, Décorateurs, Agents de voyages, Employés administratifs auront lieu entre le 15 septembre et 15 octobre 2003.

Le programme définitif leur sera communiqué début août 2003

Il en apprend tous les jours...

Une initiative de l'INFPC, Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue, soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

A tout âge, apprendre, c'est vivre avec son temps

Le monde bouge vite, de plus en plus vite. La société se transforme. Les technologies évoluent. Tout s'accélère... Pour rester dans le mouvement, il faut s'adapter, faire preuve d'esprit d'ouverture, de curiosité et apprendre... tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue offre cette possibilité à chaque individu. C'est aussi un outil efficace au service des entreprises soucieuses d'élever le niveau de compétences de leur personnel pour rester compétitives.

Aujourd'hui, différents partenaires conjuguent leurs efforts afin de proposer à chacun, selon ses aspirations et ses objectifs, des programmes de formation de qualité pour progresser.

Des centaines de formations à découvrir sur:

www.lifelong-learning.lu

infoline
26 20 40

La formation professionnelle continue, pour avancer avec le monde.

en partenariat avec:

Aforest Lux
Chambre de Commerce
Chambre de Travail
Chambre des Employés Privés
Chambre des Métiers
Computacenter IT Education Services
Deloitte & Touche - Development Centre
Double A Technologies Group
Fashion Genius Institute
GIE SITec
INFPC
inlingua Formation Langues
Key Job Computer Training
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports
Ministère du Travail et de l'Emploi / École Supérieure du Travail
OLAP - Office de Productivité
PwC ACADEMY
SECURITAS Centre de Formation
STOLL Safety
TELINDUS Formation

A M C H A M  **LUXEMBOURG**
AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE IN LUXEMBOURG A.S.B.L.

The **American Chamber** of Commerce in Luxembourg

Beginning with this edition of the "Merkur", the Foreign Trade Department will present publications of the bilateral Chambers of Commerce incorporated in Luxembourg or abroad and those representing Luxembourg and/or Belgium business interests in foreign countries.

AMCHAM represents over 150 European, international and U.S. companies based in Luxembourg. Its members have a collective voice for expatriate/non-EU member issues and the Chamber has established designated committees lobbying and focusing on:

- Human Resource Issues
- Membership and Business Development
- Tax and Fiscal Affairs
- Financial Services
- Information & Technology

At the same time, quality-of-life volunteer activities have included:

- Student career nights at the International School
- Support for the yearly American Stand at the Luxembourg International Bazaar
- Sponsorship, organization and management of volunteers for the annual American Embassy 4th of July picnic
- Sponsorship and Board of Directors level participation in the organization and management of the annual Toys for Tots program

AMCHAM keeps its members informed through its newly re-launched website (www.amcham.lu), now including an Online Business Directory (a premier Anglophone

The American Chamber of Commerce (AMCHAM) is dedicated to building bridges between the Luxembourg business and expatriate communities and the rest of the world. Largely a volunteer organization, AMCHAM is a dynamic non-profit organization created to promote the business, social, and charitable interests of the expatriate and international community in Luxembourg. AMCHAM serves its members in the business and expatriate community through an appropriate range of activities, which promote Luxembourg-American and international business opportunities/relationships, improve the Luxembourg business /expatriate working and quality of life environments, and support designated community and charitable activities.

Calendrier CE

Mai

23.05.

Audiences HONGRIE, TCHE-
QUIE et POLOGNE

27.05.

Audiences ROUMANIE

Juin

02.06.

Visite d'une délégation
d'hommes d'affaires
de Biélorussie

10-13.06.

Mission économique au
Maroc

18.06.

Audiences CHINE

20.06.

Audiences ARGENTINE
et CHILI

27-28.06.

Deutsch-Luxemburgischer
Handelstag in Hamburg

Juillet

09.07.

Séminaire Thaïlande

business resource) as well as a newsmagazine. The Chamber serves both to inform and to influence events impacting Americans and our affiliated friends throughout the expatriate community.

AMCHAM has published two books: Working in Luxembourg - a Human Resources Guide for expatriates/non EU members. This book is intended to fill the gap in the available English language business and professional literature. The second book is Playing Her Part: Perle Mesta in Luxembourg, a history of the first post World War II American Ambassador to Luxembourg, published in celebration of the U.S. Embassy's 50th Anniversary. Additionally an online Business and Personal Security Guide is available on the website.

AMCHAM's goal is to continually provide business and quality-of-life programs and services and to support these across as broad a range as possible. All of this support is provided (both to the business and expatriate communities) at a measured expanding pace as experience

and resources allow. AMCHAM additionally provides opportunities for networking and the exchange of views with:

- Other AMCHAM members
- Key Luxembourg government officials
- U.S. Governmental officials
- Leading figures in the international and local business communities

At the different venues of:

- Government and Diplomatic Receptions
- American Business Association Luncheons
- Networking After Hours Cocktails
- AMCHAM-sponsored seminars and conferences on: money laundering, business and local taxes, work permits, career development, IT security, etc.

There are three categories of membership: Charter, Corporate and Small Business/Individual. Details on the cost of memberships and application forms can be obtained by request to Paul Schonenberg, the

AMCHAM Chairman and Executive Director, or Margot Parra, Marketing Director, at the contact points mentioned below:

Mail Address:

AMCHAM LUXEMBOURG

31, Bd Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Website: www.amcham.lu

Phone number: (352) 43 17 56

Fax number: (352) 43 17 56

Email Address:

schonenberg@amcham.lu

parra@amcham.lu

Bilateral Chambers of Commerce incorporated in Luxembourg or abroad and institutions representing Luxembourg and/or Belgium business interests in foreign countries, which wish to present their activities to our readers are kindly asked to contact Mrs. Viviane HOOR by phone 42 39 39-315, fax 43 83 26 or e-mail viviane.hoor@cc.lu.

Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne

Récupération de la TVA espagnole

Les entreprises belges et luxembourgeoises souhaitant récupérer la TVA en Espagne peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne, qui interviendra en leur nom et représentation auprès du Ministère des Finances espagnol, après avoir été désignée comme représentant légal de l'entreprise.

La demande de remboursement de la TVA sera introduite en espagnol auprès de l'Administration, après examen des pièces qui seront transmises. La Chambre représentera les intérêts des firmes qui font appel à ses services, en réalisant les démarches

nécessaires pour l'obtention et l'encaissement des sommes sollicitées et interviendra à tout moment, selon les besoins ou les problèmes qui se présentent. Les demandes pour l'année 2001 doivent être introduites avant le 30 juin 2003, mais il est recommandable de les introduire le plutôt possible pour que la récupération soit plus rapide.

Un dossier complet avec toutes les instructions et formalités à suivre peut être obtenu gratuitement pour les membres de cette Chambre de Commerce ou pour les non-membres, après un versement préalable de 30 € sur le compte n°210-0321561-58 de la Fortis Banque à Bruxelles.

Pour tout renseignement complémentaire: Chambre de Commerce de Belgique et du Luxembourg en Espagne, Claudio Coello 99, 1° dcha, E-28006 Madrid, tél.: (+34) 91 435 48 99, fax: (+34) 91 578 05 27, e-mail: ccble@retemail.es

19 juin 2003

Séminaire « **Grands projets** d'investissements au Grand-Duché de Luxembourg »

■ Propositions d'affaires

• Entreprise danoise spécialisée dans la fabrication de dispositifs destinés à la consommation de boissons conçus spécialement pour enfants et adultes ayant/manifester des difficultés de coordination cherche distributeur au Grand-Duché de Luxembourg.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation sur place, au Centre de Documentation et d'Information de la Chambre de Commerce (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8.00-12.00 et de 13.00-17.00 heures).

Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341.

Le 19 juin 2003 se tiendra de 14h45 à 18h00 à Esch-sur-Alzette (Belval-Ouest) un séminaire portant sur le sujet «Grands projets d'investissements au Grand-Duché de Luxembourg».

Ce séminaire constitue un lieu de rencontre pour les entreprises luxembourgeoises en vue de promouvoir les relations entre entreprises du secteur de construction (projets de constructions et travaux d'infrastructures) et investisseurs institutionnels néerlandais qui souhaitent intégrer le marché luxem-

bourgeois et cherchent des partenaires dans la région de base.

Le séminaire est organisé par la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg en collaboration avec l'Ambassade des Pays-Bas au Luxembourg et vise principalement les entreprises de construction, architectes, investisseurs en immobilier, investisseurs institutionnels.

La visite à Belval-Ouest sera effectuée par M. R. Kocian, Conseiller de direction d'Agora, un partenariat entre l'Etat luxembourgeois, l'ARBED et les communes et M. R. Fütterer, Bureau d'Architectes Jo Coenen.

Programme:

14h45 Visite du projet Belval-Ouest en bus
17h30 Réception de clôture

Pour l'enregistrement et tout renseignement supplémentaire: Madame Van Impe, tél.: (+32) 2/209 04 72, e-mail: mieke.vanimpe@nkvk.be

Le Sabot D'Or 2003

Concours pour **entreprises** actives sur le marché néerlandais

Le Sabot d'Or est un prix attribué chaque année à une entreprise belge ou luxembourgeoise ayant particulièrement brillé sur le marché néerlandais. Ce prix a été créé à l'initiative de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas (BELUNED).

Le prix sera attribué en automne 2003.

Le prix peut être octroyé à toute entreprise belge ou luxembourgeoise exerçant des activités sur le marché

néerlandais. Au moment de la sélection, le jury tiendra surtout compte des initiatives qui font preuve d'une vision du marché dans de nouveaux créneaux, d'audace pour se lancer vers des nouvelles possibilités et de persévérance dans la conquête de marchés. Le jugement du jury sera fondé sur la preuve de l'esprit d'entreprise des concurrents et sur les chiffres fournis (croissance du chiffre d'affaires et/ou développement de la part de marché). C'est la raison pour

laquelle toute entreprise peut participer, quelles que soient son importance et son activité.

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus à la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas, Archimedesstraat 12, NL 3316 AB Dordrecht, tel.: +31 78 635 1990, fax: +31 78 635 29 23, e-mail: info@beluned.nl.

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

Luxemburger **Gemeinschaftsstände** präsentierten 11 Unternehmen

Vom 7. bis 12. April öffnete die Hannover Messe ihre Tore für Besucher und Aussteller aus aller Welt. Die weltweit führende Industriemesse, die als der Treffpunkt für die Investitionsgüterindustrie betrachtet wird, konnte trotz einer international angespannten Wirtschaftssituation sowie der nicht einschätzbaren Konsequenzen des Irak Krieges und des SARS-Risikos und dem damit verbundenen Besucherrückgang eine positive Bilanz ziehen.

■ **Gemeinschaftlicher Auftritt der Luxemburger Unternehmen**

Die Chance zur Präsentation des Unternehmens nutzten auch die 11 Luxemburger Unternehmen, die auf den zwei Gemeinschaftsständen, die in Kooperation von Wirtschafts-

ministerium und Handelskammer Luxemburg organisiert wurden, vertreten waren. Auf den beiden Ständen in Halle 2 (Subcontracting) und Halle 18 (Research and Technology) präsentierten sich die folgenden Unternehmen:

ARCELOR S.A.
ASTRON BUILDING S.A.
EMDI EUROPE S.A.
EURO-COMPOSITES S.A.
KÖHL AG
LUXINNOVATION GIE.
PLASMA METAL S.A.
ROTAREX S.A.
SISTO ARMATUREN S.A.
TMS S.A.
VALFOND MERSCH S.A.

Die Ausstellung der Luxemburger Unternehmen wurde traditionsgemäß von dem am zweiten Messetag stattfindenden Luxemburger Tag begleitet, der von Wirtschaftsminister Henri Grethen eingeleitet wurde. Der Mini-

ster machte einen Rundgang bei den Luxemburger Ausstellern auf den Gemeinschaftsständen und nahm sich Zeit, mit den ausstellenden Unternehmen zu sprechen. Der Rundgang sowie die anschließenden Feierstunden im Convention Center, die von einer Begrüßungsansprache des Wirtschaftsministers eingeleitet wurden und zu der die Aussteller Kunden aus aller Welt eingeladen hatten, stießen auf großes Interesse und bescherten den Ausstellern zudem ein vermehrtes publizistisches Echo.

Die Luxemburger Unternehmen sind mehrheitlich von dem Erfolg der Hannover Messe überzeugt. Sie konnten trotz der momentanen schwierigen Lage gute Kontakte knüpfen und erwarteten ein interessantes Messenachgeschäft.

■ **Acht Fachmessen unter einem Dach**

Die Hannover Messe bietet in diesem Jahr acht weltweit führende Fachmessen unter einem Dach: die Factory Automation, die Micro Technology, die Energy, die Compressed Air & Vacuum Technology, die Factory Equipment & Tools, die Subcontracting sowie die Research and Technology.

Für die Qualität der Hannover Messe spricht der konstant hohe Anteil der ausländischen Aussteller und Besucher. Die Messe bietet unübersehbare Vorteile durch ihre einzigartige Position. Weltweit existiert keine andere Veranstaltung, die einen ähnlich übergreifenden Blick

Der Luxemburger Gemeinschaftsstand in Halle 2



über Fachgebiete und benachbarte Technologiebereiche bietet. Auf der anderen Seite stellt sich jedoch das Problem, dass Aussteller auf spezialisierten Fachmessen möglicherweise eine größere Anzahl von Kundenkontakten knüpfen können und stärker zur Geltung kommen.

■ Neues Konzept der Messe ab 2005

Diesem Trend möchte die Hannover Messe mit einem neuen Konzept entgegen wirken. Bereits mehrere Male wurde die Hannover Messe umstrukturiert und einzelne Ausstellungsbereiche der seit 50 Jahren bestehenden Hannover Messe bestehend aus der seit 50 Jahren bestehenden Hannover Messe verselbständigt, so z.B. die CEBIT, die LIGNA oder die EMO. Ab 2005 soll das Konzept der Hannover Messe erneut verändert werden, um sich den aktuellen Bedürfnissen der Aussteller und Besucher anzupassen, die eine stärkere Marktsegmentierung fordern.

Ausgliedert aus dem bestehenden Konzept wird die CEMAT, die die Bereiche Fördertechnik und Logistik abdeckt. Diesem Ausstellungsbereich bot sich auf der Hannover Messe keine Möglichkeit mehr zur Erweiterung und er wird daher bereits ab dem nächsten Jahr als eigenständige Fachmesse in Hannover stattfinden.

Darüber hinaus haben sich die Roboterhersteller dazu entschlossen, den Standort zu wechseln und planen, eine eigene Messe in München zu beschicken. Eine Entwicklung, die von der Hannover Messe nicht geplant war, da die Roboterhersteller einen wichtigen Platz im Automatisierungsbereich einnahmen. Die Messe Hannover hofft, dass sich dieser Ausstellungsbereich mit der Zeit wieder in Hannover einfindet.

Ab 2005 startet die Hannover Messe mit einem neuen Konzept für die Industriemesse und dem Slogan „Zwei Messen – ein Ziel“. Dabei werden die Schwerpunktthemen der Hannover Messe, die Fabrikautomation und die Prozessautomation, im jährlichen Wechsel stattfinden.

■ Zwei Messen – ein Ziel

Nach dem neuen Konzept der Hannover Messe wird in den ungeraden Jahren ab 2005 die Fabrikautomation stattfinden, die die folgenden Schwerpunkte präsentieren wird: IT und Software, elektrische Automatisierung, Bildverarbeitung, Robotik, Montagetechnik, Engineering, Maintenance, Motion and Drive & Automation, Antriebstechnik, Fluidtechnik, Oberflächentechnik, Druckluft- und Vakuumtechnik, Mikrosystemtechnik für die Fertigungsindustrie, angewandte Forschung sowie Werkstoffe und Zulieferung für die Fertigungsindustrie.

In den geraden Jahren ab 2006 wird sich auf der Hannover Messe die Prozessindustrie mit den folgenden Themen präsentieren: Process Automation, IT und Software, elektrische Automatisierung, Automatisierungssysteme und Komponenten, Kontrollsysteme, Engineering und Maintenance, Energie, Energieversorgung, elektrische Energietechnik, erneuerbare Energien, Energiehandel, Mikrosystemtechnik für die Prozessindustrie, angewandte Forschung sowie Werkstoffe und Zulieferung für die Prozessindustrie.

Weitere, ergänzende Themen der Prozessindustrie sind noch in Entwicklung und werden später in das Programm aufgenommen. Das neue Messekonzept soll sich an den Innovationszyklen der Industrie orientieren. Die Hannover Messe soll damit Schrittmacher für die Industrieautomation und Informationsplattform für übergreifende technologische Trends bleiben.

Nach Aussage von Messe-Vorstand Sepp D. Heckmann wird die Messe jedoch den Markennamen „Hannover Messe“ beibehalten. Sie soll weiter entwickelt werden zu einer Hochtechnologie-Messe der Automatisierung. Die unter ihrem Dach stattfindenden Fachmessen werden als eigenständige weltweite Leitmessen positioniert.

Messen und Ausstellungen

im Juni 2003

MODA PRIMA / ESMA

Internationale Fachmesse für Strickwaren und Bekleidung

1.-3.6.2003

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 64 11 041

INTERGALVA

Internationale Ausstellung und Konferenz für Galvanisierung

1.-6.6.2003

Amsterdam (NL)

E-mail: mail@egga.com

La Semaine des Télécoms et des Réseaux

Ausstellung für mobilen Funkverkehr und Telekommunikation

3.-5.6.2003

Paris (F)

Tel.: 0033 1 49 68 51 00

IVT Expo – Industrial Vehicle Technology

Internationale Fachmesse für Nutzfahrzeugkonstruktion, Komponenten und Produktion

3.-5.6.2003

Stuttgart (D)

Tel.: 0049 1306 74 37 44

testing expo

Internationale Fachmesse für Prüftechnik und Evaluation in der Kfz-Preproduction

3.-5.6.2003

Stuttgart (D)

Tel.: 0049 1306 74 37 44

Internet World UK

Internationale Ausstellung und Konferenz für Internet, Intranet und World Wide Web

3.-5.6.2003

London (GB)

Tel.: 0044 20 82 32 16 00

m-Commerce World

M-Commerce-Ausstellung und Konferenz

3.-5.6.2003

London (GB)

Tel.: 0044 20 82 32 16 00

EPHJ

Internationale Fachausstellung für das Uhren- und Schmuckmachere Handwerk

3.-6.6.2003

Lausanne (CH)

Tel.: 0041 21 64 32 111

CARRARAMORTEC

Internationale Ausstellung für Marmor, Maschinen und Dienstleistungen

4.-7.6.2003

Marina di Carrara (I)

Tel.: 0039 0585 78 79 63

Control Italy

Internationale Fachmesse für Qualitätssicherung

4.-7.6.2003

Parma (I)

Tel.: 0039 7025 92 060

CHIBIDUE

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Parfümerieprodukte, Modeschmuck und Accessoires

6.-9.6.2003

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 48 55 01

CHIBIMART Summer Business

Cash and Carry-Ausstellung für ethnische Produkte und Kunsthandwerk, Kleinmöbel, Parfümerie- und Kosmetikartikel, Naturprodukte und Aromatherapie

6.-9.6.2003

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 48 55 01

VICENZAORO 2

Internationale Ausstellung für Goldschmuck, Silberwaren und Uhren

7.-12.6.2003

Vicenza (I)

Tel.: 0039 0444 96 91 11

HYDROPNEUMATICA-PAN

Fachausstellung für Pumpen, Armaturen und Antriebe

9.-12.6.2003

Posen (PL)

Tel.: 0048 61 86 92 161

ProWein 2003 in Düsseldorf

Fachbesucher **prüften** das Angebot an Weinen und Spirituosen

Weißweine, Rotweine, Sekte und Spirituosen aus aller Welt wurden vom 23. bis 25. März 2003 auf der ProWein in Düsseldorf ausgestellt. Nicht nur die traditionellen Weinländer wie Frankreich und Italien, sondern auch „neue“ Weinländer wie Rumänien, Chile, Südafrika und Australien waren auf der bedeutendsten Weinmesse Deutschlands vertreten. Auch das Großherzogtum Luxemburg präsentierte sich mit 7 Ausstellern als Wein- und Sektland.

Zum ersten Mal wurde von der Handelskammer Luxemburg eine

Unternehmerreise zu dieser Fachmesse organisiert. Die meisten Teilnehmer an der Reise hatten sich zum Ziel gesetzt, neue Kontakte zu Weinlieferanten zu knüpfen und waren auf der Suche nach Produkten, die ihre Zielgruppe in Luxemburg interessieren könnten.

Nach einem Empfang durch die Messeveranstalter, die erste Information über das Angebot lieferten, hatten die Teilnehmer die Möglichkeit, die Messe zu besuchen und sich über mehr als 2 500 Aussteller und ihre Produkte zu informieren. Die sechs Hallen des Düsseldorfer

Messegrundes boten die Gelegenheit, eine Riesenauswahl an Weinen, Sekten und Spirituosen zu entdecken. Mehr als 25 000 Fachbesucher profitieren jährlich von dieser Möglichkeit.

Besuchermagnet war einmal mehr die Verkostungszone, in der 1 000 internationale Weiß- und Rotweine verkostet werden konnten. Hier hatten die Besucher die Möglichkeit, Weine in Ruhe zu testen und anschließend die Messestände der Aussteller aufzusuchen.

Die Teilnehmer der Gruppenreise beurteilten die ProWein als hervorragende Möglichkeit, sich über das große Angebot in kurzer Zeit zu informieren. Weitere Besuche dieser Art werden von der Abteilung für Handelsförderung der Handelskammer Luxemburg geplant. Für detaillierte Auskünfte stehen wir Interessenten unter der Telefonnummer 42 39 39-245-808, Faxnummer 43 83 26 oder promcom@cc.lu zur Verfügung.

24.-26. Juni 2003

Leipziger **Zuliefermesse Z** auf Erfolgskurs

Bereits zum vierten Mal findet vom 24. bis 26. Juni in Leipzig die Z statt, eine Zuliefermesse, deren Angebot sich an den Automobilbau, den Maschinen- und Anlagenbau sowie den Bereich Elektrotechnik/Elektronik und industrielle Dienstleister richtet.

Ca. 20% der 400 Aussteller kommen aus dem Ausland. Aus Westeuropa sind dabei am stärksten die italienischen, österreichischen und französischen Zulieferer vertreten. Aus Osteuropa kommen die Aussteller vor

allem aus Polen, der Slowakei und der tschechischen Republik.

Begleitet wird die Messe von der 7. Sächsischen Kfz-Zuliefererkonferenz, veranstaltet durch die IHK Südwestsachsen, einem Kongress zur Nanotechnologie, der vom Fraunhofer Institut organisiert wird und den speziellen Einkäufertagen. Die Einkäufertage bieten die Möglichkeit, gezielt Kontakte zwischen Einkäufern und Zulieferern zu vermitteln.

Einkäufer von Systemlieferanten und Finalproduzenten definieren hier

im Vorfeld der Messe ihren Bedarf an Teilen, Komponenten, Modulen und Technologien. Zulieferer können sich anhand des Bedarfsprofils für Verkaufsgespräche mit den Einkäufern bewerben. Diese entscheiden dann gezielt, mit welchen Zulieferern sie Gespräche führen möchten. Die Terminkoordination wird von der Messe Leipzig übernommen. Alle Gespräche finden im Rahmen der Zuliefermesse vom 24.-26. Juni statt.

Interessenten an den Einkäufertagen können weitere Informationen im Internet unter www.zuliefermesse.de abrufen oder sich an die Handelskammer Luxemburg, Bettina Milewski, Tel.: 42 39 39-808, wenden.

13-15 mai 2003

Financial One 2003: 300 Professionnels du Secteur Financier

Financial One 2003, le plus grand évènement financier européen réservé aux professionnels du secteur financier ouvrira ses portes aux professionnels les 13, 14 et 15 mai aux Foires Internationales de Luxembourg au Kirchberg.

D'entrée gratuite, exposition et conférences (sur simple enregistrement sur le site www.financialone.lu), ce sommet a pour but de faire découvrir aux 300 professionnels attendus des solutions, produits, services et innovations principales du secteur, toutes activités confondues.

Porté par 18 médias financiers européens 15 associations professionnelles, l'évènement devrait de plus intervenir en pleine actualité internationale: les changements géopolitiques mais aussi économiques, notamment en ce qui concerne les ressources énergétiques, nécessitent un éclairage d'experts.

Avec une zone entièrement consacrée à la Gestion Alternative, un hall dédié aux solutions IT et une zone générale où les plus grands

noms du secteur retrouveront leurs clients et informeront les visiteurs des choix stratégiques à opérer sur les portefeuilles, Financial One s'impose comme le rendez-vous essentiel des professionnels du secteur.

Les conférences, traduites en simultané en anglais, néerlandais et français, offrent un panorama des enjeux et solutions pour conseils financiers et institutionnels.

Ce sommet est également placé sous le signe des partenariats transfrontaliers et donne une grande priorité dans son organisation au développement de partenariats de distribution.

3 jours de rencontres internationales essentielles.

Farvest, à l'initiative de Financial One, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire par téléphone au +352 26 27 62 1 ou par e-mail à l'adresse team@farvest.com.

23 juin 2003

Colloque Alsace Franchise 2003

Le Colloque Alsace Franchise se déroulera le 23 juin à Mulhouse. Le thème principal de cette année est la «Communication et Internet dans les Réseaux de Franchise et de Commerce Organisé».

La journée offre les informations suivantes:

– Le point des réflexions de la Fédération Française de la Franchise en matière d'Internet,

– Internet pour animer son réseau: synergie réseau virtuel / réseau de commerce organisé,

– Internet pour développer son unité ou son réseau.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Approove – Pascale BEGAT, tél.: 0033-3-89 40 21 26, Email: pbegat@approove.com.

Messen und Ausstellungen

im Juni 2003

Internationale Messe für Industrietechnologien und Investitionsgüter

9.-12.6.2003

Posen (PL)

Tel.: 0048 61 86 92 592

MACH-TOOL

Fachausstellung für Werkzeugmaschinen und Werkzeuge

9.-12.6.2003

Posen (PL)

Tel.: 0048 61 86 92 355

WWW – Luxe Santé Beauté

Internationale Ausstellung und Kongress der Parfum- und Kosmetikbranche

10.-12.6.2003

Paris (F)

Tel.: 0033 1 41 40 41 40

Salon Aéronautique du Bourget

Internationale Luft- und Raumfahrtsschau

15.-22.6.2003

Paris (F)

Tel.: 0033 1 53 23 33 33

CleanRooms Europe

Internationale Fachmesse Reinraumtechnik / Hygiene / Contamination Control

16.-18.6.2003

Frankfurt / Main (D)

Tel.: 001 603 89 19 477

S.I.L.

Internationale Logistik-Ausstellung

17.-20.6.2003

Barcelona (E)

Tel.: 0034 93 26 38 150

Art Basel

Internationale Kunstmesse (Kunst des 20. + 21. Jahrhunderts)

18.-23.6.2003

Basel (CH)

Tel.: 0041 58 20 02 020

fgm – fenster / glas / metallbau

Internationale Fachmesse für Fassadentechnologie

19.-21.6.2003

Stuttgart (D)

Tel.: 0049 711 25 89 257

PITTI IMMAGINE UOMO

Herrenmodemesse

19.-22.6.2003

Florenz (I)

Tel.: 0039 055 36 931

Kid's Fashion Brussels

Fachmesse für Kinderbekleidung

22.-24.6.2003

Brüssel (B)

Tel.: 0032 2 37 06 023

VINEXPO

Weltmesse des Weins und der Spirituosen

22.-26.6.2003

Bordeaux (F)

Tel.: 0033 5 56 56 00 22

ZUKUNFT KOMMUNE

Internationale Fachmesse für kommunale Lösungen, Dienstleistungen und Beschaffung

25.-26.6.2003

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 621 70 01 90

PITTI IMMAGINE BIMBO

Kindermodemesse

27.-29.6.2003

Florenz (I)

Tel.: 0039 055 36 931

ISPO - Sommer

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode

29.6.-1.7.2003

München (D)

Tel.: 0049 89 94 92 07 20

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Claudine SCHLESSER, Tel.: 42 39 39-341 oder E-mail: claudine.schlesser@cc.lu.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341 ou e-mail: claudine.schlesser@cc.lu.

Certificat e-commerce: la confiance en marche

NOTES

(1) URL: <http://www.e-certification.lu>

Que ce soit pour un site transactionnel, pour un portail grand public ou pour un site d'information spécialisée, la relation de confiance entre les utilisateurs et les gestionnaires du site est un élément capital du succès du site. Le certificat «Luxembourg e-commerce Certified» représente un véritable gage de sécurité et de fiabilité.

Depuis 2 ans les clients peuvent passer leurs commandes directement sur le site de Vinsmoselle

Sur Internet, la confiance est un facteur de succès essentiel. Que ce soit pour un site transactionnel, pour un portail grand public ou pour un site d'information spécialisé, la relation de confiance entre les utilisateurs et les gestionnaires du site est capitale mais difficile à établir, faute de contact direct.

Et il ne s'agit pas simplement de veiller à la sécurité des transactions, mais aussi à la validité des informations publiées et à la confidentialité des données personnelles des utilisateurs. A l'heure où le spamming devient le sujet de préoccupation numéro un, le besoin de protection de ces données prend une importance croissante.

D'où l'idée de certifier les sites de services particuliers et transactionnels¹ pour garantir leur sécurité technique et leur conformité juridique. A la différence d'un simple label, le certificat offre une reconnaissance officielle. Au Luxembourg, c'est l'OLAS (Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance) qui joue ce rôle de garant du certificat «Luxembourg e-commerce Certified» lancé l'an dernier par le Ministère de l'Economie. Au niveau opérationnel, c'est la Société nationale de certification et d'homologation (SNCH) qui pratique les audits de certification.

Le premier site certifié fut celui du CD Shop de Cactus. La chaîne de grands magasins luxembourgeoise se lançait dans l'e-commerce et se devait donc de montrer l'exemple. Et l'exemple fut rapidement suivi par un autre monument du paysage commercial luxembourgeois: Vinsmoselle.

■ L'exemple Vinsmoselle

Pratiquant l'e-commerce depuis 2 ans, le producteur de vins s'est engagé sans hésiter dans la démarche de certification, et doit incessamment recevoir le certificat e-commerce. Nous avons demandé à Jean-Louis Modert, directeur marketing de Vinsmoselle, quelles motivations l'avaient incité à certifier son site.

«C'est le 1^{er} site e-commerce du pays, donc on devait être irréprochables au niveau de la qualité et de





Le CD Shop Cactus fut le premier site certifié «Luxembourg e-commerce»

la sécurité des transactions. Votre réputation n'est pourtant plus à faire et vous êtes déjà accrédités par CETREL pour le paiement online. «C'est vrai mais cette réputation ne dépasse pas les frontières de la Grande Région. Or nous vendons 60% de notre production à l'étranger, et le client américain ou japonais ne sait absolument pas qui est CETREL. Par contre, s'il voit qu'un certificat reconnu par l'Etat garantit la fiabilité de notre site, il sera plus facilement confiant», nous explique Monsieur Modert. Au niveau de la procédure de certification, les choses se sont bien présentées pour Vinsmoselle: «En fait, nous étions quasiment aux normes sur le plan technique. Cependant, les certificateurs sont allés très loin dans le détail au niveau des conditions générales de vente et de notre organisation logistique. Nous avons donc dû adapter quelques détails de forme pour répondre aux exigences», nous confie-t-il. «Mais au final, aucune réorganisation n'a été nécessaire», conclut-il. Pour Vinsmoselle, la finalité du certificat est double: il s'agit d'accroître la confiance du client en garantissant un niveau de sécurité maximal tout en se donnant une image innovante.

■ L'exemple Ost Fenster

Mais le «Luxembourg e-commerce Certified» n'attire heureusement pas que des géants ou des symboles nationaux. Une PME artisanale (70 salariés) a également décidé de faire certifier son site. Il s'agit de Ost Fenster, menuiserie spécialisée dans la production de fenêtres, de portes et de meubles de jardins et de saunas. Ost Fenster offre la possibilité de demander un devis en ligne. Le procédé n'inclut pas de transaction financière mais nécessite la saisie de nombreuses données de la part du visiteur. Romain Hilger, directeur de Ost Fenster, nous explique sa démarche: «Nous sommes sur Internet depuis trois ans et nous avons

toujours eu le souci de la qualité. Lorsqu'on nous a proposé un certificat permettant d'attester cette qualité, on s'est dit 'pourquoi pas...'. En outre, nous avons le projet de nous lancer bientôt dans le commerce en ligne avec nos meubles de jardin et nos saunas. Le certificat se justifiera encore davantage à ce moment. Mais au départ, nous y voyons surtout un moyen de promotion et une sorte de diplôme prouvant notre fiabilité». Comment se sont déroulés les audits de certification? «Plutôt bien, car notre site était déjà bien positionné. Nous avons juste connu quelques problèmes linguistiques... Mais cela s'est rapidement résolu (ndlr: le site de Ost-Fenster est trilingue, ce qui accroît le travail de certification au niveau du contenu). Une autre difficulté a également été surmontée: la relation à établir avec notre hébergeur. Au début, il n'était pas très coopératif car nous étions un petit client parmi tant d'autres... Ensuite, il a compris que l'audit concernant les conditions techniques d'hébergement n'était pas uniquement une source de tracas pour lui, mais qu'il pourrait s'en servir par la suite, avec d'autres clients», conclut M. Hilger.

On peut donc dire que le certificat «Luxembourg e-commerce Certified» fait des émules dans des secteurs très différents, mais avec des motivations finalement comparables.

Jean Larock ■

Séance d'information

Pour informer les entreprises et les prestataires de services intéressés par ce certificat, une rencontre est organisée le 13 mai à partir de 15 heures, au Centre de Recherche Public Henri Tudor, 6 rue Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg. Renseignements et inscriptions: Anne Gaspard, tél: 42 59 91 206.

Une conférence se tiendra également du 17 au 19 septembre à Luxembourg sur le thème «e-commerce Trustmarks». Renseignements: <http://www.e-trustmarks.lu>. Contact Luxembourg e-commerce Certified: Dominique Ferrand, dominique.ferrand@tudor.lu ou 42 59 91 333

12 & 13 juin 2003

Nouvelle édition des **Conférences Spiral**

Les conférences annuelles du réseau Spiral s'affirment chaque année comme le rendez-vous incontournable des professionnels de l'informatique. La journée du 12 juin met l'interopérabilité à l'honneur, avec un tour d'horizon des EAI et Services Web. Loin de la polémique, le programme vise à donner aux professionnels un état de l'art de chaque domaine et des retours d'expériences qui démontrent que la solution choisie reste intimement liée au cahier de charges de l'entreprise. En clôture de cette première journée, les professionnels découvriront un nouveau concept: le Web Semantic. L'expression lancée voici trois ans par Tim BERNERS-LEE (directeur scientifique du W3C) désigne une nouvelle génération de Web structuré autour

de schémas modulaires définis par des communautés d'acteurs.

La seconde journée en partenariat avec le CLUSSIL est dédiée à la sécurité. La matinée «Un pays connecté est-il un pays piraté?» démontre qu'il est impossible d'élever des barrières géographiques en matière de sécurité informatique, la structure même des réseaux s'y oppose. Il existe presque toujours un ou plusieurs moyens de détourner le fonctionnement «normal» d'une application, que ce soit une solution du commerce ou propriétaire. La matinée permettra, par une approche technique et législative, de

dresser un état des menaces réelles à l'aide de cas pratiques.

En nouveauté cette année, une après-midi gratuite, intitulée «Internet: 100% des PC piratés étaient connectés, et le vôtre?», en partenariat avec le CLUSSIL et eAWARE, s'adresse au grand public. Dans le monde de l'informatique, il existe des milliers de failles dans la sécurité, et encore plus de manières de les exploiter. Il s'agit donc ici de sensibiliser le citoyen comme le patron de PME/PMI aux questions de sécurité informatique, et de l'assister dans sa compréhension des phénomènes les plus courants.

Pour tout renseignement complémentaire: Mme Corine Barella,
tél.: 54 55 80 722, site: www.spiral.lu

**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**



Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande
de certificat ou tout
renseignement complé-
mentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu



CHAMBRE DE COMMERCE

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Certification Service Provider / CSP

Une typologie des actions de formation

Dans l'entreprise, la formation est un outil de gestion des ressources humaines. Elle n'est pas une fin en soi, elle est toujours le moyen d'atteindre un objectif lié à la vie de l'entreprise ou à la vie professionnelle de l'un de ses salariés. Les objectifs de formation sont transitifs. La formation est un lieu de passage, plus ou moins obligé, qui permet l'accès à un but de rang plus élevé.

Lorsque le manager fixe un objectif à atteindre, il élabore un plan d'action constitué d'un certain nombre d'étapes à franchir avant d'arriver au but final. Certaines de ces étapes peuvent être constituées de formation, ou d'expériences formatrices (passage dans certains postes de travail - réalisation de stages sur le terrain - participation à un cercle de qualité - etc.). Si nous voulons établir une typologie des actions de formation, nous allons donc le faire en fonction des finalités.

Quatre grands types de finalités peuvent être retenus:

1. formation adaptation de la main-d'œuvre;
2. formation «mobilité»;
3. formation «culture d'entreprise»;
4. formation «projet d'entreprise».

D'autres typologies sont imaginables, mais l'expérience nous montre l'intérêt d'une typologie par grande finalité. Cela permet notamment à la direction de définir les finalités qu'elle souhaite assigner à la formation pour que cette dernière serve, au mieux, la stratégie de l'entreprise. Les priorités étant définies, une répartition des moyens mis à la disposition de la formation peut alors se faire. Certains types peuvent

ne pas être retenus par l'entreprise car ils ne servent pas sa stratégie du moment. Ces quatre types présentent non seulement des buts différents, mais également des modalités de gestion nettement distinctes avec des responsabilités diversement partagées entre les acteurs.

■ Type 1 - Adaptation

L'entreprise recherche une meilleure adaptation, à court terme, de ses moyens humains en réponse à des évolutions internes ou externes. Elle veut améliorer ses résultats opérationnels: développement d'un chiffre d'affaires, réduction des prix de revient, gain de productivité, réduction des accidents du travail, amélioration de son image de marque ou de la qualité de son accueil...

Ces divers objectifs peuvent être atteints en augmentant les connaissances des collaborateurs, en les rendant capables d'utiliser de nouveaux outils ou de nouvelles méthodes, en améliorant leurs capacités à résoudre des problèmes. Il peut s'agir également, pour le personnel qui est en relation avec d'autres (collègues, collaborateurs, clients...), de développer des comportements, des savoir-faire relationnels ou des savoir-être plus efficaces.

Ce type de formation s'observe soit dès l'entrée dans le poste (adaptation initiale), soit au niveau d'un recyclage pour effectuer une mise à jour des pratiques. Le personnel garde le même type d'emploi, il reste dans la même sphère professionnelle, dans le même métier. Ces formations sont généralement placées sous la responsabilité directe

de la ligne hiérarchique qui peut disposer, à cet effet, d'un budget décentralisé. Les managers, proches du terrain, sont en effet les mieux placés pour identifier les besoins, écrire les cahiers des charges, suivre les mises en pratique de la formation et évaluer l'impact de celle-ci.

■ Type 2 - Formation «mobilité», en lien avec la gestion de l'emploi

Ici, les modifications de l'organisation du travail sont plus importantes. De nouveaux métiers apparaissent dans l'entreprise, d'autres sont supprimés. Pour les salariés, il y a changement de métier, soit à l'occasion d'une évolution ou d'une promotion, soit encore pour maintenir leur emploi à la suite d'une suppression de leur poste. Les formations mises en œuvre sont des formations longues avec un complet apprentissage d'un autre métier. Elles visent le maintien de l'emploi ou le développement de la motivation par le biais de la promotion interne. L'entreprise préfère offrir une chance d'évolution à l'un de ses salariés, plutôt que de recruter à l'extérieur.

Les investissements étant plus lourds, compte tenu des durées de formation, l'entreprise s'assure préalablement des aptitudes possédées par le personnel qui bénéficiera de ces actions. Un bilan de potentiel est donc souvent organisé et le manager qui recevra la personne, à l'issue de sa formation, est consulté pour le choix des formés, voire décide de leur sélection. Les spécialistes de la direction des ressources humaines sont prioritairement res-

responsables de la mise en œuvre de ces opérations de gestion de l'emploi. Comme les mouvements s'opèrent entre unités différentes, les budgets de ces formations sont généralement centralisés entre les mains du responsable formation, du responsable emploi ou du directeur des ressources humaines.

■ Type 3 - Culture d'entreprise

Pour ce type de formation, la direction de l'entreprise définit, avec une participation plus ou moins large du personnel, ce qui constitue la culture de l'entreprise. Les connaissances communes, les modes de pensée, les intérêts intellectuels, les valeurs à partager sont répertoriés. Les spécialistes formation déterminent en quoi la formation peut contribuer au développement de cette culture. Un catalogue des formations correspondantes est alors établi.

Les divers stages du catalogue sont proposés à l'ensemble des salariés. Ces derniers s'inscrivent sur la base du volontariat. Pour ce type de formation, le pouvoir de la ligne hiérarchique est plus faible car celle-ci

peut difficilement s'opposer à la demande d'un collaborateur qui veut partager la culture de l'entreprise décidée par la direction. C'est le formé qui dispose de l'essentiel du pouvoir d'inscription. La mobilisation des managers pour ce type de formation est plus difficile à obtenir. Il s'agit de formations qui génèrent de l'absentéisme sans dégager une efficacité immédiate au niveau de la tenue des postes actuels.

Les budgets de ces actions sont normalement centralisés au sein de la Direction des ressources humaines. En effet les managers ne peuvent avoir la responsabilité de dépenses dont la prise d'initiative leur échappe.

Au niveau de son fonctionnement, le modèle que nous avons coutume d'appeler «formation catalogue» s'applique parfaitement à ce type. Contrairement aux autres types, il répond davantage à une démarche «produit» qu'à une démarche «client».

■ Type 4 - Projet d'entreprise

Des actions de formation peuvent être lancées en accompagnement de certains projets de l'en-

treprise. Il peut s'agir de la mise en œuvre d'une charte, du lancement d'un projet qualité, de la réalisation d'un plan d'amélioration de l'utilisation de certaines ressources, etc.

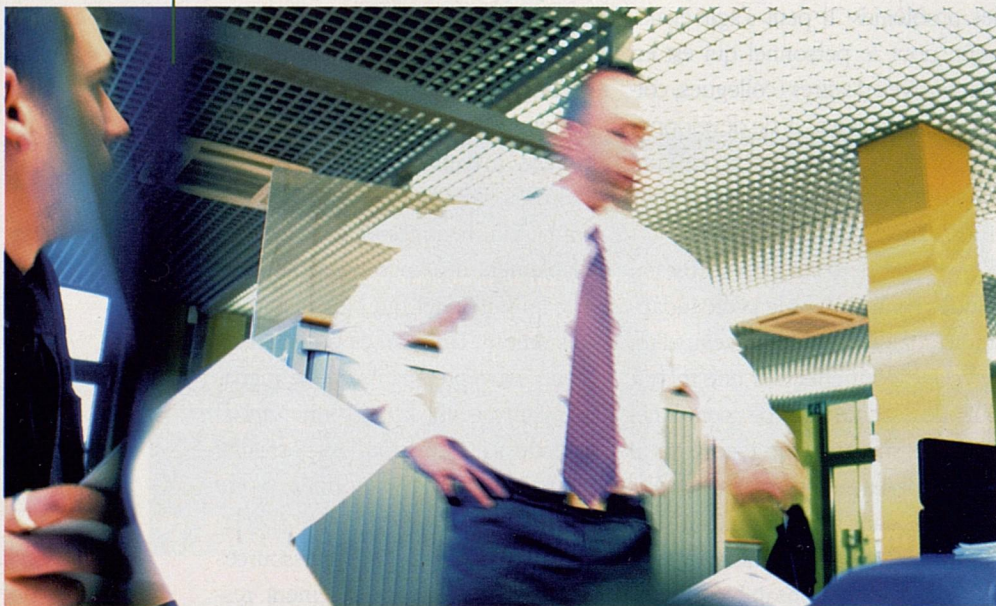
Il s'agit d'engendrer une synergie au niveau de tous les acteurs, de manière à procurer au projet son maximum d'efficacité. Pour ces opérations, on recherche généralement un mode de fonctionnement de la formation qui impliquera le plus grand nombre de personnes, ou du moins toutes celles qui disposent d'un pouvoir d'influence sur la réussite du projet.

Les budgets de telles actions sont décentralisés entre les mains du ou des pilotes du projet. Le problème du volontariat ne se pose pas, sont concernées d'emblée toutes les personnes impliquées dans le projet ou dans l'un de ses sous-projets. C'est l'encadrement qui décide de la participation de ses collaborateurs.

Nous sommes très proches de la formation «adaptation», mais la taille des effectifs engagés dans le changement et la gestion décentralisée à un moindre niveau nous conduisent à en proposer un type à part.

Toutes les formations n'obéissent donc pas aux mêmes règles de gestion, elles ne sont pas toutes comparables. Lorsque deux interlocuteurs veulent échanger sur la formation dans l'entreprise, ils ont tout intérêt à bien définir préalablement de quel type de formation ils vont parler. Communiquer sur cette typologie et sur les règles de gestion de chaque type permet aux acteurs de l'entreprise d'identifier clairement le type d'une action de formation donnée et de se conformer aux rôles que l'on attend d'eux. C'est, pour tous, un gage de réussite. (Jacques Soyer, consultant et formateur à la Chambre de Commerce)

Les besoins en formation varient selon les objectifs des entreprises



L'entrepreneur, l'expert-comptable et le réviseur d'entreprises

La Chambre de Commerce, en collaboration avec l'IRE, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et l'OEC, l'Ordre des Experts-Comptables organisait le mardi 18 mars 2003 une séance d'information sur la nature des activités de l'expert-comptable et du réviseur d'entreprises. Au cours de cette réunion, à laquelle une quarantaine d'entrepreneurs avaient participé, des représentants des deux instituts pré-

sentaient le cadre légal ainsi que le rôle et le champ d'intervention des deux professions.

Les relations entre l'entrepreneur et les professionnels de la comptabilité ne sont pas toujours simples. Il existe des contraintes et des incompréhensions de part et d'autre, un cadre légal trop strict ou trop imprécis, des limites inhérentes au langage et aux règles comptables et à leur inadaptation à rendre en

toutes circonstances compte de la réalité économique et financière d'une entreprise.

Au cours de la réunion, les représentants des deux instituts étaient à l'écoute des demandes formulées par les entreprises afin d'oeuvrer dans le sens de relations efficaces entre les entreprises et les professionnels de la comptabilité.

Secteur HORECA

Formation en accueil hôtelier

L'Administration de l'Emploi, le Centre National de Formation Professionnelle Continue d'Esch-sur-Alzette et l'Horesca ont joint leurs efforts pour mettre sur pied une initiation au métier de réceptionniste dans un établissement d'hébergement.

Suite à une convention conclue entre le Ministère du Travail, le Ministère de l'Education Nationale et l'Horesca, la première édition de cette formation qui a comme but d'initier des demandeurs d'emploi à l'accueil en hôtellerie vient de se terminer. Elle permet aux partenaires de tirer un bilan positif de cette première action.

Issues pour la majorité du secteur tertiaire, les personnes intéressées avaient l'occasion de réorienter leur carrière professionnelle vers les métiers du tourisme.

La formation d'une durée de six semaines se veut très concrète et pratique.

L'accueil des hôtes, la prise en charge des clients difficiles, l'accueil téléphonique, le traitement informatique des données, le travail en équipe et la préparation au stage sont quelques des aspects traités lors des cours.

Grâce à des intervenants externes, les inscrits apprennent également à connaître les atouts touristiques du pays, à se familiariser aux différents moyens de paiement modernes et à se faire une idée sur les débouchés et les perspectives dans ce secteur. Une visite en entreprise clôture la partie théorique.

Ensuite, les participants effectuent un stage pratique de quatorze jours en entreprise. Par ce moyen, ils peuvent se rendre compte des différentes facettes que comporte ce métier au quotidien. En leur enseignant leur savoir-faire, les hôteliers ont la possibilité d'étoffer leurs effectifs par du personnel motivé. Un contrat d'embauche est généra-



lement la suite logique, notamment par un deuxième stage, dit de réinsertion, comme le prévoit le Plan d'Action National en faveur de l'emploi sur une période de deux mois. (communiqué par l'Horesca)

Une nouvelle formation est prévue pour début mai. Les hôteliers intéressés par l'accueil d'un stagiaire peuvent le déclarer auprès de l'ADEM (tél.: 478.5463) ou auprès de l'Horesca (42.13.55.200)

Formation professionnelle continue

Type	Intervenants	Durée	Dates	Horaire	Prix
SEMINAIRES					
Aspects fiscaux de la transmission de l'entreprise	HAMES John	4 heures	14/05/03	08.30-14.00	140.00
Constituer et animer des équipes efficaces	GUTHMANN Brigitte	2 jours	15,16/05/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Recrutement - Sélection du personnel et techniques d'interview	HUYNEN Thierry	2 jours	15,16/05/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
L'achat de formation	SOYER Jacques	2 jours	19,20/05/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Formation de formateurs occasionnels	HUYNEN Thierry	2 jours	19,20/05/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Rhetorik: Frei und überzeugend sprechen	VOGT Gustav	2 jours	19,20/05/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Comment manager une qualité de la formation	SOYER Jacques	1 jour	22/05/03	8.30-12.30 et 14.00-17.30	140.00
Qualité et efficacité de l'accueil au téléphone	HUYNEN Thierry	2 jours	27,28/05/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	MASQUELIER François	2 jours	02,03/06/2006	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Le contrat de travail	FOLMER Michel	1,5 jours	03,04/06/2003	le 03/06/03 de 14.00-17.30 et le 04/06/03 de 08.30-17.30	200.00
Externes und internes Brandschutz-Management	BARTH Gerd	1 jour	4/06/03	8.30-12.30 et 14.00-17.30	140.00
Assistants de direction: maîtriser avec aisance la diversité de votre fonction	HUYNEN Thierry	3 jours	05,06 et 27/06/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	350.00
Techniques de présentation	MENEGOUZ Michel	2 jours	12, 13/06/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Gestion du temps	HUYNEN Thierry	2 jours	12,13/06/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Marketing des services	BOITEUX Stéphane	2 jours	16,17/06/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Audit et contrôle de gestion	HILGER R. et TRIVAUDEY L.	1 jour	17/06/03	8.30-12.30 et 14.00-17.30	140.00
La réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	FOLMER Michel	1,5 jours	17,18/06/2003	le 17/06/03 de 14.00-17.30 et le 18/06/03 de 08.30-17.30	200.00
Techniques de lecture rapide	MENEGOUZ Michel	2 jours	19,20/06/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Gestern Mitarbeiter - Heute Führungskraft	BRODBECK Volker	2 jours	19,20/06/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00
Recherche d'informations sur internet	Cofinancé par le FSE WEISS Frédéric	2 jours	01,07/07/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	100.00
Konfliktmanagement - Vom Konflikt zur Übereinstimmung	HAAS Michael	2 jours	03,04/07/2003	8.30-12.30 et 14.00-17.30	230.00

Citroën C5

CITROËN C5: NOUVELLE MOTORISATION 90 CH.

**Vous désirez connaître nos conditions spéciales Fleet?
Service Fleet Etoile garage: 402266 315
Service Fleet garage Autopol: 81186540**



Choix de 11 motorisations: 6 moteurs essence 1.8i 16V, 2.0i 16V (berline), 2.0i 16V (automatique), 2.0 HPi, 3.0i V6, 3.0i V6 (automatique) et 5 moteurs turbodiesel 2.0 HDi 90 ch, 2.0 HDi 110 ch, 2.0 HDi 110 ch (automatique), 2.2 HDi 16V, 2.2 HDi 16V (automatique).

De série sur toutes les C5:

- 6 airbags: 2 airbags rideaux + 2 airbags frontaux + 2 airbags latéraux
- ABS avec répartiteur électronique de freinage
- Aide au freinage d'urgence réduisant la distance d'arrêt
- Allumage automatique des feux de détresse en cas de forte décélération
- Alerte de survitesse
- Ordinateur de bord
- Air conditionné automatique séparé gauche/droite + filtre à pollen

- Allumage automatique des projecteurs dès que la luminosité baisse
- Essuie-vitres avant automatiques
- Radio CD avec 6 HP et commandes sous volant
- Boîte à gants réfrigérée (sauf si option navigation)
- Lève-vitre électrique avant et arrière à commande séquentielle et antipincement
- Verrouillage centralisé avec télécommande
- 5 ceintures de sécurité 3 points d'ancrage

2 ANS DE GARANTIE TOTALE pièces et main-d'œuvre - **12 ANS DE GARANTIE ANTI-CORROSION** valable sur tous les véhicules particuliers de la gamme.

Consommation mixte (l/100 km)/émission de CO₂ (g/km): C5: 5,6 - 10,3/147 - 245. Document non contractuel. Les véhicules illustrés peuvent présenter des différences avec les descriptifs des véhicules commercialisés en Belgique ou au grand-duché de Luxembourg. **Citroën préfère Total.**

 **CITROËN**

www.citroenfleet.be

 **DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.**

Offres de technologies du réseau des **Innovation Relay Centres** (IRC)

Afin de permettre aux entreprises innovantes d'accéder aux potentiels scientifique et technologique européens, et dans le cadre de sa mission d'assistance sur mesure aux entreprises dans leurs démarches de transfert de technologies, le réseau des Innovation Relay Centres (IRC), supporté par la Commission européenne, met à la disposition de ses relais régionaux une banque d'offres et de demandes de technologies dont sont issues les annonces suivantes:

■ **Technologie de fabrication de panneaux sandwichs pour toits et murs**

Une PME israélienne, spécialisée dans la fabrication d'éléments pour bâtiments pré-fabriqués en acier, recherche une technologie de fabrication de panneaux sandwichs monolithes pour toits et murs, en une ligne continue. Ces panneaux doivent comporter trois couches: les couches extérieures en acier galvanisé ou peint et une couche isolante en polystyrène, polyuréthane et pentane, laine minérale ou autre matériau innovant éprouvé. La société serait intéressée par une coopération technique, un accord de licence, un accord de fabrication (en partenariat et en sous-traitance).

Mots-clés: fabrication industrielle; formage (laminage, forgeage, pressage, étirage); raccordement (brasage, soudage, collage); moulage, moulage par injection, extrusion, frittage; technologie de la construction; matériaux de construc-

tion, composants et méthodes; génie civil; résistance au feu; isolation acoustique; technologie des matériaux; matériaux de construction; fer et acier, aciéries; métaux et alliages; plastiques, polymères; isolation thermique, efficacité énergétique dans les bâtiments

- Référence de l'offre: agan2/cs; source: Réseau IRC
- Date limite 20 mars 2004

Si cette offre de technologie vous intéresse, vous pouvez obtenir une description détaillée de ses aspects innovants en contactant Luxinnovation GIE, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, et Coordinateur de l'IRC Luxembourg-Trier-Saarbrücken. Personne de contact: Monsieur Bertrand DESSART, tél. (352) 43 62 631 ou email: bertrand.dessart@luxinnovation.lu

■ **Technologie alternative de désinfection pour le blé, les céréales et autres produits similaires**

Une PME italienne, spécialisée dans les applications de l'énergie électromagnétique, développe une technologie innovante de désinfection des céréales et autres produits similaires, sachant que la plupart des agents nuisibles ne survivent pas à des températures de plus de 50° C à 60° C. Cette technique remplace l'utilisation de produits chimiques, posant de sérieux problèmes environnementaux et de résidus toxiques. Economique, efficace,

sûre pour l'homme et l'environnement, elle garantit une bonne qualité des produits traités. La société recherche une coopération technique, un accord de joint venture, des ressources financières.

Mots-clés: traitement des aliments; technologie alimentaire; méthodes sûres de production

- Référence de l'offre: LS047; source: Réseau IRC
- Date limite: 1^{er} Mars 2004

Si cette offre de technologie vous intéresse, vous pouvez obtenir une description détaillée de ses aspects innovants en contactant Luxinnovation GIE, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, et Coordinateur de l'IRC Luxembourg-Trier-Saarbrücken. Personne de contact: Monsieur Bertrand DESSART, tél. (352) 43 62 631 ou email: bertrand.dessart@luxinnovation.lu

■ **Archivage et gestion multimédia**

Une société espagnole a développé un système d'archivage et de gestion multimédia pouvant supporter différents types d'informations (films d'archivage/bandes analogiques/informations numériques ...). Il répertorie, archive, permet une recherche conviviale d'informations et offre une fonction de navigation. Extensible en capacité de stockage et bande passante, il permet de développer les applications personnalisées. Applications: audiovisuel, télévision, production. La société recherche un accord commercial.

Mots-clés: électronique, micro-électronique; protection des données, technologie de mémorisation, cryptographie, sécurité des données.

- Référence de l'offre: OO/CEIM/19; source: Réseau IRC
- Date limite: 14 mars 2004

Si cette offre de technologie vous intéresse, vous pouvez obtenir une description détaillée de ses aspects innovants en contactant Luxinnovation GIE, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, et Coordinateur de l'IRC Luxembourg-Trier-

Saarbrücken. Personne de contact: Monsieur Bertrand DESSART, tél. (352) 43 62 631 ou email: bertrand.dessart@luxinnovation.lu

Women and Science

Invitation to submit expressions of interest in the field of Science and Society

A recent call for expressions of interest (EOIs) on Science and Society issues has been published in the Official Journal of 1st April 2003. The aim of the call is to help the Commission identify directions for activities for 2004 (especially providing new ideas for

benchmarking and monitoring work, as well as research activities on the women and science issue itself), which correspond to the concerns of interested bodies across Europe. EOIs can be submitted in any areas outlined in the Science and Society section of the Specific Programme "Structuring the European Research Area".

The formal announcement of this call appeared, the Guide for Submitters and the

on-line submission form can be accessed at the following web address: http://fp6.cordis.lu/fp6/eoi_details.cfm?CALL_ID=62. The deadline for submitting an EOI is 17h00 (Brussels local time) on 2 June 2003.

For any additional information, please contact: Mr. Jean-Michel LUDWIG or Mrs. Delphine DUSSAIN, Luxinnovation GIE, Tel.: 43 62 63 -1, Fax: 43 81 20

Industrie

Charte de collaboration en matériaux

Fin mars 2003 a été signée sous la présidence d'Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et en présence de Charles-Louis Ackermann, président du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, et de Jean de la Hamette, président du Centre de Recherche Public Henri Tudor, une charte de collaboration entre le Laboratoire d'Analyse des Matériaux (LAM) du CRP Gabriel Lippmann et le Laboratoire de Technologies Industrielles (LTI) du CRP Henri Tudor.

Cette charte de collaboration répond à la demande de l'industrie luxembourgeoise et étrangère de bénéficier d'un service complet et de qualité dans le domaine des matériaux. L'objectif de cette charte de collaboration est de fédérer de

manière complémentaire l'ensemble des compétences scientifiques qui existent au Luxembourg dans le domaine des matériaux et de présenter ainsi à l'industrie luxembourgeoise et étrangère une offre de service commune, complète, transparente et de qualité.

Les signataires de la charte s'engagent notamment:

- à éviter tout double emploi, ce par une offre de service commune et complète, par une information mutuelle de leurs plans de développement et par une concertation en matière d'achat d'équipements scientifiques coûteux;
- à pratiquer une politique de prix transparente pour les sociétés privées luxembourgeoises;
- à offrir un service de qualité, notamment par la mise en place



d'un système de management par la qualité correspondant si possible aux exigences de la norme ISO CEI 17025 pour les laboratoires. Chaque laboratoire s'engage à être audité par un organisme externe accrédité.

- à collaborer sur des projets de recherche communs notamment au niveau national (Fonds National de la Recherche) et européen.

Parution de la Note de conjoncture 1-2003

Croissance du PIB de 1.1% en volume, légèrement meilleure que prévue

Les résultats des premiers comptes nationaux pour 2002, très proches des chiffres avancés à l'automne 2002, indiquent tout de même une croissance du PIB légèrement meilleure que prévue, c.-à-d. 1.1%. La prévision d'automne 2002 tablait sur une croissance de 0.5%. Cette relative embellie s'explique par le fait que:

- tous les agrégats ont évolué un peu plus favorablement que prévu, à l'exception de la consommation publique où la différence est minimale;
- une diminution plus importante des importations de biens que des exportations, ce qui génère un effet positif sur la croissance.

■ Évolution en 2002 dans une perspective de long terme

La croissance du Produit intérieur brut à prix constants, c.-à-d. abstraction faite des variations des prix, a été de 1.2% en 2001 et de 1.1% en 2002. A compter de 1985, une contre-performance similaire a eu lieu pendant les années 1992/93, marquées par des récessions au niveau mondial. Au cours de ces deux années, le PIB du Luxembourg augmentait à un rythme de 3% environ, soit un peu plus du double des années 2001/02. Les exportations de services financiers s'étaient accrues en 1992/93 à un rythme de quelque 20% (en volume) par an alors qu'entre 2000 et 2002, elles ont stagné.

Ainsi, la croissance du PIB est tombée d'un rythme moyen de 8% observé

au cours de années 1997-2000 à légèrement plus d'un pour-cent en 2001 et 2002. Ce brusque ralentissement suffit à expliquer quelques-uns des faits marquants de l'économie luxembourgeoise en 2001 et 2002 (hausse très importante du chômage, baisse considérable de la productivité).

Le marché du travail est en train de décélérer plus lentement que ne le fait l'activité économique: d'une hausse de légèrement plus de 5.5% en 2001, la croissance de l'emploi intérieur est revenue à quelque 3% en 2002. On s'attend à un ralentissement supplémentaire en 2003. Les raisons de ce décalage engendrant une forte dégradation de la productivité de l'économie luxembourgeoise (de quelque 6% au total en 2001 et 2002) sont multiples. Il faut savoir qu'en 2001 et probablement aussi en 2002, la durée de travail s'est réduite (baisse des heures supplémentaires, congés sans solde), ce qui diminue le «volume» de travail (nombre d'heures prestées) entrant dans le processus de production. D'autre part, il existe un décalage mécanique de l'emploi sur l'évolution de l'activité qui dépend, entre autres, de la rigidité du marché du travail, de la pénurie de main-d'œuvre, surtout qualifiée, et des anticipations des entreprises quant à la reprise.

Sur les quinze dernières années, quelle que soit la mesure statistique du chômage, celui-ci a été faible au Luxembourg. Néanmoins, il a augmenté fortement en 2002 après avoir baissé 3 années durant. Empiriquement, sur base des évolutions passées, il faut plus de 3% de croissance de

l'emploi intérieur (donc au moins 4.5% de croissance de l'activité réelle ou du PIB) pour que le chômage se mette à baisser de nouveau. Ces seuils ne seront vraisemblablement ni atteints en 2003 ni même en 2004.

Au Luxembourg, l'inflation des prix à la consommation est ces dernières années supérieure à celle de ses pays voisins qui sont en même temps ses principaux partenaires commerciaux. Cette inflation plus forte, tout comme les tensions sur le marché du travail, ont poussé également la hausse des salaires au-dessus de celles des pays voisins: on en déduit une perte de compétitivité, accentuée qui plus est par la baisse de la productivité du travail.

■ Évolution récente

La production industrielle a poursuivi, au début de 2003, sur sa lancée de la fin 2002: elle s'est accrue de 3.1% en janvier (par rapport à janvier 2002) après une hausse de 1.9% au quatrième trimestre 2002 (en chiffres désaisonnalisés par rapport au troisième trimestre). Cette embellie est appuyée par une modeste progression de la demande, les carnets étant toujours jugés insuffisants par la majorité des entrepreneurs et les stocks trop élevés.

Alors que l'activité dans la construction évoluait encore très positivement (+8.5% en glissement annuel) au cours de la première moitié de 2002, le revirement, annoncé par les enquêtes de conjoncture qualitatives, fut au rendez-vous: -1% au deuxième semestre. En avril 2003, la baisse des résultats des enquêtes qualitatives de conjoncture se confirme: près de 60% des entrepreneurs jugent leur carnet insuffisant (moyenne de long terme: 31%) tandis que la durée d'activité assurée est stable à 3.3 mois (moyenne de long terme: 4.3 mois).

Conjoncture luxembourgeoise, aperçu synoptique, 1985-2002

	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000	2001	2002
PIB à prix courants (millions de EUR)				21.313	22.082	22.340
	Taux de variation en %					
PIB en volume	7.5	3.9	7.2	8.9	1.2	1.1
Consommation finale des ménages	4.5	2.5	4.4	4.8	4.5	2.9
Consommation finale des administrations publiques	7.0	3.7	4.4	5.1	6.5	5.3
Formation brute de capital fixe (hors var. stocks)	14.7	3.2	7.6	-3.8	4.8	-1.7
Exportations de biens et services	7.0	4.4	13.1	16.7	3.4	-0.4
Importations de biens et services	6.7	5.8	12.8	14.1	5.4	-1.2
Emploi intérieur total ¹	3.2	2.6	4.2	5.7	5.6	3.1
Inflation (déflateur implicite de la consommation privée ¹)	2.1	3.2	1.5	2.6	3.1	2.4
Coût salarial moyen ¹	5.1	4.6	2.9	4.7	4.0	3.0
Taux de chômage (chômage inscrit, en % de la population active)	1.4	1.8	2.9	2.6	2.6	3.0

¹ Etablis selon la méthodologie de la comptabilité nationale; Rupture de série en 1997;

Source: STATEC, ADEM, IGSS

Le rebond du commerce en 2002 en cours d'année tient en premier lieu à la reprise du commerce de gros et du commerce automobile. Si le commerce de détail tire bien son épingle du jeu, il a cependant connu un affaiblissement relatif au deuxième semestre: ses résultats mitigés vont de pair avec une dégradation substantielle de la confiance des ménages.

Dans les autres services marchands, on note en premier lieu une expansion de l'activité nettement plus faible en 2002 qu'en 2001. Certaines branches accusent des baisses franches à l'image de la communication, des activités informatiques ou du travail intérimaire. Pour d'autres, ayant encore connu une expansion de leur activité pour l'année dans son ensemble, le deuxième semestre s'est soldé par une baisse; pour la plupart, le deuxième semestre 2002 est de moins bonne facture que le premier.

■ Inflation, salaires

Le Luxembourg a une inflation sous-jacente élevée en comparaison avec quelques-uns de ses principaux partenaires commerciaux. Alors que l'inflation

peine à baisser, on observe le même phénomène au niveau des salaires: le coût salarial horaire moyen du Luxembourg progresse à des rythmes très proches, voire supérieurs, à ceux observés pour ses principaux partenaires commerciaux. Le coût salarial moyen du Luxembourg devrait connaître une nouvelle poussée en raison de la prochaine tranche indiciaire prévue pour le début du troisième trimestre.

■ Perspectives

La situation économique en Europe s'était améliorée en 2002 sans connaître de véritable reprise. A la fin de 2002 et au début de 2003 la croissance marque à nouveau le pas. Les spécialistes s'accordent à prévoir une croissance graduellement plus forte à partir de la deuxième moitié de 2003.

Par rapport aux prévisions d'automne 2002, le scénario central de printemps 2003 de la Commission européenne intègre une révision à la baisse de la croissance du PIB de la zone Euro de 0.8% en 2003 et de 0.3% en 2004.

Dans cet contexte, en gardant inchangées les hypothèses pour le secteur financier du Luxembourg,



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES CONSEILS COMP- TABLES ET FISCAUX

Pour une bonne tenue de votre comptabilité, rien de tel qu'un partenaire de confiance.

Les membres de l'ALCOMFI au service des petites et moyennes entreprises et des professions libérales.

ALCOMFI ASBL
BP 477
L-2014 Luxembourg
www.alcomfi.lu

l'ordre de grandeur de la révision à la baisse de la croissance économique du Luxembourg devrait rejoindre celui des principaux partenaires commerciaux. Ainsi, le STATEC admet que pour 2003 la croissance restera faible, comprise dans une fourchette allant de 1.0% à 1.5%, selon les données disponibles au premier trimestre.

En matière de chômage on peut dès à présent affirmer que l'évolution sera

bien plus défavorable qu'estimée. La dégradation supplémentaire de l'activité économique y est pour quelque chose mais il semble que le partage de l'emploi entre frontaliers et résidents soit plus favorable aux premiers qu'aux seconds. Ainsi, le STATEC prévoit pour 2003 un taux de chômage moyen de quelque 3.8% contre 3.0% en 2002. Il s'agit d'une révision à la hausse de 0.5 points de % par rapport aux prévisions d'automne.

Les perspectives en matière d'inflation sont très légèrement révisées à la hausse: les prix à la consommation progresseraient d'environ 2% en 2003. La hausse des salaires nominaux serait de quelque 2.5%, soit à peine supérieure à celle de l'échelle mobile des salaires.

Conjoncture luxembourgeoise, aperçu synoptique, 1985-2002

	Chiffres observés 2002	Prévisions novembre 2003	Actualisation mai 2003
Taux de variation en %, sauf mention contraire			
PIB en volume	1.1	2.0	1.0 - 1.5
Emploi intérieur total ¹	3.1	1.4	1.2
Inflation (déflateur implicite de la consommation privée) ¹	2.4	1.7	2.1
Coût salarial moyen ¹	3.0	2.8	2.6
Taux de chômage (chômage enregistré, en % de la population active)	3.0	3.3	3.8

¹ méthodologie: comptabilité nationale

Source: STATEC, ADEM, IGSS (mai 2003)

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n°1-2003 et un résumé en anglais sont disponibles gratuitement sur le site Internet du STATEC à l'adresse http://www.statec.lu/html_fr/statistiques/note_de_conjoncture/index.html

La version imprimée sera disponible prochainement au STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377 / fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 4.30 EUR.

Pour en savoir plus: Statec, Unité: C2 - Conjoncture, M. Ferdy ADAM, tél.: 478-4217/4339, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu

Commission européenne

Recommandations concernant les **grandes orientations** des politiques économiques du Luxembourg

Durant les années 1990, le Luxembourg a affiché des taux de croissance réelle du PIB très élevés. En 2001, cependant, cette économie ouverte a connu un

Brusque ralentissement, dû en grande partie à l'environnement extérieur. On s'attend à ce que ce retournement de conjoncture conduise, avec un certain retard, à une

dégradation des finances publiques. D'après les dernières estimations, l'excédent budgétaire, qui atteignait 6,1% du PIB en 2001, n'était plus que de 2,6% du PIB en 2002 et des

déficits sont prévus pour 2003 et 2004. Cela dit, la situation des finances publiques au Luxembourg demeure relativement favorable, eu égard au faible niveau de la dette et à l'existence de réserves budgétaires.

Confronté à la perspective d'une croissance économique moins rapide que durant la majeure partie des années 1990, le Luxembourg devrait s'efforcer d'accroître son potentiel productif tout en conservant un cadre macroéconomique axé sur la stabilité comme base d'une croissance durable. Pour stimuler la croissance et garder des finances publiques saines, il importe d'augmenter l'offre de main-d'oeuvre en tant que moyen à la fois de réduire les dépenses et d'accroître les recettes fiscales. S'il veut développer son potentiel productif, le Luxembourg doit principalement s'attaquer à deux grands problèmes qui concernent les marchés du travail et des produits. Concrètement, il s'agit pour le Luxembourg:

- d'augmenter les taux d'activité et d'emploi qui restent bas, en particulier chez les travailleurs âgés;
- d'améliorer l'environnement des affaires et d'encourager l'esprit d'entreprise afin de parvenir à une structure économique plus équilibrée.

■ Augmenter les taux d'activité et d'emploi en particulier chez les travailleurs âgés

Le taux d'activité au Luxembourg est inférieur à la moyenne de l'UE, et il est particulièrement bas parmi les travailleurs âgés. La croissance de l'emploi a été rendue possible par l'afflux des frontaliers et la participation accrue à la vie active des jeunes

femmes luxembourgeoises. En revanche, aucun progrès ou presque n'a été réalisé en ce qui concerne le taux d'emploi des travailleurs âgés, bien que certaines mesures aient été prises afin d'accroître les incitations à rester au travail. Il est très important de mobiliser une partie du potentiel d'emploi national inutilisé, afin d'accroître l'offre de main-d'oeuvre et, partant, de dynamiser la croissance. En outre, retarder la sortie du marché du travail permettrait de réduire la dépendance à l'égard des prestations sociales et donc les dépenses publiques correspondantes. Les incitations à demeurer dans la vie active pourraient être renforcées par de nouvelles réformes des dispositifs de retraite anticipée et de préretraite. Enfin, il faudra suivre de près les effets des dernières révisions du mécanisme de pension pour invalidité.

■ Améliorer l'environnement des affaires et encourager l'esprit d'entreprise

L'économie luxembourgeoise reste assez largement réglementée, surtout dans le domaine des prix, et la réforme destinée à moderniser le cadre de concurrence n'a pas encore été mise en oeuvre. La grande ouverture de l'économie permet à la concurrence de l'étranger de s'exercer, mais une réforme de la politique de concurrence intérieure s'impose, ainsi que son suivi, pour conserver les bienfaits d'une situation de concurrence économique.

L'économie du Luxembourg s'est fortement spécialisée dans les services financiers au cours de la décennie passée. Cet état de fait a jusqu'ici profité à l'emploi et à la

croissance, mais il rend aussi le pays plus vulnérable à d'éventuels chocs dans ce secteur. Une structure économique plus équilibrée, fondée sur les petites et moyennes entreprises, permettrait de réduire cette dépendance et d'accroître les taux d'activité nationaux ainsi que les taux d'emploi.

Le Luxembourg doit notamment mettre en oeuvre énergiquement toutes les recommandations sur l'emploi, qui traitent les questions liées à l'emploi de manière plus complète. En vue de renforcer le potentiel de croissance, il est spécialement important pour le Luxembourg d'augmenter les taux d'activité et d'emploi qui restent bas, spécialement dans le cas des travailleurs âgés. Il est, en particulier, recommandé au Luxembourg de réexaminer les incitations à la retraite anticipée et à la préretraite et de prévoir des règles adéquates d'accès au régime de pension pour invalidité.

Afin d'améliorer l'environnement des affaires et d'encourager l'esprit d'entreprise pour parvenir à une structure économique plus équilibrée, il est recommandé au Luxembourg:

- de mettre intégralement en oeuvre les réformes du droit de la concurrence et de veiller à ce que les autorités de concurrence et de réglementation disposent d'assez d'indépendance, de ressources et de pouvoir pour s'acquies de leurs tâches,
- de prendre des mesures destinées à encourager et faciliter la création de PME et d'aider celles-ci à accéder au capital-risque.

Balance courante du Luxembourg en 2002

Stabilisation de l'excédent structurel

Le Statec vient de publier dans la série N des indicateurs rapides, les résultats du quatrième trimestre et de l'année 2002 de la balance courante du Luxembourg. Les données de base ont été collectées en coopération avec la BCL conformément à la loi du 28 juin 2000.

Dans un environnement mondial fort déprimé, les transactions internationales de 2002 sont restées nettement en retrait par rapport aux années précédentes. Selon les estimations de la Commission européenne de mars 2003, les importations de marchandises des pays membres de la zone euro ont baissé de 0,3% en 2002. Une tendance similaire a été notée au Luxembourg: net recul des importations de biens (-2,9%) et de services (-3,1%) entraînant une nette amélioration de l'excédent du solde global des échanges de biens et de services.

Dans l'ensemble la balance courante s'est soldée par un excédent de près de 2 milliards d'euros, soit un niveau proche de celui de l'année passée. L'évolution des balances partielles est néanmoins relativement contrastée. Ainsi les postes à excédent structurel (services et revenu des investissements) ou à faible déficit structurel (transferts courants) n'ont guère varié par rapport à l'année précédente. Par contre, le déficit commercial s'est légèrement réduit à la suite d'une sensible appréciation du solde laissé par les transactions sur or non monétaire et du recul des importations de mar-

chandises. A son tour, la nouvelle augmentation nette du nombre des frontaliers a entraîné une augmentation nette des versements de rémunérations à l'étranger.

■ Quasi-stagnation des exportations de marchandises

Globalement les exportations de marchandises n'ont guère varié par rapport à l'année précédente. Néanmoins par groupe de produits des évolutions opposées sont notées. Les contributions positives aux exportations de marchandises concernent essentiellement l'or non monétaire, les ventes de véhicules routiers, les produits alimentaires et les minerais métalliques. Ces évolutions positives sont contrecarrées par un net recul des exportations respectivement de métaux et de produits audiovisuels et de télécommunication. Alors que la baisse des produits métalliques (-5%) s'explique essentiellement par la faible conjoncture internationale et la chute de la demande mondiale, le recul des biens d'équipement (-14%) est principalement à mettre en relation avec la cessation de certaines activités de réexportation de téléphones mobiles.

■ Recul des exporta- tions de services

Les exportations de services, qui sont aujourd'hui deux fois plus importantes que les exportations de marchandises, ont constamment

augmenté au cours des quatre dernières décennies, avec un décuplement durant les années 90.

Après le net ralentissement de leur progression en 2001, les exportations de services ont même reculé de 2,3% en valeur en 2002. Cette baisse plus prononcée par rapport au recul des importations (pondérées) des principaux pays partenaires s'explique essentiellement par l'importance relative des services financiers (plus de 50%) et par la baisse (5,8%) des recettes pour prestations de services financiers en 2002. Ce recul est en grande partie à mettre en relation avec l'évolution défavorable des marchés financiers, étant donné qu'une large fraction de ces recettes se rapporte aux commissions calculées entre autres sur base de la valeur des actifs nets des organismes de placement collectifs (OPC).

■ Chute des flux de revenus des investissements

Les flux bruts des revenus des investissements ont fléchi respectivement de 9,4% pour les recettes et de 9,7% pour les dépenses. Le solde positif s'est accru par conséquent de quelque 100 millions d'euros. Le rétrécissement des flux bruts s'explique essentiellement par un recul des taux d'intérêts et par une légère diminution des revenus sur intérêts des banques.

La publication est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu. Pour en savoir plus: Statec, Unité D4 «Balance des paiements – production», M. Nico Weyer, tél: 478-4362, e-mail: nico.weyer@statec.etat.lu

Les principaux employeurs luxembourgeois

Le Statec vient de publier la liste des principaux employeurs luxembourgeois d'après les effectifs occupés au 1^{er} janvier 2003, ventilée selon l'ordre de grandeur et la branche d'activité.

services comprennent 227 établissements avec plus de 81.500 salariés.

Le groupe Arbed reste le premier employeur privé du Grand-Duché. L'entreprise Courthéoux a disparu de la liste des 20 premiers employeurs

papier ou par e-mail, en format EXCEL ou WORD, auprès du Statec. Elle peut également être téléchargée gratuitement à partir du site Internet du Statec à l'adresse www.statec.lu.

NOTES

- (1) L'effectif du groupe ARCELOR comprend les entreprises suivantes occupant 90 personnes et plus: Profilarbed S.A., Ares S.A., Paul Wurth S.A., Trefilarbed Bissen S.A., Trefilarbed Bettembourg S.A., Arbed S.A., Circuit Foil Lux. Trading S.à r.l., Laminoir de Dudelange S.A., Galvalange S.à r.l., Mecanarbed Dommeldange S.à r.l., Train à laminés marchands S.A., Arcelor Long Commercial, Tuberie de Differdange S.A.. Elles sont comprises dans la consolidation du groupe ARBED.
- (2) C.I.P.A. = centre intégré pour personnes âgées.
- (3) Les maisons gérées par SERVIOR sont: CIPA's de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Mertzig, Niederanven, Niederkorn, Centre du Rham, Rumelange, Vianden, Wiltz, Maisons de Soins de Differdange, Echternach, Esch/Alzette, Vianden.

Les 20 principaux employeurs d'après l'effectif au 1.1.2003

Nom	activité	effectif au 1.1.2003
1 Groupe ARBED ⁽¹⁾	(1) produits sidérurgiques	6.770
2 Groupe Cactus	(2) alimentation, textile; équipement de la maison; restaurants	3.610
3 Goodyear Luxembourg	(3) pneumatiques	3.530
4 Ste Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	(4) transports	3.270
5 Groupe DEXIA BIL	(5) banque	2.990
6 Entreprise des Postes et Télécommunications	(6) postes et télécommunications	2.770
7 Banque Générale du Luxembourg SA	(7) banque	2.530
8 Groupe Luxair	(8) transport aérien de personnes, restaurants, agence de voyage	2.300
9 Groupe Pedus	(9) entreprise de nettoyage, restauration de collectivités	2.030
10 Caisse d'Epargne de l'Etat	(10) banque	1.700
11 Centre Hospitalier de Luxembourg	(11) activités hospitalières	1.390
12 Kredietbank SA Luxbg	(12) banque	1.280
13 Dupont De Nemours (Luxembourg) S.à r.l.	(14) Matières plastiques, non tissées	1.260
14 Groupe Guardian	(15) verre plat, verre pour l'industrie automobile	1.240
15 Groupe Clearstream	(13) Services auxiliaires financiers	1.180
16 Cargolux Airlines International SA	(16) transport aérien de fret	1.080
17 Hôpital de la Ville d'Esch	(17) activités hospitalières	1.010
18 SERVIOR (centres, foyers et services pour personnes âgées)	(19) gestion de C.I.P.A.'s ⁽²⁾ et maisons de soins ⁽³⁾	1.000
19 Securicor Luxembourg SA	(-) surveillance, installations électriques de sécurité	950
20 Groupe St Paul	(20) imprimerie, édition et activités connexes	940

Le chiffre entre parenthèses indique le classement au 1/1/2002

Elle porte sur les établissements ou groupes d'entreprises occupant au moins 90 personnes, soit 353 unités avec plus de 124.000 salariés. L'industrie manufacturière et la construction comptent 126 entreprises avec plus de 42.500 salariés tandis que les

luxembourgeois tandis que Securicor y fait son entrée.

La liste des principaux employeurs luxembourgeois classés par branche d'activité et/ou par ordre de grandeur peut être obtenue sur simple demande, à titre gratuit, sur support

Pour en savoir plus: Statec, Unité C3 «Statistiques d'Entreprises», Contact: Laurent Wians, tél: 478-4220, e-mail: laurent.wians@statec.etat.lu

Nouvelle publication

Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La version imprimée du répertoire des entreprises luxembourgeoises (situation janvier 2002) du Statec vient de paraître. Ce répertoire fournit des renseignements sur les activités économiques de plus de 23.000 entreprises. Il se présente sous forme de deux volumes.

Le premier volume constitue le répertoire systématique. Il classe les

entreprises en fonction de l'activité principale de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans les Communautés Européennes (version luxembourgeoise, NACE-LUX-Rév. 1). En dehors du code et du libellé de la nomenclature, il fournit les nom et adresse des entreprises. Le tableau ci-après fournit une ventilation par section de la NACELUX.

Section	Libellé	Nombre des entreprises
A	Agriculture, chasse, sylviculture	141
C	Industries extractives	12
D	Industrie manufacturière	963
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	57
F	Construction	1.888
G	Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	7.156
H	Hôtels et restaurants	2.570
I	Transports et communications	1.420
J	Activités financières	916
K	Immobilier, location et services aux entreprises	6.733
M	Education	141
N	Santé et action sociale	43
O	Services collectifs, sociaux et personnels	1.154
Total		23.194

Le deuxième volume constitue le répertoire alphabétique. Les entreprises y sont classées par ordre alphabétique et il renseigne, à côté de l'activité principale, sur le nom, la localité et sur d'éventuelles activités secondaires.

Au cours des dernières années, la demande des informations du répertoire des entreprises sur support informatique n'a cessé de grandir. Les personnes intéressées peuvent obtenir le fichier sur support informatique à deux restrictions près:

1. au-delà de la simple lecture des données publiées sur support informatique, tout traitement de ces données ne doit se faire que par les seuls clients du Statec disposant d'une autorisation leur permettant de les traiter de façon informatique,
2. et cela exclusivement pour la même finalité que celle étant à l'origine de la publication, c'est-à-dire, la classification des entreprises selon la nomenclature NACE.

Sous ces réserves le Statec met à la disposition des personnes intéressées le fichier du répertoire en format Excel sur une disquette au prix de 14.40 €. Au cas où un autre format qu'Excel est souhaité, il faut le préciser lors de la commande, ou en prenant directement contact avec le Service «Répertoire» du Statec, tél.: 478-4249, 478-4291, fax.: 46 42 80.

La publication est disponible au STATEC, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu au prix de 7.40 € et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu

Pour en savoir plus: Statec, Unité A4 «Répertoire des entreprises», M. Nico Weydert, tél: 478-4280, e-mail: nico.weydert@statec.etat.lu

Les relations économiques extérieures du Luxembourg de 1995 à 2001

Le Statec vient de publier sur son site Internet (www.statec.lu) le cahier économique n° 94 entièrement dédié à un aperçu rétrospectif des relations économiques extérieures du Luxembourg réalisé par Guy Schuller et Nico Weyer. Cette publication de quelque 80 pages est structurée en cinq parties, dont trois sont plus analytiques, une partie méthodologique et une partie statistique.

L'essentiel du commentaire économique des trois premières parties porte sur l'évolution et la structure des relations économiques extérieures des années 1995 à 2001. C'est en effet à partir de 1995 que le Statec a établi – en coopération avec la Banque Nationale de Belgique, l'Institut belgo-luxembourgeois du change et l'Institut monétaire luxembourgeois – tant la balance courante officielle du Luxembourg que les statistiques des encours d'investissements directs étrangers.

Les analyses mettent en exergue une série d'aspects spécifiques des relations économiques extérieures du Luxembourg. L'économie luxembourgeoise est ainsi de loin la plus ouverte des économies européennes et proportionnellement la plus centrée sur le marché intérieur de l'UE. Par ailleurs, le Luxembourg continue à dégager un excédent structurel élevé de sa balance courante (9% du

PIB en 2001) et les exportations de biens et de services sont de loin les plus importantes de l'UE par personne employée.

En outre les exportations de services du Luxembourg sont deux fois plus importantes que les expéditions de marchandises, alors qu'elles n'en représentent qu'une fraction dans les autres pays industrialisés. Les seules prestations de services financiers à l'étranger dépassent même les exportations de marchandises; les autres exportations de services ne sont que légèrement inférieures.

Au total les ventes à l'étranger, tant de biens que de services, restent concentrées sur les pays limitrophes. Globalement ces pays dominent également au niveau des investissements directs de l'étranger au Luxembourg. Par contre, dans l'industrie, les capitaux originaires des États-Unis sont prédominants. Même pour le facteur travail la dépendance de l'étranger est très prononcée: plus des deux tiers des salariés ne sont pas de nationalité luxembourgeoise, et les frontaliers représentent aujourd'hui près de 40% des salariés du Luxembourg.

Voilà quelques-uns des constats qui se dégagent de cette étude. Beaucoup d'autres faits et analyses sont repris dans ce cahier économique qui présente pour la première fois sous une forme regroupée des

données relatives à plusieurs dimensions des relations économiques extérieures du Luxembourg, comme les exportations et les importations de biens et de services, les flux de revenus, les transferts courants, les encours des investissements directs étrangers et le mouvement des salariés (immigrés et frontaliers).

Notons encore que la partie statistique (partie cinq) reprend sur une vingtaine de pages des séries statistiques dont certaines sont inédites, comme des tableaux relatifs à la ventilation géographique ou encore des données sur l'utilisation des devises pour le paiement des biens et des services.

La publication (Cahier économique n°94) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu.

Pour en savoir plus: Statec, Division D «Relations économiques extérieures», M. Guy Schuller, tél.: 478-4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

Liquidation et faillite d'une société

Quelles sont les procédures de mise en liquidation et de mise en faillite d'une société commerciale au Grand-Duché?

Le mode de liquidation d'une société est fixé par ses statuts, respectivement par décision de l'assemblée générale



La présente chronique juridique traite des procédures de mise en liquidation et de mise en faillite d'une société commerciale. Nous ne parlerons pas de la liquidation judiciaire prévue par l'article 203 de la loi du 10 août 1915 qui pourra être prononcée par le tribunal d'arrondissement sur base d'une requête du Procureur d'Etat en cas d'activités contraires à la loi pénale ou en cas de contravention grave à la loi sur les sociétés commerciales (par exemple non-dépôt systématique des documents comptables au Registre de commerce et des sociétés).

■ La procédure de liquidation

La liquidation d'une société commerciale est régie par les articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le mode de liquidation est fixé par les statuts de la société, respectivement par décision de l'assemblée générale. Il en va de même en ce qui concerne la nomination du liquidateur. Au cas où aucun liquidateur n'a été nommé, l'article 143 de la loi du 10 août 1915 prévoit que les associés-gérants dans les sociétés en nom collectif ou en commandite et les administrateurs dans les sociétés anonymes et dans les sociétés coopératives seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs. Un jugement du 14 juillet 1999 de la Cour d'appel a considéré que cet article 143 est également applicable aux sociétés à responsabilité limitée, même si l'article ne le prévoit pas expressément. Dans ce cas ce sera le gérant qui sera considéré comme liquidateur.

Nous utiliserons dans le cadre de la présente chronique le terme de liquidateur au singulier, mais il est tout fait possible de procéder à la nomination de plusieurs liquidateurs

qui formeront alors un collège de liquidateurs. Ce collège fonctionnera suivant les règles établies par les statuts, sinon celles des assemblées délibérantes. En général, le liquidateur est une personne physique mais rien n'empêche qu'une personne morale exerce le mandat de liquidateur. Par ailleurs, la loi ne comporte pas non plus de prescriptions en ce qui concerne la formation ou les qualités du liquidateur. Il s'agira utilement d'un expert-comptable ou d'un réviseur d'entreprises. Mais la loi ne l'impose pas, de sorte qu'on peut également avoir recours à un avocat par exemple.

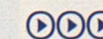
Tous les documents de la société en liquidation (factures, annonces, correspondance etc.) devront mentionner qu'elle est en état de liquidation.

Les principes régissant la liquidation sont les mêmes pour toutes les formes de sociétés commerciales, mais ils seront illustrés pour les fins de la présente chronique à l'exemple des sociétés anonymes.

Procédure classique

Une assemblée générale extraordinaire peut décider de dissoudre la société. Cette assemblée décidera en même temps du mode de liquidation, nommera le liquidateur et déterminera ses pouvoirs. Comme il s'agit d'une modification des statuts, cette assemblée générale se tiendra devant notaire et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 devront être respectées, c'est-à-dire il faudra un quorum de présence d'au moins la moitié du capital social et la décision devra être approuvée par deux tiers au moins des voix présentes ou représentées. La convocation devra mentionner l'ordre du jour et les points sur lesquels il sera voté.

Une fois le liquidateur nommé et investi de son mandat, il procédera aux opérations de liquidation.



Le liquidateur assume une responsabilité pour les travaux de liquidation. Il représente uniquement la société et non les créanciers sociaux, de sorte qu'il n'a pas qualité pour faire valoir des droits propres à ceux-ci (Trib. Lux. 30 juillet 1927, P.11, 554).

Le liquidateur dresse usuellement (mais sans qu'il y soit obligé par la loi) un inventaire et un bilan d'ouverture de la liquidation afin de retenir l'état de l'actif et du passif de la société.

La mission principale du liquidateur consiste à régler les dettes de la société en liquidation. Une distribution des avoirs sociaux ne peut avoir lieu que si les créanciers ont été intégralement payés, sous peine pour le liquidateur de commettre une faute engageant sa responsabilité. Cette obligation concerne toutes les dettes de la société sans exception. Afin d'avoir une image sur la situation passive de la société en liquidation, le liquidateur prendra connaissance de la comptabilité de la société. Par ailleurs, il est recommandé au liquidateur (même si la loi ne l'y oblige pas expressément) de procéder à une publication par voie de presse faisant appel aux créanciers éventuels de produire leurs créances. Une telle publication trouve tout son intérêt en cas de comptabilité incomplète ou inexacte.

En ce qui concerne les dettes envers l'Etat, une lettre adressée aux autorités compétentes (Centre commun de la Sécurité Sociale, Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Administration des Contributions Directes ...) peut s'avérer utile.

Toutes les dettes de la société sont à régler, y compris celles qui ne sont pas encore exigibles. Les dettes non encore exigibles seront payées sous déduction de l'escompte.

A la fin des opérations de liquidation, le liquidateur convoquera l'assemblée générale des actionnaires

afin de rapporter sur les opérations de liquidation et de soumettre les comptes de la liquidation (quorum et majorité ordinaires). Cette assemblée prendra connaissance des comptes et du rapport mais elle ne se prononcera pas sur les comptes. Elle nommera un ou plusieurs commissaires afin de vérifier l'exactitude du rapport et des comptes établis par le liquidateur. Elle fixera également la date de l'assemblée générale à laquelle le ou les commissaires soumettront leur rapport. Ce rapport une fois établi par le commissaire vérificateur, le liquidateur convoquera l'assemblée générale à la date choisie lors de la première assemblée pour entendre le rapport du commissaire vérificateur et se prononcer sur la décharge du liquidateur et la clôture de la liquidation (quorum et majorité ordinaires).

Au cas où la clôture de la liquidation est votée, la société cesse d'exister en tant qu'entité juridique. La publication de la clôture de la liquidation constitue également le point de départ de la période de prescription de 5 ans pour engager une action en responsabilité contre le liquidateur.

La décision de clôture de la liquidation devra être déposée au Registre de commerce et des sociétés et publiée au Mémorial C. Cette publication devra également indiquer l'endroit auquel seront conservés les livres et documents sociaux pendant la période de prescription de 5 ans. Elle indiquera en outre les mesures qui ont été prises pour la conservation des valeurs ou sommes revenant aux créanciers et aux associés dont la remise n'a pu être effectuée.

Procédure par la réunion de toutes les actions en une seule main

Pour les sociétés anonymes, il existe une deuxième procédure, plus

simple en principe, pour liquider une société. C'est la procédure de liquidation par réunion de toutes les actions en une seule main, conformément à l'article 101 de la loi du 10 août 1915.

En premier lieu, toutes les actions devront être transférées à un actionnaire. Ensuite, cet actionnaire unique devra comparaître devant notaire afin de faire la déclaration de son intention de dissoudre la société et de désigner un liquidateur.

Cette déclaration tiendra lieu d'assemblée modificative des statuts. A partir de ce moment, les règles telles qu'exposées ci-dessus s'appliqueront.

La procédure de faillite

Une faillite ne peut être prononcée par le tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale que s'il y a réunion de plusieurs conditions. En premier lieu, la personne en cause doit avoir la qualité de commerçant, c'est-à-dire il faut qu'il s'agisse soit d'une personne physique inscrite au Registre de commerce et des sociétés ou alors d'une société commerciale. Une société commerciale qui se trouve en état de liquidation pourra également faire l'objet d'une assignation en faillite selon un jugement en date du 18 février 1970. En effet, la personnalité juridique d'une société dissoute est censée survivre pour les besoins de la liquidation.

Ensuite, il faut que cette personne ait cessé de payer ses dettes et qu'elle n'ait plus de crédit. Un commerçant peut même être déclaré en état de faillite pour non-paiement d'une dette civile n'ayant aucun rapport avec son activité commerciale si les autres conditions de la faillite sont remplies. (Cour d'appel, 18 novembre 1998, p. 31, p. 69)

Ces deux conditions sont énoncées à l'article 437 du Code de commerce.

Aux termes de l'article 440 du Code de commerce, «tout commerçant, respectivement toute société commerciale qui cesse ses paiements doit dans le mois en faire l'aveu au greffe du tribunal de commerce de son domicile ou de son siège social». Dans le cas des sociétés en nom collectif, des sociétés en commandite (simple ou par actions) ou des sociétés coopératives (lorsque l'étendue de la responsabilité des associés de celle-ci est illimitée), la déclaration au greffe devra également contenir les noms et domiciles des associés indéfiniment responsables. Dans tous les cas la déclaration devra contenir les noms des administrateurs ou gérants.

Il y a lieu de joindre à l'aveu de la faillite le bilan des affaires (respectivement une note d'explication sur les motifs qui empêcheraient de le déposer) et les registres tenus conformément aux articles 8 et 9 du Code de commerce (comptabilité, livre journal, pièces justificatives, correspondance reçue et émise). Le bilan contient l'énumération et l'évaluation de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers du débiteur, l'état des dettes actives et passives, le tableau des profits et pertes et le tableau des dépenses. Le bilan doit être certifié valable, daté et signé par le débiteur (le commerçant lui-même ou le représentant de la société).

Cet aveu fait au greffe du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale (Luxembourg

ou Diekirch) engagera la procédure de la faillite.

Toutefois il y a lieu de signaler qu'une faillite pourra également être prononcée suite à une assignation de la part d'un ou de plusieurs créanciers du commerçant ou de la société, ou encore d'office par le tribunal.

A partir du jugement déclaratif de la faillite, le failli est dessaisi de plein droit de l'administration de tous ses biens et tous les paiements et actes faits par lui après le jugement de faillite seront nuls de plein droit. Il en est de même en ce qui concerne les paiements qui auraient été faits entre les mains du failli (respectivement de la société faillite). Le jugement déclaratif de faillite nommera un curateur qui sera seul compétent à agir en lieu et place du failli (commerçant ou société). ■

Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

LUXINNOVATION
Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

Lois et règlements publiés au Mémorial

Le lecteur trouvera en annexe une liste de lois et règlements publiés au Mémorial. Une copie intégrale des textes est disponible sur Internet (www.legilux.lu) et peut être obtenue sur simple demande auprès du Service juridique de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-360

Mémorial A N° 34 du 7 mars 2003

Règlement grand-ducal du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets. (Personne de contact: M. Tom Theves, tél.: 42 39 39-353)

Mémorial A N° 39 du 31 mars 2003

Règlement grand-ducal du 17 mars 2003 relatif aux véhicules hors d'usage. (Personne de contact: M. Tom Theves, tél.: 42 39 39-353)

Mémorial A N° 45 du 14 avril 2003

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 définissant les modalités d'application des redevances de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise. (Personne de contact: M. Carlo Thelen, tél.: 42 39 39-351)

Mémorial A N° 46 du 14 avril 2003

Règlement grand-ducal du 2 avril 2003 portant application de la directive 2002/3/CE du Parlement Européen et du Conseil du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant. (Personne de contact: M. Tom Theves, tél.: 42 39 39-353)

Mémorial A N° 48 du 17 avril 2003

Règlement grand-ducal du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement;

Règlement grand-ducal du 7 mars 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés;

Texte coordonné de la nomenclature des établissements classés, tel qu'il résulte du règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés. (Personne de contact: M. Tom Theves, tél.: 4 239 39-353)

Mémorial A N° 50 du 23 avril 2003

Loi du 17 mars 2003 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique;

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 établissant le programme d'équipement de l'infrastructure touristique;

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinées à l'hôtellerie;

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinées au camping;

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinées à l'exécution de projets d'équipements de l'infrastructure touristique régionale ou nationale à réaliser par des investisseurs privés;

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinées à l'aménagement, la modernisation et l'extension de gîtes ruraux, à la construction, la modernisation et l'extension d'auberges de jeunesse, à la conservation et la mise en valeur touristique du patrimoine culturel, à l'équipement moderne et l'aménagement de bureaux touristiques ainsi qu'à l'élaboration de concepts et d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique;

Règlement grand-ducal du 31 mars 2003 fixant les modalités d'octroi des subventions en capital ou en intérêts destinées à la prise en charge de frais de fonctionnement et de rémunération dans le cadre de la gestion de l'infrastructure touristique d'envergure régionale ou nationale par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif oeuvrant en faveur du tourisme. (Personne de contact: M. Yves Karier, tél.: 42 39 39-331)

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès du Service juridique de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-360.

Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Avant-projet de loi modifiant

1. la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement
2. le code des assurances sociales

Avant-projet de règlement grand-ducal précisant les conditions d'accomplissement de la qualification professionnelle des commerçants visés à l'article 7(1) de la loi modifiée d'établissement du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement. (2690FMI)

Ministère de la Promotion Féminine

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin. (2689MCH)

Ministère des Finances

Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1992 ayant trait à la déclaration et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 mai 1980 déterminant les conditions et modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis établis à l'étranger. (2688FMC)

Ministère des Travaux Publics

Amendement concernant l'article 89 du projet de règlement grand-ducal portant

exécution de la loi du ... sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10 de la loi communale du 13 décembre 1988. (2597bisWJE)

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal sur les conditions de délivrance et de validité des licences des entreprises ferroviaires.

Projet de règlement grand-ducal sur les conditions de délivrance et de validité des certificats de sécurité pour les entreprises ferroviaires. (2684KYV)

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 2001/105/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 décembre 2001 et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 8 septembre 1997 transposant la directive 94/57/CE du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités

pertinentes des administrations maritimes. (2691KYV)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Avenant à la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. (2685FMI)

Projet de loi portant modification

- a) de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective;
- b) de la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel;
- c) de la loi modifiée du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes;
- d) du code des assurances sociales. (2687FMI)

Ministère d'Etat

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil Economique et Social. (2686TCA)

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Appel de la Commission Nationale pour la **protection des données**

La Commission Nationale pour la protection des données lance un appel aux responsables de procéder conformément à la loi à la notification préalable des traitements de données à caractère personnel respectivement d'introduire leurs demandes d'autorisation.

L'avis informant le public de la disponibilité du schéma de notification prévu à l'article 13 paragraphe (3) de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel vient de paraître au Mémorial B N° 22 du 11 avril 2003.

Conformément à l'article 43 de la loi, les traitements de données à caractère personnel sont à notifier à la Commission nationale pour la protection des données endéans les quatre mois de la publication de cet avis c.-à-d. avant le 11 août 2003.

La Commission nationale entend rappeler par ailleurs aux responsables de traitements de données à caractère personnel sujets à autorisation préalable conformément à l'article 14 paragraphe (1) de la loi que les demandes afférentes sont à introduire sous forme libre (l'usage d'un formulaire n'est pas prévu actuellement) et doivent comprendre les informations mentionnées au paragraphe (2) de l'article 14 de la loi.

Il s'agit des traitements de données sensibles opérés avec le consentement des personnes concernées (art. 6 paragraphe 2 lettre a); limités aux données manifestement rendues publiques par elles (art. 6 paragraphe 2 lettre e); nécessaires pour le respect des obligations et droits spécifiques

du responsable du traitement notamment en matière de droit du travail (art. 6 paragraphe 2 lettre (b)) ainsi que des traitements nécessaires pour un motif d'intérêt public, notamment à des fins historiques, statistiques ou scientifiques (art. 6 paragraphe (2) lettre g).

Sont également soumis à autorisation préalable les traitements de données génétiques visés à l'article 6 paragraphe (4) et les traitements de données relatives à la santé visés à l'article 7 paragraphe (1) de la loi par les instances médicales, les organismes de sécurité sociale, les administrations qui gèrent ces données en exécution de leurs missions légales et réglementaires et par les autres services de santé mentionnés audit article à l'exception de ceux mis en œuvre conformément à l'article 36 de la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers et ceux mis en œuvre par un médecin concernant ses patients. Il en va de même du traitement des données génétiques sauf lorsque ceux-ci sont nécessaires à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne (art. 6 paragraphe 2 lettre c) ou lorsqu'ils sont mis en œuvre conformément aux règles de procédures judiciaires (art. 6 paragraphe 2 lettre f) ou en application des dispositions d'un règlement grand-ducal tel que prévu à l'article 17 (art. 6 paragraphe 2 lettre h).

Finalement l'autorisation de la Commission Nationale est encore requise pour la mise en œuvre des traitements à des fins de surveillance (notamment par caméra vidéo) visés

à l'article 10 de la loi, les traitements à des fins de surveillance sur le lieu de travail visés à l'article 11, l'interconnexion de données visée à l'article 16 et les traitements concernant le crédit et la solvabilité des personnes (article 14 paragraphe (1) lettre (d) de la loi).

Il est rappelé par ailleurs que le principe posé par l'article 4 paragraphe 1 lettre a) que les données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées explicites et légitimes et ne peuvent être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités souffre une exception conformément à l'article 14 paragraphe (1) lettre e) en cas d'autorisation afférente accordée par la Commission nationale pour la protection des données. Cette autorisation pour l'utilisation de données à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées présume cependant le consentement préalable, non équivoque, libre et spécifique de la personne concernée.

Les responsables du traitement dont les traitements faisaient l'objet lors de l'entrée en vigueur de la loi (1^{er} décembre 2002) d'une autorisation moyennant règlement grand-ducal ou arrêté ministériel «autorisant la création et l'exploitation d'une banque de données» ne sont tenus de notifier leurs traitements respectivement d'en demander l'autorisation préalable auprès de la Commission nationale qu'à l'expiration de la durée de validité de l'autorisation accordée sur base de la législation antérieure, mais au plus tard dans un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire au plus tard le 30 novembre 2004. (Communiqué par la Commission Nationale pour la protection des données) ■

Crédit Européen devient ING



Vous êtes entre de bonnes mains

Qu'attendez-vous aujourd'hui d'un partenaire financier?

Qu'il innove et surtout qui vous conseille au mieux. Ces attentes, ING met un point d'honneur à y répondre.

Aujourd'hui, Crédit Européen devient ING. C'est pour vous l'assurance de bénéficier d'une longue expérience avec des entreprises du monde entier.

Chez ING, une équipe de spécialistes parmi les plus qualifiés est à votre disposition pour analyser, comparer, étudier tout ce qui pourrait faire évoluer votre entreprise.

A travers le monde, des dizaines de milliers d'entreprises collaborent depuis longtemps avec ING. Faites comme elles, optez pour la fiabilité.

Département Entreprises: T +352 44 99 1 501



La force du lion

Réussir l'intégration du commerce dans la ville



Lors des dernières décennies, on a pu constater de profondes mutations dans les modes de vie des citoyens européens. Comment le commerce peut-il répondre aux défis posés par ces mutations? Le 11^e congrès international de l'Urbanicom à Bruxelles a essayé d'apporter des réponses à cette question cruciale pour tout commerçant.

Le 20 novembre 2002 s'est tenu à Bruxelles le 11^e congrès international de l'Urbanicom (association internationale: Urbanisme & Commerce; 34 rue Marianne, B-1180 Bruxelles; tél.: 00322-3459923) qui a eu comme sujet «Réussir l'intégration du commerce dans la ville». Différents orateurs européens de la vie publique et privée sont intervenus durant la journée.

Lors des dernières décennies, on a pu constater une certaine mutation de la structure commerciale dans presque toutes les villes européennes. On a ainsi pu assister à une décentralisation et à un étalement de la ville: l'exode des familles jeunes vers la banlieue pour pouvoir

disposer d'une maison unifamiliale et d'un environnement plus convivial et moins stressant. Cet exode a favorisé le développement de centres commerciaux dans la périphérie des villes et la tendance a encore été renforcée par une plus grande mobilité individuelle des consommateurs. Aujourd'hui on ne trouve qu'une population atypique dans les grandes villes qui sont les «singles» et qui représentent à peu près 45% du total des ménages.

On remarque ainsi un accroissement de logements vides se trouvant au-dessus des commerces, les commerçants louant souvent tout l'immeuble et remplaçant la porte d'entrée par de l'espace d'exposition en vitrine. Cette diminution de la popu-



Réussir l'intégration du commerce dans la ville

lation mène à une perte de taxes et à un vide urbain, ayant lui-même pour conséquence une disparition d'un certain nombre de commerces de détail, ce qui mène encore une fois à une perte de taxes.

■ Désertification du centre ville

Le centre ville paraît donc condamné à une désertification non seulement de la population mais à long terme aussi du commerce. Il apparaît donc nécessaire de relancer des programmes promotionnels en centre-ville. Ces programmes ne sont pas réalisables sans respecter les principaux défis d'aujourd'hui: maintenir, développer et faire coexister des activités commerciales et non commerciales ainsi que des populations diverses; assurer la sécurité, la convivialité et la qualité de vie; gérer les problèmes de circulation et de stationnement; conserver et renouveler les espaces publics et le patrimoine immobilier public et privé.

Une enquête menée par l'Université d'Aix-Marseille a montré que trois facteurs sont déterminants dans la sélection des zones commerciales par le consommateur, à savoir: les distances d'accès et surtout la durée du trajet; les habitudes de fréquentation et la qualité de l'environnement commercial (ambiance, qualité architecturale, variété et qualité des commerces, sécurité, propreté etc...).

La problématique du commerce de détail en centre-ville provient également de l'intensification de la concurrence internationale et de l'accroissement des loyers à payer. Il lui faut lutter contre ces nouvelles

concurrences, capter une clientèle de plus en plus diverse, faire face à la spéculation foncière et immobilière, aider au maintien de la sécurité et mettre tout en œuvre pour accroître la convivialité et la qualité de vie dans la ville.

La problématique du gestionnaire du centre-ville est quasiment identique: il doit lutter contre l'exode urbain, maintenir la sécurité et la propreté, accroître la convivialité et la qualité de vie et réduire les problèmes de circulation et de stationnement.

Les avantages d'une réhabilitation des logements inoccupés concernent aussi bien les pouvoirs publics que les propriétaires d'immeubles. Le retour des habitants permet d'améliorer les conditions de sécurité des quartiers. La présence des locataires chauffant et entretenant leur logement permet de conserver le patrimoine. Les commerces de détail existants bénéficieraient d'une augmentation du nombre d'habitants à proximité.

Les loyers exigés en centre-ville étant très élevés, de nombreux commerçants sont forcés de cesser leurs activités ou de déménager, ce qui contribue à un décroissement de l'attractivité du centre-ville. Les pouvoirs publics peuvent contraindre ou inciter directement les propriétaires d'immeubles à participer à la lutte contre l'inoccupation des logements aux étages des immeubles de commerce à l'aide de règlements, de taxes sur logements abandonnés ou d'autres incitants. Les pouvoirs publics peuvent aussi donner l'exemple, en réalisant avec les bâtiments dont ils sont propriétaires des opérations de réhabilitation des logements.

■ Uniformisation de l'offre

Parmi les évolutions majeures qu'a connues le secteur de la distribution, il faut mentionner l'uniformisation de l'offre dans les principales zones commerciales, qui se ressemblent de plus en plus en attirant toutes les mêmes enseignes et cela au détriment du commerce de détail indépendant. Les loyers souvent exorbitants dans les centres-villes provoquent le départ des commerces de détail et l'arrivée des grandes enseignes internationales. Les grandes villes se caractérisent donc par une surcapacité et une démocratisation de l'offre. Le consommateur trouve les mêmes enseignes dans presque toutes les grandes villes européennes.

Or, l'attractivité d'un centre-ville se distingue aussi par son choix de branches commerciales différencié, qui inclut aussi bien les commerces de détail originaux que les grandes enseignes internationales; bien que ces petits commerces ne sont souvent que peu lucratifs, il s'agit de les soutenir afin de garder l'attractivité du site. Une grande variété de commerces attractifs est susceptible de répondre aux besoins des consommateurs.

L'accessibilité par tous les moyens de transport, y compris la voiture individuelle, revêt une importance stratégique. Plus un consommateur est éloigné et met du temps pour atteindre un commerce, moins il sera tenté de le fréquenter. Les transports en commun sont plus lents et plus longs que le déplacement automobile. La distance exprimée en minutes de déplacement semble être le premier facteur explicatif de fréquentation dans le cas de l'achat épisodique, selon l'enquête menée par l'Université d'Aix-Marseille.

Par contre, la satisfaction procurée par l'environnement commercial et la qualité des commerces prédomine dans le cas de la fréquentation régulière d'une zone commerciale. Ainsi, l'accessibilité n'est pas le seul élément déterminant de l'attractivité d'un site. Lorsque la satisfaction d'un consommateur en termes d'environnement commercial et de sécurité est élevée, il est prêt à accepter un trajet plus long et tolère des difficultés d'accès et de stationnement. Mais si les éléments de satisfaction sont quasi-inexistants, les conditions d'accessibilité jouent un rôle majeur.

■ Garantir une accessibilité aisée

Par conséquent, il est nécessaire de garantir à la fois une accessibilité

aisée en centre-ville et le maintien d'un mix commercial attractif. Ceci peut être atteint en offrant une accessibilité différenciée du centre-ville (voiture, bus, train, park&ride) et en réduisant les déplacements domicile-travail effectués en automobile, en leur substituant l'usage de transports en commun adaptés et en organisant un accès facilité pour l'affrètement des marchandises et un stationnement aisé pour les consommateurs.

Il est clair qu'il n'y aura pas de commerce lucratif dans les villes sans une population vivante.

Il faut donc des incitants pour attirer des «locomotives». À cet effet, les partenaires privés doivent se concerter avec les partenaires publics. Il faut non seulement associer les commerçants avec les municipalités, mais aussi veiller à y

inclure un certain nombre d'architectes et d'acteurs sociaux.

Il est absolument primordial que les acteurs publics et privés aient un projet commun basé sur trois axes: la politique, l'économie et la vie sociale. La vie commerciale contribue à la vie sociale d'un quartier et la contribution financière des instances publiques est inévitable. Il est nécessaire que tous les acteurs fassent des actions communes aux points de vue promotion, animation, développement des activités, logement, mobilité, sécurité et urbanisme. Il faut créer une vraie vision de la vie urbaine! (Source: Brochure d'Urbanicom – 11^e congrès international «Réussir l'intégration du commerce dans la ville», 2002)

Accord-cadre

Prolongation des heures d'ouverture des magasins

Un accord-cadre a été conclu entre la CLC (Confédération luxembourgeoise du commerce), d'un côté, et les syndicats LCGB et OGB-L, de l'autre côté. L'accord-cadre vise la prolongation des heures d'ouverture des magasins jusqu'à 20h00 certaines veilles de jours fériés et certains samedis.

D'après l'accord, il est prévu de reporter l'heure de fermeture des magasins à 20h00 le 28 mai (veille du Jour de l'Ascension), le 14 août (veille du Jour de l'Assomption) et le 31 octobre 2003 (veille du Jour de la Toussaint), ainsi que les samedis 19 avril, 7 juin et 21 juin 2003.

L'accord-cadre prévoit par ailleurs pour l'année 2003 le report de l'heure

de fermeture des magasins à 20h00 pendant quatre autres samedis dont les dates seront fixées ultérieurement.

En guise de compensation, la CLC demandera aux entreprises qui profiteront de ces prolongations, de payer un supplément de salaire de 30% pour les heures prestées ces jours après 18h00. De plus, ces magasins fermeraient leurs portes à partir de 16h00 les 24 et 31 décembre 2003.

Bien que les compensations soient accordées au personnel sur base volontaire, il faut cependant souligner qu'en contresignant cet accord, les enseignes Auchan, Cactus, Cora, Delhaize (Markant) et Match ont d'ores et déjà témoigné

qu'elles s'engageront à accorder les compensations négociées.

L'année 2003 sera une année test à la fin de laquelle le Ministre des Classes moyennes et les partenaires sociaux dresseront un bilan économique et social de ces prolongations des heures d'ouverture.

A noter enfin que l'accord-cadre souligne expressément que la prolongation des heures d'ouverture constitue un droit et non une obligation. Ainsi, tous les commerçants, établis dans une artère commerciale d'une agglomération ou dans un centre commercial, décideront librement de reporter ou non l'heure de fermeture légale. (Lire aussi l'article à la page 63)

Le **commerce luxembourgeois** et ses **acteurs**



Il y a un an, Norbert Friob, créateur et chef d'entreprise, publia aux éditions Guy Binsfeld «Parlons Commerce!», un ouvrage analysant l'évolution du commerce luxembourgeois dans le cadre transfrontalier et international. Suite à l'accueil positif réservé à l'ouvrage par un public intéressé d'acteurs et de consommateurs, l'auteur s'est déclaré prêt à compléter et à actualiser pour les lecteurs du Merkur certaines analyses et idées présentées. Dans une série d'articles, qui débute dans ce numéro, l'auteur expliquera les nouvelles tendances du commerce et présentera ses principaux acteurs.

Les nombreux échos positifs recueillis après la parution de mon ouvrage «Parlons Commerce» ont été un encouragement à la poursuite du travail entrepris.

Vu les changements très rapides qui influencent les différents secteurs et les acteurs, j'ai décidé de ne pas publier le second ouvrage annoncé, mais de publier régulièrement une chronique actualisée dans le Merkur. La première paraît dans ce numéro. Après la prochaine publication du tableau mis à jour des champions de la distribution et une description sommaire des principaux acteurs du commerce mondial, les entreprises actives au

Grand-Duché de Luxembourg et dans la grande région seront présentées en commençant par le secteur de la grande distribution généraliste.

Les avis et analyses n'engagent que leur auteur et les chiffres renseignés ne sont pas destinés à une analyse fine, mais doivent surtout permettre aux lecteurs de connaître et de situer les acteurs. Vu l'internationalisation croissante du commerce luxembourgeois, il est intéressant de savoir qui est qui et de comprendre la politique de ces acteurs en connaissant mieux la philosophie des groupes auxquels ils appartiennent.

■ Un flash sur le commerce et son environnement

L'ouvrage «Parlons commerce» a présenté le commerce d'hier, d'aujourd'hui et celui de demain ainsi que son importance pour notre économie. Les grandes tendances analysées se sont confirmées avec une accélération pour certaines. Les turbulences accentuées par les événements du 11 septembre 2001 ainsi que l'éclatement de la bulle financière ont eu une influence certaine sur les décisions stratégiques. Le commerce n'est en effet pas un secteur isolé, il fait partie d'un tout. Le succès et le développement du commerce ne dépendent pas que de ses actions et stratégies mais aussi de l'environnement dans lequel il fonctionne.

D'après le Luxembourgeois J.F. Rischard (Auteur de «High Noon») vice-président de la Banque Mondiale, les institutions mettent 7 années à s'adapter aux évolutions en cours. En effet, l'écart entre ce que le marché souhaite et les freins de tout ordre font que souvent la réponse à la demande est déjà dépassée lors de sa réalisation. L'avenir dépendra largement du rôle que l'Etat, les entreprises et les régions seront prêts à jouer à l'époque de la globalisation. Si nous voulons prendre en main notre propre avenir, nous devons savoir de quels moyens nous disposons pour façonner cet avenir. Nous devrions définir où nous allons et manager les changements structurels liés à la désindustrialisation, aux nouvelles technologies et à l'économie de la connaissance. Nous pensons et parlons d'un lendemain qui sera déterminé par les idées et les changements. Avons-nous la possibilité et la volonté d'y participer?

Les événements des dernières années ont une nouvelle fois

confirmé que l'homme n'agit pas toujours de façon rationnelle et commet des excès tant sur les plans politique et social qu'économique et financier, ce qui ne reste pas sans répercussions sur les problèmes du commerce. Les leçons du passé ont montré que les déclin proportionnels à l'ampleur des excès n'ont jamais empêché l'homme de progresser. Les périodes difficiles dues aux excès sont un passage obligé vers le retour à l'équilibre avec une consolidation des entreprises les plus solides et la disparition des plus faibles.

L'explosion de la bulle technologique et ses conséquences au niveau boursier prive le consommateur d'une source de revenus, et de l'effet de richesse, qu'il commençait à considérer comme normale et acquise. L'économie ne se portait pourtant pas si mal, mais la volatilité de la bourse a fini par influencer l'économie. Les mauvaises nouvelles avec les réactions qui y font suite finissent par l'amorce d'une spirale descendante. Il est regrettable que quelques dirigeants jadis montrés en exemple soient à l'origine de ce processus et que la masse des dirigeants et entrepreneurs honnêtes soient logés à la même enseigne aux yeux d'une partie de la population. Les erreurs des analystes et les tricheries de certains réviseurs n'ont pas arrangé les choses.

Le ralentissement de la croissance est présenté par les médias comme un signe négatif. Au Luxembourg, une majorité des secteurs autres que le secteur financier ont connu une croissance en 2002. Même si la croissance reste au rendez-vous elle a ralenti sa marche en avant, ce avec quoi, il faudra apprendre à vivre. Les messages négatifs sont malheureusement perçus comme une récession. Il est vrai

par ailleurs, que les organisations patronales ont toujours mis les autorités en garde contre le développement d'un système social s'appuyant sur une progression importante et continue de la croissance. Les événements prouvent une nouvelle fois que les avertissements étaient justifiés. En ce qui concerne l'emploi, les PME toujours créatrices d'emplois, ont regardé les années d'euphorie boursière d'un œil sceptique. Les patrons avaient du mal à comprendre le mouvement d'exubérance incontrôlé et la réalisation de plus-values confortables par les spéculateurs et cela sans efforts.

Malgré certaines inquiétudes dues à la montée du pessimisme, ils n'éprouvent pas de crainte suite à l'effondrement subit des marchés, mais le soulagement d'un retour à la normale avec l'espoir que la bourse Casino n'aura été qu'une parenthèse. Peut-être l'une des conséquences positives sera-t-elle de pouvoir à nouveau recruter du personnel qualifié attiré prioritairement par les secteurs aujourd'hui en recul. Il faut malheureusement constater qu'en matière d'emploi, le problème de l'inadéquation des compétences est devenu un problème majeur et souvent le système éducatif ne permet plus l'émergence des profils recherchés par les entreprises.

Dans certains métiers du commerce, des emplois précaires soumis à une grande flexibilité sont dénoncés comme emplois au rabais. Cependant, tous et surtout ceux qui dénoncent cette situation, sont favorables à la concurrence à outrance comme la Chambre du Travail dans un avis récent. L'on dénonce la flexibilité de l'emploi, mais celle-ci n'est que le reflet de nos exigences de consommateur. De plus, nous exigeons des services qui doivent être compris dans le prix des produits. Comment concilier des emplois



Le commerce luxembourgeois et ses acteurs

nombreux, salaires et qualifications élevés et prix bas? Tant le commerçant, que le consommateur, doit faire un choix ou opter pour des compromis.

Sans vouloir revenir sur les tendances et les comportements largement développés dans «Parlons commerce!», il me semble cependant utile d'attirer l'attention sur quelques faits marquants et récents.

La sensibilité au prix a augmenté sans affecter les goûts de luxe. L'acquisition et l'affichage de signes extérieurs de richesse doivent souligner la réussite des individus. Des analyses récentes de notre marché de référence, à savoir l'Allemagne, montrent que le consommateur épargne davantage et freine la consommation. De ce fait il provoque une baisse du niveau des ventes du commerce traditionnel. Il se tourne davantage vers les magasins discount qui, alors que les magasins traditionnels connaissent une baisse, voient leur chiffre d'affaires et bénéfices augmenter. Dans le même temps les produits de luxe sont recherchés. Le phénomène a été décrit par Horst Opachowsky¹ par «Armut Wohlstand Paradox», à savoir que dans le même temps où se développe la pauvreté et le chômage, naissent de nouveaux modes de consommation et croissent les industries du loisir et de l'aventure. Il s'agit d'une nouvelle société se composant de deux classes en matière de consommation. Plus l'une épargne, plus l'autre dépense. D'un côté l'on retrouve les familles

et de l'autre de jeunes adultes célibataires ou couples sans enfants qui achètent les uns chez les discounters et les autres dans les magasins de luxe. Un nombre de plus en plus important de consommateurs veulent gagner davantage d'argent et montrer leur réussite par l'acquisition et l'affichage de signes extérieurs de richesse.

Le développement du Concept RETAIL.PARK. Ce concept ne demande pas les efforts de gestion d'un centre commercial et de son mall couvert. Le commerce périphérique s'oriente vers les achats utiles. Si le consommateur est disposé à acheter, il veut le faire le plus vite possible d'où la notion importante d'efficacité et celle de concentrer sur

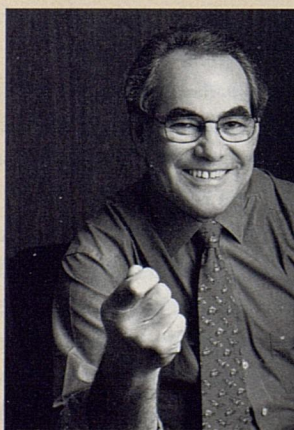
un pôle plusieurs magasins offrant la diversification et la complémentarité, le tout allié à un accès facile et rapide. Bien entendu des parkings proches et en nombre suffisant doivent être disponibles. Ce concept est un nouvel idéal s'il est combiné avec un environnement de qualité.

Le prix seul n'est pas déterminant. Le client apprécie un magasin beau et propre, le fait de pouvoir facilement échanger son achat, le prix réduit allant de soi ainsi que la qualité des produits avec un personnel aimable et sensible couronnant le tout.

Ce City marketing se développe. Dans toute l'Europe le City marketing est de plus en plus apprécié et au Luxembourg, la Ville d'Esch est la première à envisager concrètement sa mise en place dans le cadre de son plan de développement. La planification ne peut cependant se concevoir sans les moyens suffisants et sans considération des projets périphériques. Il est reconnu qu'une coopération régionale s'impose.

NOTES

(1) Horst Opachowsky: professeur et chercheur à l'université de Hambourg, auteur de nombreux ouvrages en rapport avec les loisirs



L'auteur: Norbert Friob

Créateur et chef d'entreprise, Norbert Friob est une figure clé du monde commercial luxembourgeois. Son expérience, ses connaissances approfondies et ses multiples fonctions au sein d'organismes professionnels font de ce «self-made man» le porte-parole naturel d'un secteur d'activité extrêmement vaste et passionnant. Norbert Friob est vice-président de la Chambre de Commerce et ancien président de la Confédération luxembourgeoise du commerce. Il est par ailleurs membre luxembourgeois de nombreux organismes et groupes d'experts internationaux, notamment du «Entreprise Policy Group» auprès de la Commission européenne.

Leasing financier
Option d'achat

Location financière
sans option d'achat

Sales & Lease back

Leasing opérationnel
Livre ouvert

Leasing opérationnel
Livre fermé

Leasing immobilier



Créditlease devient ING Lease



Comptez sur notre know-how financier pour vous épauler

Fort de sa longue expérience en matière de leasing, ING collabore activement avec des milliers d'entreprises dans le monde.

Aujourd'hui, Créditlease devient ING Lease. C'est pour vous l'assurance de bénéficier plus que jamais de l'expertise de spécialistes parmi les plus qualifiés.

ING Lease vous propose une gamme complète de produits financiers dans laquelle vous trouverez à coup sûr la réponse à tous vos besoins.

De nombreuses entreprises ont fait le choix d'ING Lease. Faites comme elles, profitez d'un service compétitif et de qualité.

ING 
LEASE

ING LEASE LUXEMBOURG
50, route d'Esch L-1470 Luxembourg
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03
www.ing.lu

Campagne des EIC sur l'élargissement de l'Union européenne

OIE – Opportunités d'Internationalisation via l'Elargissement

L'Union européenne se trouve actuellement devant un moment historique et fondamental de son existence. A Copenhague, le 13 décembre 2002, les Etats membres de l'Union européenne et les pays candidats à l'adhésion ont abouti à un accord d'ensemble sur les conditions d'adhésion de dix nouveaux membres de l'Union. En avril dernier, le Traité d'adhésion qui élargit l'Union européenne à 10 nouveaux Etats membres et à 75 millions de nouveaux citoyens et qui, en même temps, ouvre la voie à des adhésions nouvelles, notamment celles prévues en 2007 de la Roumanie et la Bulgarie, a été célébré à Athènes. La ratification dans les pays en voie d'adhésion se fera par voie de référendums.

L'élargissement offrira aux entreprises de l'Europe occidentale de nouvelles possibilités de développement et d'investissement. L'Europe de l'Est, dont font partie huit des dix pays entrant en 2004, forme un marché énorme et offre des changes pour augmenter vos débouchés.

L'adhésion de nouveaux pays à l'UE offre une infinité d'avantages aux PME* de l'UE dont notamment :

- l'augmentation du marché
- l'uniformité des règles
- la simplification des créations de partenariats
- la disparition de barrières pour l'importation et l'exportation
- la simplification de création d'entreprises
- la réduction des risques d'investissements

- la diversification et la sécurité des approvisionnements des PME.

Pour que les entreprises soient informées sur différents aspects de l'élargissement de l'UE et puissent bénéficier de la meilleure manière possible, les Euro Info Centres luxembourgeois organiseront plusieurs manifestations dans le cadre de la campagne sur les opportunités d'affaires offertes par l'élargissement initiée par la Commission européenne. Au Luxembourg cette campagne se déroulera sous le nom OIE (Opportunités d'Internationalisation via l'Elargissement).

Dans le cadre de la campagne, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce et l'Euro Info Centre – Luxem-

Calendrier des référendums sur l'adhésion à l'UE dans les pays candidats:

Pays	Date	Résultat:
Malte	08 mars 2003	Oui
Slovénie	23 mars 2003	Oui
Hongrie	12 avril 2003	Oui
Lituanie	10-11 mai 2003	
Slovaquie	16-17 mai 2003	
Pologne	07-08 juin 2003	
République Tchèque	13-14 juin 2003	
Estonie	14 septembre 2003	
Lettonie	20 septembre 2003	

Autres manifestations dans le cadre de la campagne «OIE»

Les pays candidats à la loupe	19 juin 2003	Chambre des Métiers
Česká republika – Váš partner	2 juillet 2003	Chambre de Commerce
L'élargissement approche: un nouveau monde d'affaires s'ouvre	20 octobre 2003	FIL

L'Union européenne

États membres et pays candidats



États membres
Pays candidats

État printemps 2002

bourg PME de la Chambre des Métiers, organiseront le 15 mai 2003 une conférence de lancement intitulée «Vers une UE de 25 Etats membres: Présent et futur».

La conférence se déroulera du 15,30 à 18.00 heures lors de la Foire du Printemps dans la salle n° 2 au Centre d'Expositions et de Conférences des FIL et sera clôturée par une réception au stand commun (n° 1B06) du gouvernement luxembourgeois et de l'Union européenne situé dans le Foyer devant la salle de conférences.

Lors de cette conférence, les raisons de l'élargissement, les implications politiques, l'influence de l'élargissement sur les Etats membres actuels et la situation actuelle des pays candidats seront traités parmi de nombreux autres thèmes. ■

Pour de plus amples informations sur l'élargissement de l'Union européenne et la campagne «OIE», nous vous prions de bien vouloir contacter le service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce par téléphone au numéro 42 39 39-333, par télécopie au numéro 43 83 26 ou par courrier électronique à eic@cc.lu.

Le dossier du prochain Merkur (parution: juin 2003) sera entièrement dédié à l'élargissement de l'Union européenne.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vers une UE de 25 Etats membres: Présent et futur

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Entreprise:

Nom:

Prénom:

Fonction:

Adresse:

Code postal:

Localité:

Téléphone :

Téléfax :

E-Mail :

http://

- confirme sa participation à la conférence «Vers une UE de 25 Etats membres: Présent et futur» qui se déroulera le 15 mai 2003 aux FIL.
- ne peut pas participer à la conférence «Vers une UE de 25 Etats membres: Présent et futur», mais souhaite recevoir la documentation distribuée.
- souhaite être informé(e) sur les autres manifestations organisées dans le cadre de la campagne «OIE – Opportunités d'Internationalisation via l'Élargissement».

Euro Info Centre Luxembourg

PME/PMI – Chambre de Commerce
Personne de contact: M. Niels DICKENS
31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG – KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333 – Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu



13 mai 2003

Séminaire «Promotion et référencement de sites web: enjeux et perspectives»

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(A remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Entreprise:

Nom:

Prénom:

Fonction:

Adresse:

Code postal:

Localité:

Téléphone :

Téléfax :

E-Mail :

http://

Prrière de bien vouloir renvoyer ce formulaire au plus tard pour le 9 mai 2003 à la

Euro Info Centre Luxembourg

PME/PMI – Chambre de Commerce

Personne de contact: M. François NÉNON

31, Bd Konrad Adenauer

LUXEMBOURG – KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél. 42 39 39-333 – Fax. 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu



**PME/PMI
LUXEMBOURG**

Dans le cadre des activités de son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, la Chambre de Commerce organise le mardi 13 mai 2003 à 10.00 heures dans ses locaux un séminaire sur le thème «Promotion et référencement de sites web: enjeux et perspectives».

Ce séminaire s'adresse aux entreprises ayant un site web et souhaitant optimiser sa visibilité en permettant à celui-ci d'être trouvé par les annuaires et moteurs de recherches nationaux et internationaux.

- Comment faire savoir que votre site est sur le World Wide Web?
- Comment les internautes peuvent-ils arriver jusqu'à votre site web?
- Comment être listé parmi les outils de recherche?
- Quelles sont les possibilités existantes, les avantages, les inconvénients?
- Comment positionner votre site en tête de liste pour une recherche spécifique?
- Comment maintenir le positionnement obtenu?

Toutes ces questions seront abordées lors de la manifestation et les échanges d'expériences avec les participants seront privilégiés.

10h00 Accueil des participants

10h15 Mot de bienvenue par M. Tom THEVES, Conseiller, Chambre de Commerce

10h20 Promotion et référencement de sites web: enjeux et perspectives:

- cycle de promotion d'un site web
- répartition de trafic
- le référencement/positionnement «manuel»
- critères de pertinence
- outils de recherche
- le positionnement «publicitaire»

M. Olivier ANDRIEU, Editeur du site www.abondance.com

11h50 Echange d'expériences avec les participants – Questions /Réponses

12h15 Mot de clôture par Mme Sabrina SAGRAMOLA, Responsable EIC, Chambre de Commerce

Pour participer, nous vous prions de nous renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint ou de vous inscrire en ligne sur le site officiel de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI à l'adresse électronique suivante: www.eicluxembourg.lu (rubrique «séminaires») pour le vendredi 9 mai 2003 au plus tard. ■

Pour toute question complémentaire, l'Euro Info Centre se tient à votre entière disposition au téléphone (+352/42 39 39-333), fax (+352/43 83 26) ou e-mail eic@cc.lu, personne de contact: M. François Nénon.

18 juin 2003

Séminaire «L'hygiène des **denrées alimentaires**»

La sécurité alimentaire est devenue un facteur important dans la chaîne de distribution des denrées alimentaires. Tant au niveau européen qu'au niveau national, les autorités imposent des règles de plus en plus strictes en ce qui concerne l'hygiène des denrées alimentaires.

Ces règlements ne touchent pas seulement les producteurs, mais ont également des implications pour toute autre entreprise qui prépare, transporte ou vend les denrées alimentaires.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI organiseront en collaboration avec la clc et le Laboratoire National de Santé – Contrôle des denrées alimentaires le mercredi 18 juin 2003 de 9.00 heures à 16.30 heures une manifestation portant sur «L'hygiène des denrées alimentaires».

Le programme de la matinée est composé de plusieurs exposés qui traitent les aspects de la sécurité alimentaire suivants:

- législation et réglementation en matière des denrées alimentaires
- emballage
- systèmes de sécurité alimentaire.
- management de crise.

Lors de l'après-midi, des visites en entreprise seront organisées. Ces visites vous offrent l'occasion de voir concrètement des applications de bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

La manifestation s'adresse à toute entreprise faisant partie de la chaîne de distribution des denrées alimentaires, c'est-à-dire de la production, via le transport, le stockage et le commerce de gros, jusqu'au commerce de détail et à la restauration. Il va de soi que toute autre personne intéressée est cordialement invitée à assister à la manifestation du 18 juin 2003.

Si le thème de l'hygiène des denrées alimentaires vous intéresse et si vous souhaitez être informé(e) de manière plus approfondie sur ce sujet, veuillez remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous. Les frais de participation à la manifestation s'élèvent à 30 €.



BULLETIN D'INSCRIPTION

L'hygiène des denrées alimentaires

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Entreprise:

Nom:

Prénom:

Fonction:

Adresse:

Code postal:

Localité:

Téléphone :

Téléfax :

E-Mail :

http://

- confirme sa participation à la manifestation sur l'hygiène des denrées alimentaires du 18 juin 2003.
- ne peut pas participer à la manifestation sur l'hygiène des denrées alimentaires du 18 juin 2003, mais souhaite recevoir la documentation distribuée.

Euro Info Centre Luxembourg

PME/PMI – Chambre de Commerce
Personne de contact: M. Niels DICKENS
31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG – KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333 – Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu



1993 – 2003

Le Marché intérieur: 10 ans sans frontières

A l'occasion du 10^e anniversaire du Marché intérieur, la Direction générale du Marché intérieur de la Commission européenne a publié une brochure intitulée «Le Marché intérieur – 10 ans sans frontières».

La brochure énonce les principaux accomplissements réalisés depuis lors, et les bénéfices qui en ont été tirés pour l'économie européenne sans négliger les défis qui restent à relever. En faisant cela, la brochure met en lumière les conséquences économiques du Marché intérieur, la mise en place du cadre juridique, les droits dans le Marché intérieur, la fourniture des biens et des services, les marchés publics, les transports, l'énergie et les télécommunications, les services financiers et les marchés de capitaux, les conditions de travail, la protection de l'environnement, la politique fiscale et la politique de concurrence.

Dans le même cadre, la Commission européenne a publié dans la série «L'Europe en mouvement» une brochure intitulée «Une vie plus facile: Les grands et petits avantages du marché unique». Cette brochure décrit quelques-uns des nombreux avantages dont bénéficient désormais les citoyens européens. Son objectif est de montrer que le marché unique n'est pas un concept aride et poussiéreux ne concernant que les grandes entreprises, mais qu'il assure de meilleures conditions de vie pour tous.

Si vous êtes intéressé(e) à obtenir gratuitement les brochures mentionnées ci-dessus, nous vous invitons à retourner le formulaire ci-contre par fax, par courrier ou par e-mail au service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.

BON DE COMMANDE

Entreprise:

Nom:

Prénom:

Fonction:

Adresse:

Code postal:

Localité:

Téléphone :

Téléfax :

E-Mail :

http://

Je suis intéressé(e) à recevoir le(s) document(s) suivant(s):

- Le Marché intérieur – 10 ans sans frontières
- Une vie plus facile – Les grands et petits avantages du marché unique
- Ein besseres Leben – Wie Sie vom EU-Binnenmarkt profitieren können

Euro Info Centre Luxembourg

PME/PMI – Chambre de Commerce

31, Bd Konrad Adenauer

LUXEMBOURG – KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél. 42 39 39-333 – Fax. 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu



PME/PMI
LUXEMBOURG

CHAMBRE DE COMMERCE
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**VOTRE PARTENAIRE POUR
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE**

Consultez notre offre sur:
www.cc.lu

Chambre de Commerce
Centre de Formation

31, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg
Email: formcont@cc.lu

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements européens. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution. Tous les règlements et directives publiés pendant cette période peuvent être téléchargés à partir du site web de

l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI où vous trouverez également une panoplie d'autres informations intéressantes sur les affaires européennes.

<http://www.eicluxembourg.lu>

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera / seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

BON DE COMMANDE

Entreprise :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Téléphone :

Fax :

E-Mail :

http ://

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais

autre (à préciser)

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10 11 12

13 14 15 16 17

Euro Info Centre Luxembourg

PME/PMI - Chambre de Commerce

Personne de contact: M. Niels DICKENS

31, Bd Konrad Adenauer

LUXEMBOURG - KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél. 42 39 39-333 - Fax. 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu



Directives publiées du 15 mars 2003 au 15 avril 2003

- | | | |
|---|----------|--|
| 1 | 2003/029 | Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| 2 | 2003/028 | Transport des marchandises dangereuses par route |
| 3 | 2003/027 | Contrôle des émissions d'échappement des véhicules à moteur |
| 4 | 2003/026 | Limiteurs de vitesse et émissions d'échappement des véhicules utilitaires |
| 5 | 2003/019 | Masses et dimensions de certaines catégories de véhicules à moteur et de leurs remorques |
| 6 | 2003/017 | Qualité de l'essence et des carburants diesel |

Règlements publiés du 15 mars 2003 au 15 avril 2003

- | | | |
|----|----------------------|---|
| 7 | 641/2003
537/2003 | Valeurs unitaires pour la détermination de la valeur en douane de certaines marchandises périssables |
| 8 | 640/2003 | Seuil de garantie pour la récolte 2003 dans le secteur du tabac brut |
| 9 | 627/2003 | Classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée |
| 10 | 626/2003 | Contingent tarifaire communautaire à l'importation d'orge de brasserie en provenance des pays tiers |
| 11 | 622/2003 | Règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne |
| 12 | 608/2003 | Volume contingentaire de certains contingents tarifaires communautaires autonomes |
| 13 | 607/2003 | Nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun |
| 14 | 605/2003 | Modèle de certificat |
| 15 | 561/2003 | Mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden |
| 16 | 545/2003 | Régime d'importation de pays tiers |
| 17 | 542/2003 | Exportation de certains produits sidérurgiques de la République Tchèque vers la C.E. |

* Rectificatif au document concerné

Confédération luxembourgeoise du commerce

La clc attend de la tripartite des **signaux positifs**

Dans sa récente réunion, le conseil d'administration de la clc (Confédération luxembourgeoise du commerce) a.e.a. analysé la situation économique actuelle. Malgré un optimisme contenu dans certaines branches, beaucoup de fournisseurs luxembourgeois de produits et de services se préoccupent de la venue massive d'entreprises étrangères sur le marché national, amplifiant les effets de la crise. Tant le nombre de compétiteurs que le bradage des prix pèseraient lourdement sur le carnet des commandes des entreprises indigènes.

Voilà pourquoi la clc invite d'urgence le comité tripartite à attaquer les problèmes structurels, à prendre des décisions pour sauvegarder la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et à donner des signaux

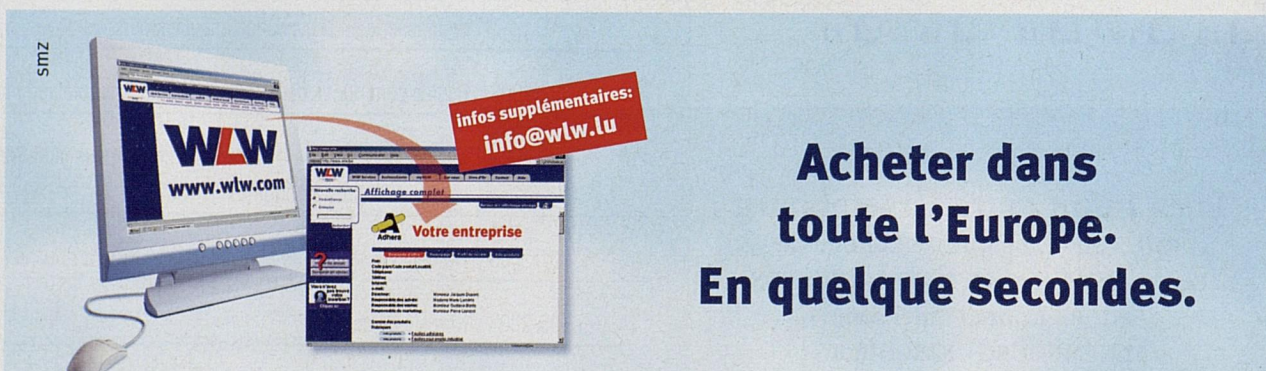
positifs pour soutenir la confiance du consommateur.

Toujours dans le contexte des discussions tripartites, une enquête de la clc a confirmé que dans une entreprise de petite ou de moyenne taille, le congé parental pose souvent un sérieux problème dans l'organisation de travail. Sachant que presque 90% des congés parentaux sont pris par des femmes, une PME avec un taux d'emploi féminin élevé – ce qui est notamment le cas de la majorité des entreprises dans le commerce de détail – est doublement gênée dans son fonctionnement normal. Encore sous condition qu'elles arrivent à trouver un remplaçant compétent sur le marché de l'emploi national, un problème inexplicable au vu du nombre croissant de demandeurs d'emploi, les entreprises doivent prendre en charge les

frais de gestion et de recrutement ainsi que les frais pour la formation en entreprise des remplaçants. Le conseil d'administration de la clc a partant confirmé une nouvelle fois qu'il subordonnerait son accord de maintenir la durée du congé parental à 6 mois, à un certain nombre de modifications du texte actuel.

Par ailleurs, les heures d'ouverture les veilles des jours fériés et les samedis restent d'actualité dans la mesure où malgré un premier consensus, les discussions avec les syndicats n'ont toujours pas abouti. À partir du 1^{er} juin 2003, l'Allemagne fixera l'heure de fermeture à 20.00 heures tous les samedis. Le Luxembourg sera donc le seul pays de la région qui oblige ses commerces de fermer leurs magasins à 18.00 heures.

Enfin, le conseil a une nouvelle fois exprimé son profond mécontentement en ce qui concerne le silence du Gouvernement en matière de faillites. La clc revendique une réforme profonde du droit de la faillite depuis des années, sans résultat aucun. (communiqué par la clc)



smz

infos supplémentaires:
info@wlw.lu

Acheter dans toute l'Europe. En quelques secondes.

- WLW – L'un des principaux fournisseurs d'informations commerciales en Europe.
- Plus de 400.000 entreprises répertoriées, dans 15 pays et en 11 langues.
- Recherche rapide et efficace de nouveaux fournisseurs – gratuitement sur internet.
- Fiable et rapide: les nouveaux clients vous trouvent aisément. Présentez votre entreprise, à une clientèle commerciale internationale.

WLW03/03/B

Allez sur internet: www.wlw.lu

Zankapfel **Ladenschluss**

In der Öffnungszeitendebatte wird es mit Sicherheit nie Einigkeit unter den Geschäftsinhabern geben.

Es wäre allerdings an der Zeit, sich grundlegend Gedanken über Sinn oder Unsinn gesetzlicher Ladenschließzeiten zu machen und zu hinterfragen, ob es nun dem Unternehmer, dem Personal, den Gewerkschaften und/oder der Politik zusteht, die Schließzeiten der Läden zu bestimmen. Wie König Kunde die Frage beantwortet, scheint, nach einigen Pressekommentaren zu urteilen, nur wenige Leute zu interessieren.

Die clc ist prinzipiell der Meinung, jeder Händler sollte selbst entscheiden können, wann und wie lange er seinem Kunden zur Verfügung steht.

Die clc glaubt nicht, dass sich der Handel neuen Lebensgewohnheiten und einem sich dadurch verändernden Konsumverhalten des Kunden verschließen kann. Sich nicht auf ein permanent wechselndes Umfeld einzustellen, würde kurz- oder langfristige zum kommerziellen Fiasko führen. Diese goldene Regel gilt nicht nur für die Palette an angebotenen Produkten oder Dienstleistungen, sondern wendet sich auch auf die vom Kunden gewünschten Öffnungszeiten an.

Für die clc war es wichtig die bestehende Ladenschlusspolitik vom Kunden bewerten zu lassen. Während der Monate Februar und März diesen Jahres befragte ILReS den Luxemburger Kunden um seine Meinung betreffend die Schließzeiten am Samstagabend. Jeder vierte Luxemburger Konsument zeigte sich

mit der bestehenden Regelung unzufrieden (die detaillierte Auswertung der Antworten kann der Beilage entnommen werden).

Es bleibt allerdings abzuwarten, ob der Kunde von längeren Öffnungszeiten Gebrauch machen wird. Dieses kann nur eine zeitbegrenzte Lockerung der Schließzeiten zeigen. Das kürzlich zwischen den Gewerkschaften und der clc vereinbarte Abkommen sieht daher eine Lockerung des Ladenschlusses an lediglich drei Vorabenden von Feiertagen und sieben Samstagen im Jahr 2003 vor.

Beim Abschluss dieses Abkommens war es für die clc wichtig, niemanden zu zwingen, von den Möglichkeiten der ministeriellen Genehmigung Gebrauch zu machen. Dieses trifft insbesondere auf die Mieter in den großen Geschäftszentren zu. Auch die Zahlung des 30%-Lohnaufschlags ist nur für die großen Supermarktketten bindend.

Die Ängste, diese Testphase würde dem Mittelstand den Todesstoß geben, kann die clc daher nicht teilen.

Ein weiteres Argument, sich grundsätzlich mit einer Lockerung der Schließzeiten zu befassen, ist der Umstand, dass ab dem 1. Juni dieses Jahres auch in Deutschland die Läden samstags bis 20.00 Uhr geöffnet sein dürfen, und somit Luxemburg als einziges Land in der Großregion die Geschäftstüren an diesem Tag um 18.00 Uhr schließen muss.

Würden jedoch regionale Unterschiede der Öffnungszeiten nicht zu einer Abwanderung der Kaufkraft ins nahe Ausland führen, wäre gleichzeitig auch die Befürchtung einiger mittelständischer Unterneh-

mer, die punktuelle Lockerung der Schließzeiten würde den Verdrängungswettbewerb in Luxemburg weiter fördern, unbegründet. (Mitgeteilt von der clc)

Die Veranstalter von **Busreisen** bleiben in der **Spur**

Trotz eines schlechteren wirtschaftlichen Umfeldes, bedingt durch Irakkrisse, SARS und rückläufiger Konjunkturdaten, haben es die meisten luxemburgischen Busreiseveranstalter geschafft, ihre Umsätze zumindest auf Vorjahresniveau zu halten. Dies ist durchaus erfreulich, umso mehr die Tourismusbranche auch in Luxemburg, nach einem sehr guten Jahresbeginn rückläufige Zahlen kennt.

Busreisen sind weiterhin voll im Trend und die Tendenz scheint auch in Zukunft eher Richtung erdgebundener Transportmittel zu gehen. Sehr gut schneiden momentan Studien- und Clubreisen sowie Musicalbesuche ab. Von Konjunkturproblemen betroffen scheinen dagegen eher Städtereisen und Businesstravel.

Allgemein gesehen, ist der Marktanteil der Busbranche seit 2000 kontinuierlich auf der Überholspur und die Busreisen werden wohl auch in Zukunft weiter an Bedeutung gewinnen.

Mitgeteilt von der FLEAA (Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et Autocars)

EN BREF

Certification qualité CEDEF certifiée ISO 9001

La société luxembourgeoise CEDEF, spécialisée dans l'affacturage et le recouvrement de créances, a obtenu le certificat ISO 9001 délivré par



l'organisme certificateur TÜV Cert. Cette certification porte sur l'ensemble des activités internes de la société. Elle fournit la preuve que l'entreprise met en oeuvre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences de la norme internationale de la qualité ISO 9001, notamment pour satisfaire ses clients, maîtriser ses processus internes, mesurer, analyser et améliorer en continu sa performance. Créée en novembre 2000, CEDEF s.a. emploie aujourd'hui 6 personnes.

Immo-Royal Exercice 2002 avec un actif net de EUR 35,84 millions

Immo-Royal a clôturé l'exercice au 31 décembre 2002 avec un actif net de EUR 35,84 millions. Les valeurs nettes d'inventaire après paiement des acomptes s'élèvent à EUR 242,47 par action de distribution et à

EUR 376,72 par action de capitalisation. Au cours de l'exercice écoulé, Immo-Royal a procédé à la vente de plusieurs biens immobiliers pour un montant total de EUR 22,31 millions. Les avoirs bancaires de la SICAV s'élèvent à EUR 0,94 million au 31 décembre 2002 et représentent 2,63% des actifs nets. Le processus de la liquidation se poursuit activement dans un marché immobilier où les investisseurs potentiels se montrent très exigeants en matière de rendement.

Almathea Consulting Elargissement de l'offre de services à l'outplacement

Active depuis 2001, la société luxembourgeoise Almathea Consulting offre désormais également des services d'outplacement aux entreprises en phase de restructuration et de diminution d'effectifs. La nouvelle offre de services constitue une étape logique dans le développement de la société. L'outplacement englobe plusieurs initiatives élaborées sur mesure pour le personnel d'une entreprise en phase de licenciement: assistance psychologique, bilan professionnel individuel avec analyse des compétences, approche théorique et pratique du marché de l'emploi, accompagnement dans les démarches de la recherche d'un nouvel emploi, et support logistique et administratif tout au long de la procédure. Informations supplémentaires sur www.almathea.lu

Luffrachtindustrie

Cargolux steigert Nettogewinn um fast 220 %

Cargolux Airlines International S.A. hat auf seiner Bilanzpressekonferenz bekannt gegeben, dass die Gesellschaft im Jahr 2002 Rekordumsätze erzielt hat und seine Marktanteile erheblich ausbauen konnte. Der Jahresüberschuss aus gewöhnlicher Geschäftstätigkeit stieg um 150% auf US\$ 55,7 Millionen, was einer Gewinnspanne von 6,9% entspricht. Der Nettogewinn lag bei US\$ 49,3 Millionen; eine Steigerung von 220%.

Das vergangene Jahr war von wirtschaftlichen und politischen Unsicherheiten und einem schwierigen Marktumfeld geprägt. Trotzdem gelang es Cargolux, den Umsatz um 10,45% auf US\$ 807,5 Millionen zu steigern. Das Kerngeschäft, der Lufttransport von Fracht und Waren, erwirtschaftete 98% des Einkommens und stieg um 11,05%. Die Gesellschaft flog 4.157 Millionen Tonnenkilometer, eine Steigerung von 10,3% gegenüber dem Vorjahr. Im Vergleich dazu stiegen die gesamten Frachttonnenkilometer der Airlines weltweit nur um 5%. Geflogene Blockstunden stiegen um 9% auf 65.095, diese Zahl schließt geleaste Kapazität mit ein. Die Frachtauslastung der Cargolux-Flugzeuge lag bei 72,5% und damit um 3,1% höher als 2001.

Die operationellen Kosten stiegen um 7,7% auf US\$ 705,8 Millionen. Treibstoff ist nach wie vor der größte Kostenfaktor, ging aber um 0,1% zurück obwohl 5,3% mehr Blockstunden geflogen wurden. Insgesamt fiel der Kerosinpreis um 4%. Fast € 200 Millionen kamen 2002 in

Form von Gehältern, Sozialversicherungsbeiträgen, Steuern und dem Einkauf von Waren und Dienstleistungen direkt der Luxemburger Wirtschaft zugute.

In Zusammenarbeit mit den Luxemburger Flughafenbehörden und Boeing arbeitet Cargolux bereits seit 2000 an einem Programm um die Auswirkungen der Aktivitäten am Flughafen auf die Anrainergemeinden zu verringern. Cargolux hat neue Anflugverfahren eingeführt, bei denen die Flugzeuge höher, und dementsprechend leiser, über besiedelte Gebiete anfliegen. Weitere Verfahren, wie geänderte Klappenstellungen, reduzieren die Geräuschentwicklung und den Kerosinverbrauch zusätzlich. Cargolux-Flugzeuge machten 2002 nur 5,3% aller Flugbewegungen am Luxemburger Flughafen aus, ungefähr 12 Starts und Landungen zusammen pro Tag.

Die Flugbewegungen zwischen Drittländern, die sogenannte fünfte Freiheit, wurden im letzten Jahr erheblich ausgebaut. Mit Unterstützung der Luxemburger Regierung konnten Strecken zum Beispiel in Südamerika, zwischen den Philippinen und Taiwan und von Taiwan nach Bangkok kommerziell bedient werden. Neue und zusätzliche Flüge wurden zu neun Destinationen – Abidjan, Baku, Johannesburg, La Reunion, Mailand, Mexiko, New York, Shanghai und Teheran – eingeführt. Die Gesellschaft wird auch weiterhin verstärkt Flugverbindungen, die Luxemburg nicht berühren, ausbauen.

Im August kam ein zwölftes Flugzeug zur Flotte. Die Finanzierung der neuen B747-400F wurde von der Europäischen Investment Bank und der amerikanischen Export-Import Bank unterstützt. Die

Leser der Fachzeitschrift Air Cargo News, in der Hauptsache Spediteure, wählten Cargolux zum vierten Mal hintereinander zur besten Frachtfluggesellschaft.



Ressources humaines

Randstad Outplacement

propose une transition professionnelle aux licenciés

Depuis plus de 40 ans, le groupe néerlandais Randstad, spécialiste en ressources humaines, épaula ses clients à la recherche de flexibilité et de continuité. Dans cette optique, la division «Randstad Outplacement» a récemment démarré ses activités et propose d'encadrer un ou plusieurs collaborateurs touchés par un licenciement dans le cadre d'une fusion, restructuration ou diminution d'effectifs. A Luxembourg, cette nouvelle branche vient compléter la

palette de services en ressources humaines déjà offerts par les filiales «Randstad Interim» et «Randstad Recruitment & Selection». Les consultants spécialistes en gestion de carrière et en conseil pour la recherche d'emploi offrent un accompagnement individuel ou collectif, tant pour les ouvriers que pour les employés et les cadres pour les aider à se repositionner sur le marché de l'emploi et à s'orienter vers une nouvelle fonction qui leur convienne réellement. Le programme-type se

EN BREF

Télécommunication Codenet installe sa 100^e connexion SpeedNet

Codenet Luxembourg vient d'annoncer qu'elle a dépassé le seuil de la centième liaison SpeedNet au Grand-Duché de Luxembourg. Speednet est une liaison point-à-point sur fibre optique dédiée (réservées à l'usage exclusif du client) permettant des connexions Escon, Ficon, Fibre channel, Fast & Gigabit Ethernet, FDDI, Coupling Link, Timer Sysplex etc. entre deux ou plusieurs sites. Ces services sont délivrés, le cas échéant, par deux routes entièrement séparées pour assurer une sécurité maximale. Pour en savoir plus www.codenet.lu

International City Magazines

Cessation de publication

International City Magazines a annoncé la cessation de la publication de tous ses titres Luxembourg News, Luxembourg Business, IT-Solutions et Golf News.

Les rédacteurs de Luxembourg News se sont engagés sur une base volontaire de continuer à publier un minimum de contenu sur le website existant (www.news.lu) afin de procurer un service à la communauté anglophone internationale.

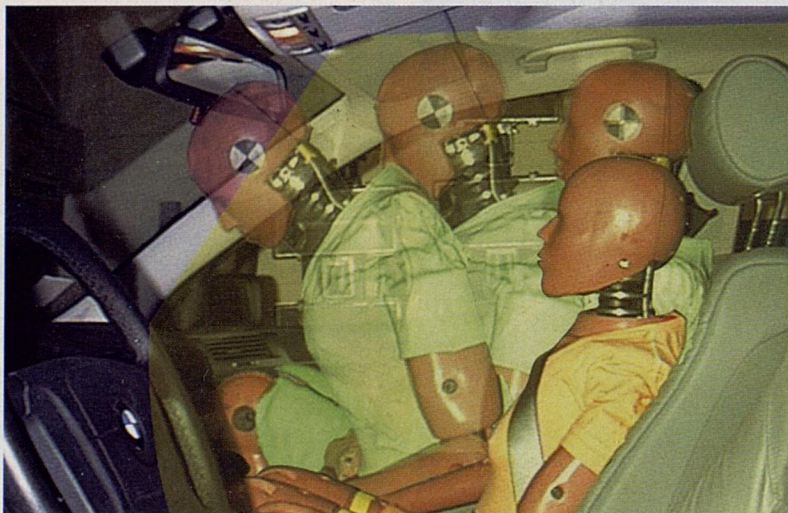
Banque Générale du Luxembourg

Belle croissance des résultats dans un environnement difficile

En 2002, dans un environnement économique difficile, la Banque Générale du Luxembourg, membre du groupe Fortis, a continué à se développer sainement. Portée par une plus-value exceptionnelle liée à la cession de sa participation dans Cedel International et par une remarquable performance au niveau de ses résultats d'intérêts, et grâce à sa traditionnelle politique de prudence et de stabilité ainsi qu'à un programme de maîtrise des coûts pragmatique et efficace, la banque a réalisé un bénéfice net record de EUR 336 millions (+27,9%).

IEE

3D Hybrid-Kamera **sieht** Wageninsassen



IEE (International Electronics & Engineering) arbeitet gegenwärtig an der nächsten Generation von passiven Sicherheitssystemen. Dabei setzt IEE auf eine kombinierte 3D-2D Hybrid-Kamera. Aufgabe der Kamera ist die Erkennung der Sitzbelegung, Einordnung der Art der Belegung (Kindersitz, Person), sowie die Bestimmung der Insassenposition. Diese Informationen werden an das Airbagsteuergerät

weitergeleitet und ermöglichen somit die optimale Ansteuerung von passiven Rückhaltesystemen.

Die Hybrid-Kamera wird in die Dachkonsole integriert. Das System verwendet die „3D Modulated Light Intensity (MLI)“-Kameratechnologie, die von CSEM (Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique S.A.) entwickelt wurde. IEE erhielt von CSEM die weltweiten Exklusivrechte für Automobilanwendungen. Diese

Technologie erfüllt die hohen Standards der Automobilindustrie. Die 3D-Hybrid-Kamera für die dynamische Insassenerkennung kann Kindersitze von erwachsenen Personen unterscheiden, und erkennt außerdem kritische „Out-Of-Position“ Situationen. Die Kamera ermöglicht es somit dem Airbagsteuergerät, die passiven Rückhaltesysteme in einem Auto vor und während eines Zusammenstoßes für den jeweiligen Insassen optimal anzusteuern oder auch ganz zu deaktivieren. IEE plant die Markteinführung des 3D Hybrid-Kamera-Systems für 2005.

IEE (International Electronics & Engineering) wurde 1989 in Luxemburg gegründet und ist seit 1993 Serienlieferant für die Automobilindustrie. Die Hauptprodukte von IEE sind Sensoren für die Sitzbelegungserkennung (SBE), die automatische Kindersitzerkennung (AKSE) und die Insassenklassifizierung (OC). Auf der IEE-Kundenliste stehen nahezu alle namhaften Hersteller von Kraftfahrzeugen. IEE beschäftigt gegenwärtig in den beiden Werken in Luxemburg mehr als 675 Personen. Zusätzlich betreibt IEE Entwicklungszentren in Auburn Hills, Michigan (USA) sowie in Seoul (Südkorea).

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH

SOCIETE ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

RTK und Sales-Lentz gründen RTK International

RTK, die umsatzstärkste deutsche Reisebürokooperation und Gründungsmitglied der Vertriebsallianz QTA Quality Travel Alliance, sowie die Luxemburger Unternehmensgruppe Sales-Lentz haben kürzlich die RTK International S.A. mit Sitz in Bascharage gegründet. Die neue Gesellschaft wird sich ab sofort um die Internationalisierung des in Deutschland seit vielen Jahrzehnten sehr erfolgreichen Kooperationsmodells der RTK kümmern.

„Die deutschen Reiseveranstalter entwickeln sich zunehmend zu paneuropäischen Anbietern. Da ist es nur konsequent, dass auch die RTK ihre Aktivitäten über die Grenzen hinaus ausdehnt“, erläutert Hans Sommer, Sprecher der Geschäftsführung von RT Reisen, dem Firmendach der RTK. Besonders wichtig ist dabei, dass in Deutschland erfolgreiche Konzepte nicht ohne Anpassung auf ausländische Märkte übertragen werden können, erläutert Thomas Bösl, Mitglied der Geschäftsleitung bei RT Reisen und designerter Nachfolger Sommers für die RTK. Daher habe man auch einen starken Partner mit Auslandserfahrung in der Touristik gesucht und in der Luxemburger Sales-Lentz-Gruppe gefunden. Luxemburg ist ein zentraler und neutraler Standort mitten in Europa und für eine internationale Gesellschaft wie die RTK International damit bestens geeignet. Nicht zuletzt bietet Luxemburg auch attraktive steuerliche Rahmenbedingungen und sichert eine gute Nähe zur europäischen Politik. Zudem ist es in

Luxemburg einfacher, mehrsprachige Mitarbeiter zu finden.

Sales-Lentz, das größte private Luxemburger Touristikunternehmen, verfügt über ausgezeichnete Kontakte im Land und bringt große Erfahrung aus dem Beneluxmarkt sowie Frankreich ein. Zudem bestehen ausgezeichnete Kontakte zu Luxemburger Entscheidungsträgern in der Politik. „Schon seit Jahrzehnten wissen wir um die täglichen Besonderheiten in der Zusammenarbeit mit unterschiedlichen Landesorganisationen des gleichen Reiseveranstalters“, betont Marc Sales, geschäftsführender Gesellschafter bei Sales-Lentz. Heutige Vertriebskonzepte und Kooperationen dürften vor Landesgrenzen nicht halt machen, ergänzt sein Geschäftsführungskollege und Bruder, Jos Sales.

Geleitet wird das neue Unternehmen von Thomas Bösl und Marc Sales, die als Managing Directors fungieren. Operations Manager ist Sandra Bertholet, die bisher für die Sales-Lentz Gruppe arbeitete. Ihr zur Seite steht zu Beginn ein Team von zwei Innendienstmitarbeitern und

mehreren Außendienstkollegen. Im ersten Schritt wird sich die Akquisition neuer Partner auf das Beneluxgebiet und Frankreich konzentrieren. Deshalb sieht Bertholet die wichtigste Aufgabe zunächst darin, das Leistungsprogramm der RTK an die lokalen Erfordernisse dieser Märkte anzupassen.

Die RTK wird ihre bisherigen Auslandspartner – mit Ausnahme des in der eigenen Gesellschaft organisierten österreichischen Marktes – in die neue Gesellschaft einbringen. Die Gesellschafter erwarten den operativen Break Even bereits im ersten Jahr.

Auch die deutschen Reiseveranstalter haben sehr positiv auf die neue Entwicklung reagiert. Erste Gespräche hätten ein großes Interesse an einer strategischen Zusammenarbeit ergeben, auch über eine Europäisierung von erfolgreichen vertikalen Kooperationen wie zum Beispiel bei TUI Horizonte und Alpha Reisebüro von Thomas Cook denke man bereits nach, so Hans Sommer.



Das **Casino 2000** feiert sein **20-jähriges Bestehen**

Am 16. April 2003 feierte das Unterhaltungszentrum Casino 2000 in Bad Mondorf sein 20-jähriges Bestehen! Dank einer Vielzahl hochkarätiger Veranstaltungen sowie zahlreicher Events von Format werden das Jubiläum und darüber hinaus das ganze Jahr 2003 als eine wichtige Etappe in die Geschichte des Hauses eingehen.

Die Geschichte des Casino 2000 ist eine Success Story, die vor mehr als 20 Jahren begann. Die Idee, in Luxemburg ein Casino zu errichten, reicht weit zurück. Schon 1923 wurde in der Abgeordnetenkammer ein Gesetzesvorschlag über die Erteilung einer Konzession für ein in Bad Mondorf zu errichtendes Spielcasino

eingebraucht. Die Abstimmung ließ jedoch auf sich warten. Erst 1977 wurde ein Gesetzesentwurf über „Lokale..., in denen verschiedene Glücksspiele praktiziert werden dürfen“ verabschiedet. Ein neues Gesetz mit dem Titel „Jeux de hasard“ folgte am 20. April 1977. Es regelt Spielautomaten, Casinos, Lotterien und Glücksspiele jeder Art. Einige Monate später, am 30. September 1977, fiel dann die Entscheidung, das einzige Spielcasino des Landes in Bad Mondorf zu errichten.

Am 9. Dezember 1980 erteilte die luxemburgische Regierung dem Casino von Bad Homburg die Konzession zum Bau eines Spielcasinos in Bad Mondorf. Am 19. Februar 1981 wurde die Gesellschaft „Casino de Jeux du Luxembourg, Mondorf-les-Bains / Luxemburgische Spielbank Bad Mondorf“ gegründet. Die Namen sämtlicher Aktionäre wurden am darauf folgenden 15. April veröffentlicht. Am 8. Mai 1982 wurde im Beisein zahlreicher Persönlichkeiten der Grundstein des Casino 2000 gelegt. Dank einer Erstinvestition von 350 Millionen LUF (8.676.273 €) konnten ca. hundert Arbeitsplätze geschaffen werden. Gleichzeitig bedeutete die Errichtung des Casino 2000 einen neuen Aufschwung für den Tourismus auf regionaler wie nationaler Ebene.

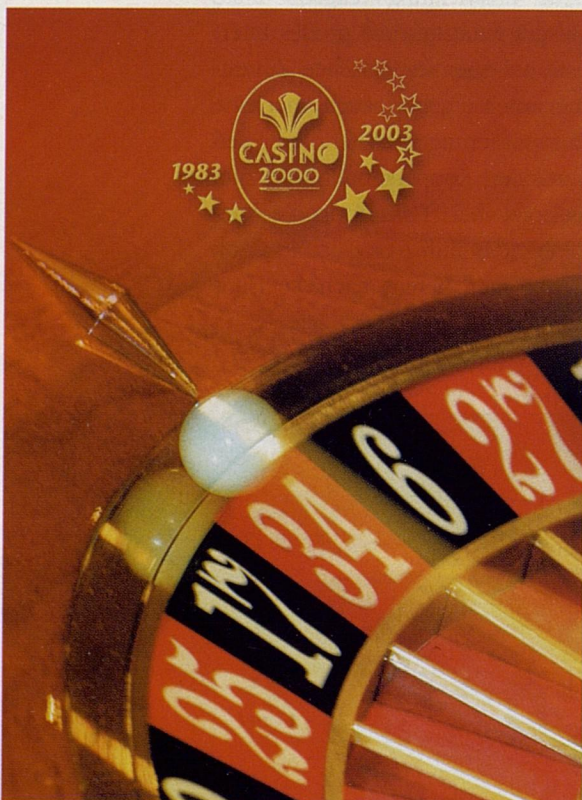
Nicht weniger als 695 Tage dauerte der Bau des Casino 2000. Am 16. April 1983 konnte das Casino 2000 dann offiziell eingeweiht werden. Hunderte hochrangige Gäste wohnten dieser Feier bei. In seiner

Ansprache verwies der Präsident des Verwaltungsrates Werner J. Wilhelm Wicker, darauf, dass schon bald eine 50.000 m² große Reitbahn für nationale und internationale Turniere geschaffen würde.

Dank seiner einzigartigen Lage, nur 20 Minuten von der Hauptstadt entfernt, unweit der deutschen und französischen Grenze sowie der luxemburgischen Mosellandschaft, genießt das Casino 2000 seit Jahren einen Ruf, um den es viele beneiden. Doch verdankt das einzige Spielcasino in Luxemburg diesen schmeichelhaften Ruf selbstverständlich auch seinem Spielbetrieb. In seiner Welt der Spiele „Winning Wonder World“ findet der Besucher neben den klassischen Casino-Spielen eine Vielzahl von Spielautomaten. Einen exzellenten Ruf genießt ebenfalls das Hotel mit seinen 28 geräumigen Zimmern und 3 Suiten. Auch bei der Veranstaltung von Konferenzen und Seminaren ist das Casino 2000 für seinen hervorragenden Service weit über die Grenzen des Großherzogtums hinaus bekannt. Außerdem finden im Festsaal regelmäßig hochkarätige Shows und Konzerte statt.

Last but not least liegt die Gastronomie der Unternehmensleitung seit jeher ganz besonders am Herzen. Neben 3 Bars stehen den Gourmets drei Restaurantbereiche mit jeweils eigenem Charakter und Ambiente zur Verfügung.

Das Casino 2000 will seine Gäste im Laufe des Jubiläumsjahres 2003 mit einem ganz besonders erlesenen



Programme verwöhnen. Neben den Jubiläumsfeierlichkeiten liegen der Direktion auch karitative Werke am Herzen. Zu seinem 20-jährigen Bestehen startet das Casino 2000 daher eine besondere Aktion, um benachteiligten Kindern aus Indien

zu helfen. Auftakt dieses ehrgeizigen Projektes war am vergangenen 7. April, als die Direktion des Casino 2000 einen Scheck in Höhe von 20.000 € übergab. Mit dieser Summe soll ein Beitrag zur Errichtung einer Schule in Sangrur, einem kleinen

Dorf im Norden Indiens, geleistet werden. Außerdem kommt der gesamte Gewinn aus allen Jubiläumsveranstaltungen des Casino 2000 diesem Projekt zugute. Nähere Informationen unter: www.casino2000.lu.

Marché automobile

Acquisition de **Hertz Lease/Axus** International par la **Société Générale**

Suite à l'obtention des autorisations réglementaires, le transfert de propriété de Hertz Lease/Axus International, du Groupe Ford à la Société Générale est intervenu récemment. Hertz Lease/Axus International, présente dans 12 pays en Europe sous les marques Hertz Lease et Axus, rejoint donc le Groupe Société Générale et vient ainsi renforcer la position de ALD Automotive déjà présente dans 9 pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Maroc, Portugal, République Tchèque, Slovaquie et Royaume-Uni).

Fort d'une large couverture géographique, d'une flotte gérée de 500.000 véhicules (fin 2002) et d'une équipe de coordination internationale dédiée aux grands comptes, le groupe Société Générale se positionne maintenant au 2^e rang européen du marché de la location longue durée.

Aujourd'hui, ALD Automotive couvre 16 pays: Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Royaume-Uni et Suède. Présent sur le marché local depuis 1985 sous la

dénomination officielle Axus Luxembourg S.A., ALD Automotive emploie 25 collaborateurs installés au 270, route d'Arlon à Strassen. Grâce à Axus Luxembourg S.A., ALD Automotive est la plus ancienne et la deuxième plus importante société de leasing opérationnelle sur le marché luxembourgeois.

Depuis le 17 mars 2003, toutes les entités rachetées au Groupe Ford ont adopté la marque unique ALD Automotive.

L'ambition du nouveau réseau ALD Automotive est de répondre de manière approfondie à l'ensemble des besoins de sa clientèle avec une offre de service évolutive basée sur une qualité de service toujours renforcée. L'engagement de toutes les équipes du nouvel environnement ALD Automotive devra permettre de construire avec ses clients de véritables partenariats aussi bien au niveau national qu'au niveau pan-européen.



Launch of the CCLux consultation Portal

In order to best serve the Luxembourg UCI industry, CCLux has significantly enhanced its current online consultation website in order to create a consultation portal.

The CCLux Consultation Portal provides the industry with a unique and privileged access to the uni-

verse of Luxembourg-domiciled UCIs. Through this "Market Place" CCLux offers an on-line UCI reference database.

The database contains reliable and comprehensive information which can be consulted in real time:

- more than 11,500 Net Asset Values (NAVs)
 - more than 10,000 prospectuses and legal reports downloadable in pdf. Format, in compliance with the CSSF Circular 03/97
 - a descriptive and reference data of funds, sub-funds and types of shares
 - graphs and statistics, in particular historical data of the UCIs
 - the list of the new UCIs
- Access to the CCLux Consultation Portal is organized around three different access modes:
- free access to the general descriptive data and the last calculated NAV, the structure of the funds, a full list of the new funds

- registration enables the consultation mode as well as the download of five documents per month
- subscription allows for an unlimited access to the selected information

This is in line with the policy pursued by the Luxembourg authorities to meet the new European requirements aimed at facilitating the distribution and consultation of prospectuses and financial data by means of electronic communication systems.

In an increasingly complex environment, the web-based consultation functionality is combined to a fast and easy access to the data, thereby increasing the visibility and transparency of the UCIs. CCLux is clearly a natural partner for all the companies working within the UCI industry and willing to find solutions to meet clients' and legal requirements.



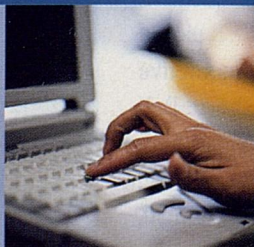
SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR



Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu

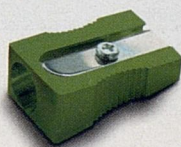


Certification Service Provider / CSP

L'EURO INFO CENTRE - 250, rue de la République - L-1011 Luxembourg
PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



Inter Region
vous pourriez vous débrouiller **sans ...**



...mais c'est mieux **avec**

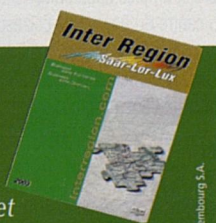
Un immense Marché à votre portée	Une communication de professionnels à professionnels
4 pays	une vocation internationale
3.000.000 de clients potentiels	une recherche ciblée
Un support riche en informations:	Un caractère multimédia
Activités	- 1 annuaire
Effectif	- 1 site internet
Chiffre d'affaires	- 1 CD-Rom GRATUIT
Capital	bientôt disponible sur simple demande (sortie début juin)
Principaux décideurs...	

Coupon-réponse (réservez, dès à présent votre CD-Rom gratuit):

Raison sociale
Personne à contacter
Votre activité
N° Rue
CP Localité
Tél: Fax: GSM:
E-mail: URL: http://

Renvoyez s.v.p. à : Editus Luxembourg S.A. - 45, rue Glesener - L-1631 Luxembourg

Inter Région: L'annuaire du Saar-Lor-Lux
www.interregion.com: Le site internet



Tél.: (352) 49 60 51-1 - Fax: (352) 49 60 56 - E-mail: phone@editus.lu

Bourse d'entreprises

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscription électroniques sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 - Fax +352 43 83 26

a. m. de M. Yves Karier - E-mail: yves.karier@cc.lu.

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Bourse d'Entreprises permanente de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques ressortissant de la Chambre de Commerce. A cet effet, une base de données a été créée dans laquelle figurent, d'un côté, les offres de cession d'entreprises et, de l'autre côté, les demandes de reprise d'entreprises. La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Pour participer, il suffit d'envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli au responsable de la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce. Ce formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Chambre de Commerce www.cc.lu ou par téléphone au 42 39 39 331.

L'objet de la Bourse d'Entreprises est d'assurer la pérennité des entreprises existantes. Dès lors, les demandes d'inscription de personnes à la recherche de partenaires financiers, ainsi que les demandes d'inscription qui se limitent au seul objet immobilier, ne seront pas retenues.

Par ailleurs, dans un souci de disposer d'un outil de bonne qualité, le responsable de la bourse d'entreprise pourra demander des informations supplémentaires, telles que le bilan de l'entreprise à céder ou l'autorisation d'établissement du repreneur potentiel.

Groupe 1 – A céder:

Réf: C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf: C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxb-Ville et alentours.

Réf: C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf: C180

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

Réf: C211

Cherche repreneur pour société de facility management. Mise à disposition de l'engineering.

Réf: C214

Vends restaurant bien coté dans un cadre unique. Terrasse avec vue imprenable. Clientèle fidèle.

Réf: C217

Vends fonds de commerce; bar + restaurant 45 couverts avec terrasse à Luxembourg (Vieille ville) en zone piétonne; décor unique

Réf: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité

Réf: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les ardennes; terrasse.

Réf: C232

Vends fonds de commerce épicerie; faubourgs Luxembourg-Ville; location du local.

Réf: C236

Vends commerce d'un magasin d'articles d'ameublement, de décoration, de rideaux, de literie-tapis. Périphérie Luxembourg.

Réf: C237

Vends bijouterie-horlogerie à Esch/Alzette; magasin de 185 m², avec ou sans stock.

Réf: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

Réf: C245

Vends fonds de commerce d'un magasin électro, TV, hifi, sat, GSM. Deux magasins.

Réf: C247

Vends société centre d'affaires et de traductions.

Réf: C248

Vends entreprise de transports urgents.

Réf: C250

Vends société d'études et conseils en gestion de l'environnement.

Réf: C251

Vends fonds de commerce d'un magasin de vêtements pour enfants.

Réf: C252

Vends entreprise d'aliments pour animaux, ainsi que tous les équipements.

Réf: C253

Vends société de matériel pour entreprises de construction et pour l'industrie. Achat, vente, location et réparations.

Réf: C254

Vends boutique de prêt à porter féminin. Région Moselle.

Réf: C255

Vends usine de fabrication de liants hydrocarbonés pour l'entretien des routes.

Réf: C256

Vends société importatrice de vins et spiritueux. Produits exclusifs.

Réf: C257

Vends local avec fonds de commerce d'un restaurant à Ettelbruck.

Groupe 2 – Cherche à reprendre:

Réf: R157

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

Réf: R165

Cherche à reprendre une entreprise industrielle ou sous-traitante de l'industrie. Participations minoritaire ou majoritaire également possibles.

Réf: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

Réf: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf: R183

Cherche à reprendre Fiduciaire ou Société de comptabilité et fiscalité

Réf: R184

Cherche à reprendre café ou atelier de café à louer ou à vendre à Luxembourg-Ville.

Réf: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

Réf: R186

Ingénieur cherche à reprendre société de fabrication ou de maintenance d'équipements dans le domaine industriel ou du bâtiment. Partenariat également envisageable.

Réf: R187

Cherche à reprendre un restaurant et/ou une brasserie. Repreneur expérimenté.

Réf: R188

Cherche à reprendre magasin de vêtements d'enfants.

Réf: R189

Cherche à reprendre bar aux alentours de Luxembourg-Ville.

Réf: R190

Cherche entreprise de production de petite ou moyenne série.

Réf: R191

Cherche restaurant ou petite brasserie de 35 à 50 couverts, si possible avec logement de fonction.

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



Liquidations

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/03/2003.

ARENDET Jacqueline

26, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c9519/2002
26/09/2002 - 25/09/2003

articles de confection, articles de chemiserie et articles de mercerie-bonneterie

BOUTIQUE BALOO

3A, rue du Pont
L-5559 REMICH
c9578/2003
07/04/2003 - 31/07/2003

articles de textiles, articles en cuir et articles de sport

CADEAU BURG

12, place du Marché
L-6460 ECHTERNACH
c9513/2002
22/06/2002 - 21/06/2003

articles de librairie-papeterie, articles de maroquinerie et souvenirs

CAR ACOUSTIQUE

GmbH
295, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN
c9561/2002
20/12/2002 - 19/06/2003
articles de radios pour autos

CHAUSSURES MERLIN S.à r.l.

35, rue Thoull
L-6492 ECHTERNACH
c9522/2002
01/08/2002 - 31/07/2003
chaussures et articles de maroquinerie

CITY SHOP S.à.r.l.

43, place de l'Hôtel de Ville
L-3590 DUDELANGE
c9541/2002
15/02/2003 - 14/08/2003
articles de confection et accessoires de mode y assortis

COCOON DECORATION MAISON ET JARDIN

14-18, avenue de la Gare
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE
c9536/2002
01/10/2002 - 30/09/2003
articles de ménage, articles d'art de la table et de décoration

COLLECTION S.à r.l.

99, Grand-rue
L-1661 LUXEMBOURG
c9566/2002
02/01/2003 - 01/07/2003
chaussures et articles de maroquinerie

COMMERCE DU CARRELAGE S.à r.l.

1A, rue du Centre
L-4974 DIPPACH
c9544/2002
20/12/2002 - 19/06/2003
carrelages

CONFECTION ANNETTE REDING

1a, rue de la Résistance
L-4942 BASCHARAGE
c9538/2002
04/09/2002 - 03/09/2003
articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

CYCLES BIM SPORTS

59, rue des Jardins
L-4742 PETANGE
c9568/2002
03/02/2003 - 02/08/2003
bicyclettes et accessoires, vêtements pour le sport cycliste

ENSCH SŒURS S.à r.l.

18, rue St Antoine
L-9205 DIEKIRCH
c9542A/2002
20/12/2002 - 19/06/2003
meubles, articles de literie, articles de confection, articles de bonneterie, de jouets et de voitures pour enfants

ENSCH SŒURS S.à r.l.

1, avenue Salentiny
L-9080 STRASSEN
c9542/2002
20/12/2002 - 19/06/2003
meubles, articles de literie, articles de confection, articles de bonneterie, de jouets et de voitures pour enfants

HAMID GANJI

16, boulevard J.-F. Kennedy
L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE
c9580/2003
02/05/2003 - 01/11/2003
articles de revêtements

HEMMEN SPORT S.à r.l.

31, route de Remich
L-5331 MOUTFORT
c9517/2002
01/08/2002 - 31/07/2003
équipements sportifs

HOSCHARD MARIE-LOUISE

36, avenue G.-D. Charlotte
L-3440 DUDELANGE
c9524/2002
24/07/2002 - 23/07/2003
chaussures et accessoires

JENNY'S BOUTIQUE S.à r.l.

23, avenue des Bains
L-5610 MONDORF-LES-BAINS
c9531/2002
15/09/2002 - 14/09/2003
articles d'habillement, articles de fausse bijouterie, chaussures et articles de maroquinerie

KLENGE BICHERBUTTEK

101, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9574/2003
19/03/2003 - 18/09/2003
articles de librairie

KM LUX SARL

147, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG
c9529/A/2002
08/08/2002 - 07/08/2003
articles de revêtement

LANNERS JEAN

37, rue du Grunewald
L-1646 SENNINGERBERG
c9567/2002
20/01/2003 - 19/07/2003
appareils et articles électriques et électroménagers

LEVY SŒURS SUCCESSIONS S.à r.l.

17, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9579/2003
22/04/2003 - 21/10/2003
articles textiles et articles de bonneterie

MAISON HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains

L-9080 STRASSEN

c9543/2002

20/12/2002 - 19/06/2003

*articles textiles, articles de confection, de sous-vêtements, de vêtements de sport, de lingerie et de bonneterie***MAROQUINERIE****SIMONE SAMDAM****S.à r.l.**

73, rue de l'Alzette

L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE

c9540/2002

11/09/2002 - 10/09/2003

*articles de maroquinerie, articles de ganterie et parapluies***MINI-HILGES S.à r.l.**

37B, rue des Romains

L-8041 STRASSEN

c9533/2002

21/08/2002 - 20/05/2003

*articles textiles, articles de confection, de sous-vêtements, articles de lingerie et articles de bonneterie***PEP & CHIC**

16, route de Luxembourg

L-6451 ECHTERNACH

c9526/2002

16/07/2002 - 15/07/2003

*articles textiles et accessoires***POUL DORIS**

18, avenue Dr. Klein

L-5630 MONDORF-LES-BAINS

c9564/2002

20/02/2003 - 31/05/2003

*articles de coiffeur***SHOPPING 2000 S.à r.l.**

28, rue de la Gare

L-6440 ECHTERNACH

c9510/2002

15/05/2002 - 14/05/2003

*articles de vêtements***TAPIS & ART D'ORIENT****S.à r.l.**

20, rue G.-D. Charlotte

L-7520 MERSCH

c9562/2002

20/12/2002 - 19/06/2003

*tapis***TONNAR EDOUARD**

39, rue de la Libération

L-4001 ESCH-SUR-ALZETTE

c9571/2003

15/03/2003 - 30/06/2003

*articles de quincaillerie, d'outillage et de ménage***TRISTANELLE S.A.**

14A, rue de Luxembourg

L-4760 PETANGE

c9575/2003

15/04/2003 - 14/10/2003

*articles textiles et vêtements***VIE EXCLUSIVE****DUDELANGE S.à r.l.**

84, avenue G.-D. Charlotte

L-3440 DUDELANGE

c9506/2002

22/05/2002 - 21/05/2003

*articles d'habillement***M E T Z**

14 - 17 OCTOBRE 2003 • PARC DES EXPOSITIONS

10^{ème} édition**PROCEED**

Salon Centre Européen de la Sous-Traitance, de la Fourniture et des Services Industriels

**RENDEZ-VOUS AVEC L'EUROPE INDUSTRIELLE****PROCEED c'est :**

- Un regroupement de compétences et d'échanges industriels unique entre la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne.
- Un marché potentiel de 400 000 entreprises dans un rayon de 300 km.

PROCEED

BP 3456 - F-54015 Nancy Cedex

Tél. (00 33) 03 83 37 13 26 - (00 33) 03 83 35 27 25

Fax (00 33) 03 83 32 56 18

Web : <http://www.proceedexpo.com>e-mail : info@proceedexpo.com

TRANSFORMATION DES MÉTAUX

PLASTURGIE, ÉLECTRONIQUE

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

LOGISTIQUE

FOURNITURE

INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

DESIGN INDUSTRIEL

SERVICES...



BSTE



De l'idée à la création de votre entreprise

Avec son réseau interrégional de plus
de **200 coaches**, 1,2,3,Go vous aide
gratuitement à transformer votre idée innovante
en business plan gagnant.

Plusieurs dizaines de sociétés déjà créées!

Pourquoi pas vous?

Déposez votre idée en toute confidentialité sur:

www.123go-networking.org

Organisé par:



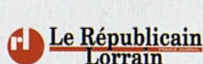
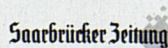
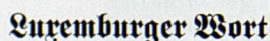
Nos partenaires:



Groupe Ciments Luxembourgeois – Primesphere – SES Global – Siemens S.A. – SNCI – TotalFinaElf

Archand – Banque de Luxembourg – Brasserie Nationale Bofferding S.A. – Caves Bernard Massard S.A. – Céramétal Sàrl –
Fiduciaire Weber et Bontemps soc. Civ. – Goodyear S.A. – Heintz van Landewyck Sàrl – Michel Pasquini Haus- und Vermögensverwaltung –
Paul Wurth – Soteg S.A. – Telindus

L'Avenir du Luxembourg – Format S.à.r.l – Forum Entreprises – KM Média



Membres fondateurs:

